

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 20 MAI 2019

(n° 2019/4652 à 2019/4804 )

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 20 mai 2019 à 9 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 13 mai 2019 en séance publique par monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

## Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Mina Hajri.

Il n'y a pas d'opposition, je l'invite donc à procéder à l'appel nominal.

## Appel nominal

**Présents** : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Dognin-Sauze, M. Brumm, Mme Ait-Maten, M. Sécheresse, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Graber, Mme Condemine, M. Giordano, Mme Reynaud, M. Claisse, Mme Rivoire, M. Durand, Mme Rabatel, M. Le Faou, Mme Besson, M. Cucherat, Mme Frih, M. Lévy, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, Mme Croizier, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, M. Braillard, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, M. Pelaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guiland, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, Mme Madeleine, Mme Baume.

**Absents excusés et dépôts de pouvoirs** : Mme Servien (pouvoir à M. Brumm), Mme Rolland-Vannini (pouvoir à M. Maleski), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Mme Burillon (pouvoir à Mme Condemine), Mme Manoukian (pouvoir à Mme Rabatel), Mme Bauguil (pouvoir à M. Broliquier), M. Boudot.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : Mme Besson (pouvoir à M. Claisse), Mme Bouzerda (pouvoir à M. Sécheresse), M. Braillard (pouvoir à M. Bernard), M. Havard (pouvoir à M. Durand), Mme Lévy (pouvoir à Mme Croizier), Mme Madeleine (pouvoir à M. Royer), M. Philip (pouvoir à Mme Picot), M. Touraine (pouvoir à M. Corazzol).

**M. LE MAIRE** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 présents est atteint.

(Le quorum est constaté.)

## Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2019

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du 25 mars 2019. La Conférence des Présidents a retenu deux demandes de temps de parole, d'abord monsieur Broliquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Au moment où vous nous demandez d'adopter le projet de procès-verbal du dernier Conseil de mars, les élus Les Indépendants souhaitent attirer votre attention sur le cas de l'école maternelle Lévi-Strauss. On se souvient lorsque, lors du dernier Conseil municipal du mois de mars, votre municipalité a décidé, sans justification crédible à nos yeux, mais surtout sans aucune concertation préalable et sans respect pour les familles, de fermer cette école.

Pour ce faire, vous aviez maladroitement tenté de faire passer pour une décision administrative, une décision qui n'était en fait que politique, mais que vous aviez visiblement du mal à assumer.

Devant cette précipitation, nous avons été nombreux, notamment sur les bancs de votre opposition, à demander à surseoir à cette décision. Devant la détresse des familles, vous aviez répondu par un mépris, en refusant tout report de cette décision. L'erreur devenait alors une faute.

C'est donc la justice saisie en référé par les parents d'élèves qui a dû vous faire entendre raison, une fois de plus. En effet, par ordonnance du 3 mai dernier, le juge des référés a suspendu la fermeture de l'école maternelle Lévi-Strauss, en raison d'un doute sérieux sur la légalité de la délibération votée dans notre assemblée.

L'école reste de facto ouverte pour la rentrée de septembre 2019. C'est une victoire, c'est un soulagement aussi pour les familles, les enseignants, les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement et du 2<sup>e</sup> arrondissement, qui se sont tous mobilisés afin de préserver cette école, dernière école entre la place des Jacobins et les pentes de la Croix-Rousse.

Nous avons été nombreux dans cet hémicycle à défendre l'intérêt premier des enfants de cette école. C'est donc une victoire collective.

À présent, Monsieur le Maire, puisque votre Adjoint semble être dessaisi de ce dossier, vous devez non seulement prendre acte de cette suspension, mais également tout mettre en œuvre pour que la rentrée 2019 soit tout à fait normale pour les petits, car ce n'est pas uniquement avec un déplacement dans les locaux de l'école le 6 mai dernier – un comble lorsque l'on sait que vous avez toujours refusé de rencontrer les familles – que le problème est réglé.

Aujourd'hui, bien que la délibération de fermeture ait été suspendue, aucune mesure rectificative n'a été prise par votre municipalité pour faire appliquer cette décision, puisque la délibération votée en mars dernier a supprimé les contours du périmètre de la maternelle. Résultat, quand on tente d'inscrire son enfant dans cette école sur Internet ou en mairie, l'école n'apparaît pas. Comment une école peut-elle exister sans périmètre ? N'y a-t-il pas là un déni de justice ?

La procédure d'inscription actuelle n'est que du bricolage, puisqu'elle est dans un premier temps en fonction des nouveaux périmètres et ce n'est que dans un second temps que l'on propose aux familles déjà inscrites l'année dernière l'inscription à cette école Lévi-Strauss, en passant directement par la Direction de l'Éducation.

Si les familles les mieux informées dans ce dossier restent celles dont les enfants sont actuellement inscrits à Lévi-Strauss, votre méthode, Monsieur le Maire, pour les nouveaux inscrits est particulièrement complexe voire déroutante, voire contraire aux intérêts de cette école.

Les élus du groupe Les Indépendants vous demandent aujourd'hui un engagement pour confirmer vos promesses faites aux parents de rétablir les périmètres de l'école Lévi-Strauss immédiatement. Une école sans périmètre scolaire est une école destinée à mourir à petit feu. Certains n'hésitent pas d'ailleurs à se demander si ce n'est pas votre objectif.

D'autres interrogations demeurent afin de préparer sereinement la prochaine rentrée scolaire dans cette école de quartier.

Pouvez-vous nous confirmer que la convention avec le Musée des beaux-arts sera prolongée jusqu'à la fin des travaux sur les quais de Saône afin de maintenir une cour de récréation ?

Après votre visite, Monsieur le Maire, à l'école Lévi-Strauss, vous annonciez que des travaux seraient engagés, mais nous n'avons pas bien compris de quels travaux vous avez parlé et dans quel délai ils seront effectifs.

Bref, il est temps après l'annonce, après l'effet d'annonce, de passer des paroles aux actes, afin que les élèves soient accueillis dans les meilleures conditions en septembre prochain, à la rentrée.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Monsieur Broliquier, comme vous le savez, j'aurais pu attendre le jugement sur le fond et essayer de passer en force. J'ai décidé, nous avons décidé, de respecter la décision du tribunal administratif et donc de ne pas fermer cette école.

Nous mettrons évidemment tout en œuvre pour qu'elle soit opérationnelle à la rentrée de cette année, mais également à la rentrée de 2020, puisque, de toute façon, nous devons résigner un bail de trois ans pour cette école.

Ensuite, nous avons immédiatement alerté les parents. Nous allons passer au prochain Conseil municipal une délibération annulant la précédente, de manière à pouvoir nous donner du temps.

Vous nous avez dit, lors de vos interventions, que la démographie n'allait plus comme aujourd'hui diminuer, mais augmenter dans les années qui viennent. Nous avons ainsi deux ans pour voir ce qu'il en sera de la population scolaire de ce secteur. Nous prendrons ensuite des décisions en temps utile.

Merci beaucoup.

Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

L'intervention du groupe Ensemble pour Lyon sera faite par Dominique Nachury.

**Mme NACHURY Dominique** : Monsieur le Ministre,

C'est sur le même sujet, mais un peu différemment.

Dans le projet de procès-verbal du Conseil municipal du 25 mars figure le débat sur le dossier de fermeture de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss à compter de la rentrée scolaire 2019.

Comme un certain nombre de nos collègues, nous nous étions opposés à votre décision tant sur la forme que sur le fond.

Depuis, il y a eu le recours des parents d'élèves devant le juge des référés du tribunal administratif de Lyon.

La décision rendue le 3 mai ordonne la suspension de la mesure de fermeture jusqu'à ce qu'il soit statué au fond, le tribunal exprimant un doute sérieux sur la légalité de cette délibération.

Monsieur le Maire, vous avez sagement décidé le jour même du rendu de cette décision du tribunal que l'école Lévi-Strauss accueillerait les élèves de son secteur à la rentrée de septembre prochain.

Mais les dispositions n'ont pas été prises pour adapter à la situation nouvelle ou antérieure les dispositifs de périmètre et d'inscription. Les familles sont donc dirigées vers les écoles d'accueil prévues, Lamartine, Michel Servet et Robert Doisneau.

Il vous fallait inscrire une délibération rétablissant les périmètres ante, ce qui était possible en déclarant l'urgence, urgence que vous savez bien invoquer : par exemple pour la prise en charge de votre voyage au Japon, comme ce fut le cas justement lors du Conseil du 25 mars.

Le Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet sera un peu tardif pour remettre les périmètres dans les conditions prévues par les textes en accord avec la décision prise de maintenir ouverte l'école maternelle Lévi-Strauss.

**M. LE MAIRE** : Même réponse que pour monsieur Broliquier, sachez que nous sommes en train de prendre toutes les dispositions pour que la rentrée puisse bien se passer pour tous les enfants qui auraient droit à l'inscription à Lévi-Strauss.

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix ce procès-verbal.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**M. LE MAIRE** : Il est adopté.

#### **Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 5 novembre 2018**

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations numéro 2018/4192 et 2018/4193.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

La Conférence des Présidents a retenu une demande de temps de parole de madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

J'ai pris un temps de parole sur ce compte rendu pour deux raisons.

Tout d'abord pour souligner que, parmi les actions d'ester en justice énumérées dans ce compte rendu, on trouve l'action de l'UGICT-CGT contre la Ville de Lyon, afin de faire cesser les situations d'inégalité de traitement qui touchent les éducatrices et les éducateurs de jeunes enfants.

On trouve également le référé expertise déposé par la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement concernant les équipements de proximité non inclus dans l'inventaire de la Ville de Lyon.

Et l'on trouve enfin le recours en annulation déposé par monsieur Denis Broliquier au sujet d'une délibération qui méconnaît elle aussi la loi en matière de gestion des équipements de proximité.

Monsieur Collomb, vous feriez gagner du temps à tout le monde et de l'argent aux contribuables si vous étiez dans le dialogue avec le personnel municipal et les maires d'arrondissement, plutôt que de vouloir toujours aller au rapport de force et nous contraindre à défendre nos droits devant la justice.

Trois actions en justice déposées en quelques semaines par des élus de différentes couleurs politiques et par un syndicat, cela en dit long sur le malaise au sein de votre municipalité.

Le deuxième point que je voulais aborder est plus ou moins lié, puisqu'il concerne une autre action en justice et qu'il concerne l'école maternelle Lévi-Strauss et la victoire des parents d'élèves devant le tribunal, puisque, comme il a été dit, le juge des référés a suspendu la décision de fermeture de l'école.

Je ne serai pas très longue, car je m'associe aux propos tenus par monsieur Broliquier et madame Nachury à l'instant.

Je veux simplement profiter de la transmission télévisée par TLM pour redire aux Lyonnaises et Lyonnais des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements que l'école maternelle Lévi-Strauss sera bien ouverte à la rentrée de septembre 2019 et, nous vous avons entendu, Monsieur le Maire, élections municipales sans doute obligent, à la rentrée également de 2020, avec des personnels et des locaux prêts à accueillir leurs enfants.

Les enseignantes et les parents d'élèves organisent une matinée portes ouvertes ce samedi 25 mai avec le soutien des mairies d'arrondissement. Donc, si des habitants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements se posent encore des questions ou ont encore quelques hésitations, qu'ils n'hésitent surtout pas à venir ce samedi matin dans les locaux. Ils et elles pourront se rendre compte des conditions futures d'accueil de leurs enfants dans cette école de proximité et de qualité.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Vous m'invitez à économiser l'argent des Lyonnais en prenant davantage en compte les avis des différents conseils d'arrondissement. J'ai un peu de mal à prendre l'avis du vôtre. Aujourd'hui, j'ai devant moi, par exemple, la protection fonctionnelle qui est demandée par vous-même et par l'un de vos adjoints. Si je lis bien l'actualité de votre conseil d'arrondissement, j'y vois que le trouble me semble assez grand.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

---

## DÉSIGNATIONS

---

### 2019/4653 - Commission locale d'Évaluation des Transferts de Charges - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon

**M. LE MAIRE** : La Ville de Lyon dispose de 57 représentants au sein de la Commission locale d'Évaluation des Transferts de Charges. Nous devons désigner un représentant suite à la démission de monsieur Georges Fenech. Je vous propose monsieur Marc Augoyard. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Dans ce cas, nous pouvons voter à main levée si personne ne demande un vote à bulletin secret.

Qui est pour la candidature de monsieur Augoyard ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

### 2019/4654 - Conseil d'administration du lycée Édouard Herriot à Lyon 6<sup>e</sup> - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

**M. LE MAIRE** : Nous avons à désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au sein du Conseil d'administration du lycée Édouard Herriot. Nous devons pourvoir au remplacement de monsieur Jérémie Bréaud, représentant titulaire démissionnaire. Nous vous proposons la candidature de monsieur Romain Billard.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Nous passons maintenant aux questions du 4<sup>e</sup> arrondissement.

---

## QUESTIONS ÉCRITES DU 4<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

### a) Question n° 1 : Avenir de l'école Lafontaine

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, je vais passer la parole à madame Palomino pour la première question.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette question concerne l'avenir des écoles maternelles et élémentaires Jean de Lafontaine, situées à l'ouest de la Croix-Rousse, au cœur du quartier Pernon.

Les discussions lors des Conseils d'école, mais également à l'occasion des réunions dédiées que nous avons organisées, mettent en relief un certain nombre de difficultés que nous souhaitons transformer en atouts pour ce quartier et surtout pour les enfants accueillis à l'école et leur famille.

Les enjeux tournent selon nous autour de la préservation de la mixité des publics, de l'attractivité de l'école sur le quartier, de la meilleure sécurité dans l'école et, plus globalement, d'une nécessaire sécurisation des élèves (l'école maternelle est partagée en deux parties de chaque côté de la rue Dangon), d'une meilleure accessibilité des écoles (le bâtiment de l'élémentaire n'est pas accessible aux enfants en situation de handicap), et, comme pour toutes les autres écoles de l'arrondissement, l'enjeu de l'agrandissement du restaurant scolaire est également fort.

Pourriez-vous lancer les études nécessaires pour nous permettre de réaliser une rénovation ambitieuse des écoles et de leurs restaurants scolaires dans le prochain mandat ?

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Gay.

**Mme GAY Nicole**, Adjointe : Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup>,

Madame la Conseillère municipale,

Monsieur le Maire de Lyon,

Chers collègues,

Le groupe scolaire Lafontaine est atypique à plus d'un titre. Accueillant aujourd'hui 577 élèves, il est une école d'application participant à la formation des futurs professeurs des écoles et accueille aussi des activités du Conservatoire de Musique en lien avec le fonctionnement de l'établissement.

Comme vous le signalez, cette école se situe au cœur du quartier Pernon. Aussi, son avenir ne saurait-il s'envisager qu'en intégrant la réflexion plus large sur le renforcement de l'identité du quartier, qui passe notamment par une opération de réhabilitation des tours Pernon. Ces dernières, qui constituent un ensemble de logements sociaux, propriété de GrandLyon Habitat, font actuellement l'objet d'une étude par celui-ci en vue de leur réaménagement.

La Ville de Lyon entend bien entendu contribuer à la dynamique de ce projet, qui s'inscrit dans la durée, et qui constitue une opportunité forte pour le quartier. Elle en est pleinement partie prenante, en l'accompagnant sur le volet scolaire qui constitue un enjeu essentiel de la démarche.

L'ambition de ce projet et son envergure plus large que le seul objet scolaire nécessitent des études approfondies et une réflexion partagée avec les habitants, condition de la réussite de ce projet.

Ce nécessaire temps de construction et de dialogue ne doit pas, pour autant, nous éloigner du souhait légitime des familles et des enseignants de voir, dans un délai proche, ce groupe scolaire répondre plus qu'aujourd'hui à leurs attentes et à leurs besoins.

D'ailleurs, tout à fait consciente de la nécessité d'intervenir sur la rénovation du restaurant scolaire, je vous rappelle avoir porté en ce sens il y a quelques années un projet qui, quoique bien avancé, n'a pu malheureusement se concrétiser, en l'absence d'adhésion, notamment de la communauté éducative.

Tout comme la mise en accessibilité du groupe scolaire, inscrite à l'agenda d'accessibilité programmée, l'agrandissement et la rénovation du restaurant scolaire vont faire l'objet d'études en vue de pouvoir financer une opération de travaux durant le prochain mandat.

Il ne s'agirait là bien entendu que d'une première phase, qui, en lien avec les évolutions du secteur et la rénovation du parc de GrandLyon Habitat, pourra ensuite être suivie d'un projet de restructuration d'envergure, destiné à regrouper sur un site unique les deux parties du groupe scolaire Lafontaine, en continuant d'en accroître l'attractivité.

Pour information, le projet de restructuration des tours, porté par GrandLyon Habitat, qu'ils souhaitaient voir initialement intégré à la révision du Plan local d'Urbanisme, n'a pas été retenu dans le projet de révision, qui deviendra opposable fin juin, jugé pas assez mûr par les collectivités et le commissaire-enquêteur.

Il est donc prévu de reporter la réflexion sur le projet urbain à une prochaine modification du PLU-H, qui pourrait intervenir d'ici 2023. Le projet de restructuration de l'école devra donc être pensé dans ce calendrier également, afin de s'intégrer de manière harmonieuse dans le projet d'ensemble.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci à Madame Gay.

Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup>, vous connaissez toute la difficulté de ce groupe scolaire. Je crois que nous avons défini ensemble un projet. Nous étions allés le présenter. Comme toujours, nous écoutons ce que nous disent les parents. Ils avaient été contre ce projet. Il nous faut donc en définir un autre qui obtiendra l'accord de toutes les parties. Nous veillerons à le faire dans le prochain mandat.

### b) Question n° 2 : Marché du soir Petite place de la Croix-Rousse

**M. LE MAIRE** : Je vous redonne la parole pour la deuxième question.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Monsieur le Maire,

Dans la continuité de notre question formulée l'année dernière sur la qualité des marchés de la Croix-Rousse, nous souhaitons qu'un marché du soir puisse être mis en place prochainement sur la petite place de la Croix-Rousse.

Une grande concertation a eu lieu l'été dernier sur cet espace public. Nous y avons mené diverses expérimentations, afin de tester in situ plusieurs usages avec les différentes catégories d'usagers de ce lieu central de notre quartier. Parmi elles, la tenue d'un marché du soir.

Cela a été rendu possible grâce à la volonté des acteurs, à la présence d'éléments techniques permettant sa mise en œuvre et par le caractère exemplaire d'un point de vue environnemental.

En effet, ce marché du soir est dit propre. Les producteurs et commerçants ont été invités à organiser eux-mêmes le rapatriement de leurs déchets.

Cette expérience doit permettre de diminuer le coût de nettoyage du marché, de favoriser le tri des déchets in situ, d'éviter le gaspillage et de rendre le marché toujours plus agréable.

Cette expérimentation a reçu un excellent accueil par les habitantes et les habitants de la Croix-Rousse, ainsi que par les forains.

Pouvons-nous compter sur le soutien de la Ville de Lyon pour pérenniser cette expérimentation de marché du soir ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Besson.

**Mme BESSON Dounia**, Adjointe : Monsieur le Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement,

Ma chère collègue Sylvie Palomino,

Je vous réponds au nom de ma collègue Fouziya Bouzerda, dont c'est la délégation.

En effet, cette question met en lumière l'attachement profond des Lyonnaises et des Lyonnais pour leurs marchés. Nous observons un véritable engouement pour nos 134 marchés hebdomadaires, qui nous placent à la première place du nombre de marchés par habitant en France. Cela justifie l'actuelle campagne de communication de valorisation de nos marchés, de leurs commerçants et de la richesse des produits proposés.

Vous avez engagé une réflexion sur l'aménagement de la petite place de la Croix-Rousse en concertation avec les services de la Métropole. Vous nous faites aujourd'hui état de l'intérêt de la Mairie du 4<sup>e</sup> de poursuivre cette expérimentation avec la création d'un marché du soir sur cette place.

Votre demande s'inscrit dans le cadre plus large des réflexions sur l'évolution de l'offre de nos marchés concernant les horaires, la présence de producteurs, les distributions en circuit court, la qualité et la propreté de nos marchés, qui sont des attentes fortes portées par tous les acteurs concernés.

Pour mémoire, il existe déjà 7 marchés en horaires décalés, allant de 13 à 20 heures, 5 marchés bio, 1 marché de producteurs. La part de ces derniers sur les marchés s'élève à plus de 30 %.

La création d'un nouveau marché ou son changement d'horaires obéit par ailleurs à un certain nombre de contraintes réglementaires. Ainsi, une commission locale du marché doit être organisée pour consulter les forains, syndicats et instances professionnels qui la composent, sur la proposition de transformer une tenue matinale en tenue de fin d'après-midi. C'est d'ailleurs ce que nous avons initié à l'issue du diagnostic de nos marchés en 2015, qui avait alors conclu à un attachement fort au format de chaque marché.

Bien sûr, les associations de commerçants du quartier doivent également être intégrées à la réflexion afin de garantir le maintien des dynamiques et des équilibres commerciaux.

Il est à noter que plusieurs arrondissements ont déjà fait connaître leur intérêt pour des créations de marchés qui contribuent à l'animation du territoire et répondent aux nouveaux besoins des habitants : le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>e</sup>, le 5<sup>e</sup>, le 6<sup>e</sup>, le 7<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup> et, maintenant, le 4<sup>e</sup> arrondissement qui possède déjà une offre de marchés importante en quantité et qualité.

Aujourd'hui, l'enjeu pour la Ville de Lyon est donc d'avancer dans la concertation avec l'ensemble des acteurs sur la voie de la modification temporelle de certains marchés.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Besson.

### **c) Question n° 3 : Maison des services aux publics**

**M. LE MAIRE** : Troisième question.

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Notre arrondissement a malheureusement subi le départ de plusieurs structures, telles une antenne de la Sécurité sociale, une agence TCL ou encore une boutique SNCF.

J'ai alors souhaité avec mon équipe lancer une démarche novatrice et innovante de réflexion sur l'opportunité de création d'une maison des services au public.

Une étude a été menée par le 107 en partenariat avec la SNCF, le SYTRAL et la Poste, permettant de mieux définir le projet.

Il s'agit maintenant de réaliser une phase d'expérimentation, qui devra permettre de tester les usages, de consolider le modèle financier du projet et son implantation géographique dans l'arrondissement.

Nous sommes convaincus que ce projet répond à une attente forte des habitants. Ces derniers nous l'ont prouvé à plusieurs reprises et le Comité des usagers des services publics des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements fait un travail remarquable en ce sens.

Pour mettre en œuvre et réussir cette phase d'expérimentation, plusieurs partenaires nous ont d'ores et déjà assurés de leur engagement sous différentes formes. Pouvons-nous compter sur le soutien financier de la Ville de Lyon qui nous permettra de débloquer d'autres financements ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Frih.

**Mme FRIH Sandrine**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement,

Je vous remercie pour votre question sur ce sujet qui est au cœur des réflexions que je mène actuellement avec mes services.

À la suite de la fermeture de guichets physiques de différentes structures dans votre arrondissement, vous avez mené une étude d'opportunité sur un projet de maison des services au public.

Nous avons donc pris attache avec vos équipes pour avoir plus d'informations sur la phase d'expérimentation d'une année que vous souhaitez lancer.

Nous comprenons bien votre objectif à travers cette démarche : accompagner des solutions innovantes pour faciliter la vie des usagers qui sont en demande de services publics de proximité.

Je vous rappelle que les Maisons des services aux publics font l'objet d'un programme national, piloté par l'État, en lien notamment avec la Caisse des dépôts et consignations.

Sous des formes diverses, elles sont un lieu où les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives (emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit).

La labellisation permet d'obtenir un appui dans l'ingénierie du projet, la formation des acteurs et d'appartenir à un réseau animé à l'échelon national et local.

Par ailleurs, pour lancer votre expérimentation, vous sollicitez un accompagnement financier de la Ville de Lyon, en complément de financements déjà par plusieurs de vos partenaires.

Pour vous répondre, Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, je veux d'abord vous dire que je partage pleinement votre attachement aux services publics de proximité et la conviction qu'ils jouent un rôle majeur pour le vivre ensemble.

Votre question me permet aussi de vous dire le travail que nous menons sur ce sujet. En effet, je m'étais déjà saisie de cette problématique de fermeture de services publics de proximité qui ne concerne pas que le 4<sup>e</sup> arrondissement, mais bien tout le territoire de la ville.

Malheureusement, dans bien des cas, ces fermetures de services ne sont pas du ressort de la Ville de Lyon, mais de la société ou de l'administration en charge.

En revanche, la Ville travaille étroitement avec ses partenaires sur le terrain pour assurer une cohérence de l'action de proximité et accompagner les changements, parfois vers une meilleure adaptation des services aux modes de vie actuels.

Une illustration très concrète, Monsieur le Maire, dans le cadre de ma délégation : j'ai été contactée par les responsables régionaux de la Poste, qui m'ont présenté les statistiques en chute libre de fréquentation de leurs bureaux à Lyon. Nous avons pu instaurer un dialogue et travailler ensemble à limiter le nombre de bureaux que la Poste projetait initialement de fermer. Nous avons également obtenu, par un travail avec les arrondissements, le développement des points de service, la Poste relais, dans les commerces, qui permettent aux usagers d'accéder à certains services et de retirer leurs colis à des horaires plus adaptés à leur mode de vie.

Un autre exemple, dont nous avons été alertés dernièrement par les habitants et commerçants du manque flagrant causé par la fermeture du bureau de Poste du quartier du Grand Trou, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, où seul reste un distributeur automatique de billets, appareil qui serait lui aussi amené à disparaître. Nous avons d'ores et déjà pris contact avec la Poste pour voir les modalités de maintien de ce service dans le quartier.

C'est donc bien une vision et une démarche globales que nous devons avoir sur ce sujet. C'est pourquoi j'ai souhaité lancer – nous en sommes aux prémices – un diagnostic sur toute la ville des structures de services qui manquent, qui ont fermé récemment, les quartiers où les usagers ont besoin d'un accompagnement pour l'accès à certains services publics. À ce titre, je suis convaincue, Monsieur le Maire, que l'expérimentation que vous souhaitez mener dans le 4<sup>e</sup> arrondissement peut nous être utile et venir nourrir notre réflexion.

S'agissant du soutien financier que vous sollicitez de la Ville, je vous confirme que nous ferons partie du tour de table financier et contribuerons au projet en fonction de l'engagement financier de vos autres partenaires.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, Madame Frih.

Nous passons maintenant à l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Monsieur Claisse va rapporter le premier dossier.

---

#### COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

---

#### **2019/4676 - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

---

#### **2019/4705 - Ratio d'avancement sur les grades de catégorie C dotés de l'échelle C3**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues,

Je vais prendre quelques minutes pour vous présenter ces deux délibérations importantes. Elles sont en effet très attendues par les agents. Elles sont également au cœur de la politique RH de la Ville que je synthétiserai autour des cinq axes suivants :

La maîtrise de l'évolution de la masse salariale à hauteur de 2 % par an à périmètre constant et hors réforme des rythmes scolaires ;

L'accompagnement des agents impactés par les multiples opérations de réorganisation, de modernisation, de mutualisation, réalisées au cours de ce mandat dans le cadre du plan Marges de Manœuvre ;

L'amélioration des conditions de travail à travers la mise en œuvre du plan Mieux-Être au Travail ;

Le développement d'une culture du dialogue de proximité au sein des directions afin de renforcer les collectifs de travail ;

L'équité de traitement des agents.

Les deux délibérations que nous vous présentons aujourd'hui concernent directement ce dernier volet de la politique RH.

Je vais commencer par la délibération sur le RIFSEEP, acronyme pour dire régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à simplifier et unifier le paysage indemnitaire complexe des trois fonctions publiques. Il est composé de deux parties : une partie fixe dite IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) et une partie variable dite CIA (complément indemnitaire annuel) fonction de l'engagement professionnel.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire, nous nous sommes donné à la Ville deux objectifs prioritaires :

Tout d'abord, réduire les écarts de régime indemnitaire entre agents exerçant des fonctions, des niveaux de responsabilité, de compétence et d'expertise équivalents, notamment au profit des filières les plus féminisées ;

Deuxième objectif, améliorer en priorité le régime indemnitaire des agents de catégorie C.

Sur ce dossier, les négociations avec les organisations syndicales ont été lancées début 2017. J'en profite pour saluer le travail considérable fourni par les services RH et l'engagement de tous les instants de notre Directeur général des services, que je tiens à remercier tout particulièrement.

Ce sont donc de multiples réunions, tant en bilatéral qu'en multilatéral, qui ont été consacrées à ce dossier.

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui est le fruit de ces échanges et de la prise en compte de certaines des attentes des organisations syndicales, et j'en liste quelques-unes de manière très télégraphique :

Premièrement, l'affichage des valeurs socles, c'est-à-dire des montants minimums garantis par la Ville, donc la transparence totale sur ces valeurs socles ;

Deuxièmement, l'application de ces mêmes valeurs socles pour les nouveaux entrants que celles en vigueur pour les agents en poste ;

Troisièmement, le maintien du régime indemnitaire pour les agents qui bénéficient d'un montant supérieur aux valeurs socles ;

Quatrièmement, le maintien du régime indemnitaire pour un agent qui ferait une mobilité sur un poste moins capé ;

Cinquièmement, la classification des fonctions en dix groupes, conformément à celle de l'État ;

Le reclassement de certains postes dans le groupe supérieur (par exemple, 10 % des postes de catégorie C ont été reclassés en C3) ;

Le maintien du paiement des sujétions jusqu'au 90<sup>e</sup> jour en cas d'arrêt maladie ;

Enfin, la mise en place d'un comité de suivi associant les représentants des organisations syndicales.

Et ce n'est pas tout, puisque, dans le cadre de l'accord de négociation que nous avons signé avec la CFDT jeudi dernier, Monsieur le Maire, nous nous sommes engagés à maintenir à l'identique la prime dite CRM et son montant de 457 euros annuels et d'abonder la part complément indemnitaire annuel d'un budget de 500 000 euros, soit en moyenne 60 euros par agent.

Alors, quand j'entends dire ici et là que nous n'avons rien négocié, rien pris en compte, permettez-moi d'être quelque peu étonné.

Au final, la délibération qui vous est soumise concerne 5 577 agents. Parmi ceux-ci, 3 000 agents verront leur régime indemnitaire correspondant à l'IFSE (la première partie du RIFSEEP) amélioré. L'enveloppe budgétaire consacrée à l'IFSE passe ainsi de 750 000 à 1,9 million d'euros, 1,4 sur l'IFSE et 0,5 sur le complément indemnitaire annuel, soit une multiplication par 2,5 de l'enveloppe initialement prévue.

Je cite simplement quelques exemples de revalorisation des régimes indemnitaires :

Pour les catégories A, les éducatrices de jeunes enfants et les assistants sociaux éducatifs, pour une revalorisation de 92 euros bruts par mois

et de 78 euros bruts par mois pour les directrices de crèche ;

Pour les catégories B, les éducateurs sportifs notamment, pour une revalorisation de 75 euros bruts par mois, mais aussi les rédacteurs assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour une revalorisation de 20 à 75 euros par mois ;

Pour les catégories C, 2 400 agents verront leur régime indemnitaire amélioré. Pour l'essentiel, ces revalorisations concerneront des ASEP, des ATSEM, des agents de restauration scolaire, des gardiens d'établissement. La revalorisation sera en moyenne de 20 euros bruts par mois.

Pour tous enfin, le maintien du CRM à 450 euros par an et par agent et l'attribution de 60 euros en moyenne par agent de complément indemnitaire annuel.

Voilà ce que je souhaitais préciser sur cette première délibération.

J'en viens à la deuxième délibération, les ratios d'avancement de C2 à C3.

À l'occasion de vos vœux au personnel, Monsieur le Maire, vous avez annoncé votre souhait d'ouvrir tous les postes de catégorie C à un déroulé de carrière jusqu'à C3, c'est-à-dire le grade maximum.

Sur les quelque 5 000 agents de catégorie C de la Ville, 60 % sont actuellement sur des postes dits qualifiés et peuvent d'ores et déjà dérouler leur carrière jusqu'à C3. Les 40 % restants sont sur des postes bloqués à C2.

Dans le cadre des reclassements qui sont intervenus à l'occasion du RIFSEEP, je vous l'ai dit, la proportion de postes dits qualifiés est passée à 70 %.

Cette ouverture à tous les postes à C3 représente donc une réelle opportunité pour 30 % des agents de catégorie C, soit de l'ordre de 1 500 agents.

Ces agents pourront désormais dérouler jusqu'à C3. Pour autant, pour que cette mesure soit équitable, cela suppose d'une part de différencier la gestion des déroulés de carrière des C qualifiés et des autres (ainsi les promotions à C3 des C qui ne sont pas sur des postes qualifiés interviendront plutôt en fin de carrière), d'autre part de ne pas pénaliser le déroulement de carrière des agents qualifiés, donc de revoir les ratios de grades d'avancement de C2 à C3. C'est l'objet de cette seconde délibération.

Le ratio d'avancement de C2 à C3 est actuellement à 30 %. Si le ratio était maintenu, cela reviendrait à améliorer le déroulé de carrière des uns au détriment du déroulé de carrière des autres. En conséquence, nous vous proposons pour 2019 de passer ce ratio à 45 % et pour les années suivantes à 35 %.

Quel est l'intérêt pour les agents ? Je vais reprendre l'exemple d'une ASEP (agents des écoles) en fin de carrière.

Elle a 58 ans, deux enfants, 35 ans d'ancienneté. Elle est à l'échelon maximal de la catégorie C2, soit au 12<sup>e</sup> échelon. Elle perçoit une rémunération toutes primes comprises de 2 260 euros bruts par mois, soit un net de 1 819 euros par mois.

Avec cette mesure, elle sera promue au 8<sup>e</sup> échelon du grade C3 dès 2019. Elle passera au 9<sup>e</sup> échelon en juillet 2020, puis au 10<sup>e</sup> trois ans plus tard. Elle aura ainsi gagné 48 points d'indice supplémentaires, soit 230 euros bruts par mois en plus.

Si elle prend sa retraite à 63 ans, elle aura donc le nombre de trimestres requis et bénéficiera d'une revalorisation de sa pension de retraite de 172 euros bruts par mois par rapport à la situation actuelle.

Au global, le coût de cette mesure est estimé à 250 000 euros en 2019 pour un coût total d'environ 600 000 euros à horizon cinq, six ans. Au-delà de ces cinq, six années, nous pouvons considérer que les départs à la retraite compenseront le coût des nouveaux bénéficiaires et donc nous stabiliserons le coût de cette mesure à 600 000 euros.

En conclusion, ces deux délibérations représentent à terme un coût de 2,5 millions d'euros (2,2 en 2020), 1,9 million d'euros consacrés à l'amélioration du régime indemnitaire, 600 000 euros consacrés à l'ouverture de tous les postes à C3.

Elles répondent bien aux trois priorités suivantes :

Réduire les écarts de régime indemnitaire qui pénalisaient certaines filières, notamment les filières médico-sociales, la filière culturelle et la filière sportive ;

Permettre un meilleur déroulement de carrière pour 40 % des agents de catégorie C qui étaient jusqu'alors scotchés à un déroulement jusqu'à C2, pour l'essentiel des agents, et, en conséquence, améliorer sensiblement leur pension de retraite ;

Enfin, en termes d'équité sociale, cette enveloppe budgétaire de 2,5 millions d'euros profitera principalement aux catégories C et aux métiers les plus féminisés.

Avis favorable de la Commission sur ces deux délibérations, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Enfin, il était temps. Quatre mois. C'est long, quatre mois. Quatre mois de mouvement social, quatre mois de boycott des instances par tous les syndicats ou presque.

Vendredi dernier, la Ville est enfin sortie de la crise, même si les négociations ne sont pas terminées et que la grogne des agents est encore présente sur bien des terrains.

Par exemple, les agents des crèches sont encore en lutte et seront en grève cette semaine, jeudi 23 mai, dans le cadre de « pas de bébé à la consigne ». Ils seront en grève contre le projet de loi porté par vos amis du gouvernement qui, je le rappelle, propose d'augmenter fortement le nombre d'enfants par adulte dans les établissements accueillant un très jeune public. Je rappelle aussi que les éducatrices de jeunes enfants attaquent la Ville au tribunal. Depuis début 2019, huit jours de grève ont été observés dans les crèches municipales lyonnaises.

J'en profite pour vous donner cette information : une réunion publique aura lieu jeudi 23 après le retour de la manifestation des agents et parents des crèches à la Bourse du Travail, un temps où usagers et salariés vont s'intéresser à la façon dont votre exécutif prend en compte les bébés de la ville et ceux qui s'en occupent.

Ou encore : les contractuels du Musée Gadagne qui commencent à se questionner aussi. 15 ans de contractualisation, cela fait beaucoup dans une carrière ! Peut-être peut-on traiter ceux qui font le lien entre l'art et les usagers, ceux qui expliquent, ceux qui donnent du sens aux visiteurs de ce lieu, un peu mieux.

Les sujets sont nombreux, ceux où la Ville maltraite ses agents, titulaires ou contractuels, ceux où la Ville méprise le lien entre elle-même et ses habitants.

Pourtant, je reste optimiste et j'espère que cette forte contestation convaincra la Ville de se positionner sur tous ces dossiers de grogne sociale et d'ouvrir enfin un vrai dialogue social avec tous.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

À l'approche de notre Conseil municipal, vous avez enfin rencontré les organisations syndicales, que ce soit la CFDT ou l'intersyndicale.

Comme l'a dit ma collègue Isabelle Granjon, il était temps, après le boycott par les syndicats de toutes les instances partenariales depuis le 19 janvier 2019 et pas moins de sept préavis de grève déposés durant cette même période.

Vous avez donc enfin dénié entendre certaines des demandes des représentants des personnels municipaux, avec notamment l'augmentation annoncée du budget du RIFSEEP, qui passe de 750 000 euros à 1,9 million d'euros si mes chiffres sont exacts.

Mais cette augmentation ne résout pas une revendication majeure des personnels, qui est de lutter contre l'accroissement des inégalités qui existent, demeurent et s'accroissent entre les agents municipaux.

Or, et contrairement à ce qui nous a été dit par Monsieur l'Adjoint, la répartition des sommes que vont percevoir les agents va renforcer au lieu d'atténuer les inégalités de traitement et de considération.

Ainsi, le RIFSEEP pour les catégories A sera en moyenne de 100 euros bruts par mois, 45 euros pour les catégories B et une moyenne de 20 euros bruts pour les catégories C venant encore accroître les inégalités, les disparités salariales entre ces trois catégories, sachant qu'il y a également des disparités importantes dans les catégories. Par exemple, pour les C, l'augmentation ira de 5 euros bruts par mois à 55 euros suivant les métiers.

Une autre question, présente dans les préoccupations des personnels municipaux, est celle de l'accès au logement. C'est pour cela, Monsieur le Maire, que, lors des vœux que vous avez adressés au personnel en janvier dernier, vous avez annoncé aux agents un accès facilité au logement social, une promesse qui a pris de court y compris votre Adjoint délégué à l'Habitat ainsi que ses services.

Il faut savoir en effet que le parc de logement social est actuellement bloqué. Les résidents du logement social restent dans leur logement social, soit qu'ils s'y trouvent bien, soit qu'ils n'aient pas les moyens de déménager. Il est donc très difficile de compter sur les dédites pour proposer des logements sociaux à nos agents municipaux.

Alors nous devons compter sur les constructions neuves et cela prendre un peu plus de temps, plus que votre promesse en tout cas ne le laissait supposer.

D'autre part, et je voudrais venir sur ce point, construire du logement social ne suffira pas tant que les prix du secteur libre continueront de s'envoler. Il faut absolument réduire l'écart de prix entre le logement conventionné et le logement libre, et donc pour cela réguler le marché, ce que vous avez toujours refusé jusqu'à présent de faire, Monsieur le Maire, expliquant que la hausse des loyers et du foncier était le signe de l'attractivité de notre ville.

Mais là où l'on voit que nous sommes au bout du modèle, c'est que les promoteurs lyonnais et nationaux eux-mêmes demandent, appellent désormais cette régulation, car ils ne parviennent plus à relever la compétition avec les fonds de pension étrangers. Et c'est pour cela qu'il était d'ailleurs incompréhensible, Monsieur le Maire, que vous alliez récemment aux Émirats arabes unis encore pour continuer à vendre notre ville, le quartier Grolée, mais également le quartier de Vaise, comme vous l'avez expliqué dans la presse. Cela vous fait rire, mais je ne pense pas que les habitants du 9<sup>e</sup> apprécient votre humour.

Vous feriez mieux, Monsieur le Maire, de chercher comment limiter une hausse du foncier qui va finir par faire partir définitivement les familles de notre ville ainsi que les commerces dépendants. Qui fait partir les familles et, parmi ces familles, les familles de celles et ceux qui travaillent au sein de notre ville. Il suffit pour cela de comparer les bilans sociaux de notre Ville pour s'en rendre compte.

J'ai repris le bilan social 2006. Que montrait-il ? Il montrait que 50 % des agents, un sur deux, habitaient l'un des neuf arrondissements lyonnais. 50 % des agents habitaient notre ville. Ils sont à peine 40 % en 2017.

Et surtout, que montre le bilan social de 2017 ? Il montre que plus d'un tiers du personnel municipal n'habite même plus les communes attenantes à notre ville. Je pense à Villeurbanne, à Caluire, mais aussi Meyzieu, Vaulx-en-Velin, etc. Ils habitent, pour 40 % d'entre eux, dans ce qui devient la seconde couronne de notre agglomération, voire des villes en dehors de la Métropole. Cet éloignement nuit aux conditions de vie de ces agents, parce qu'il rallonge les temps de transport. Il pose évidemment aussi des questions en matière d'étalement urbain et des questions en matière de transports pendulaires, à l'heure même où nous cherchons à réduire le transport automobile, responsable de la pollution atmosphérique.

Je conclurai en vous disant, Monsieur le Maire, qu'avec l'envahissement de nos trottoirs par les trottinettes motorisées, vous avez redécouvert les vertus de la régulation politique. Nous vous demandons d'appliquer cette volonté de régulation et d'encadrement en matière de loyer et de foncier.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Broliquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Vous nous demandez d'approuver la mise en place du nouveau régime indemnitaire, connu sous l'incompréhensible acronyme RIFSEEP, instaurant un complément de salaire annuel lié à l'engagement professionnel, ainsi que l'ouverture de l'ensemble des postes de catégorie C au grade terminal, c'est-à-dire au grade C3.

Lors de vos vœux au personnel, au début de l'année, vous aviez indiqué que vous souhaitiez engager une politique de redistribution au bénéfice des agents. Une façon comme une autre d'essayer de retrouver la confiance à quelques mois des élections municipales et après leur avoir fait supporter depuis le début du mandat le plan Marges de Manœuvre.

Vous aviez annoncé trois mesures : l'ouverture de tous les postes de catégorie C à un déroulement de carrière jusqu'à C3 (c'était une revendication ancienne des organisations syndicales de cette Ville), l'accès renforcé et prioritaire au logement social pour les agents de la Ville, et enfin une enveloppe budgétaire dédiée à l'amélioration des régimes indemnitaires des agents. Vous avez fait un bon coup en annonçant cela, puisque les salariés, les agents de la Ville de Lyon avaient été particulièrement ravis d'entendre qu'enfin, vous aviez de la considération pour eux.

Si vous êtes passé des paroles aux actes sur la première promesse qui concernera 59 agents supplémentaires actuellement bloqués en C2 pour 2019, 12 pour 2020 et 22 pour 2021, les autres annonces ont déçu. Elles ont même pour certaines disparu des radars.

La seconde promesse, l'accès au logement social pour les agents de la Ville, est quant à elle restée lettre morte. Pourtant, les questions en suspens sont nombreuses. Quels seront les critères d'attribution de ces logements ? Quels agents seront concernés ? Quels seront les logements concernés ? Nous n'avons pas tout compris à ce sujet. Quel est le calendrier de cette action ? Combien de dossiers la personne engagée spécifiquement pour cette mission a-t-elle déjà traités ? Aucune réponse n'a été apportée pour le moment aux salariés et aux partenaires sociaux sur la mise en place de ce dispositif, qui se demandent au final si votre annonce n'était pas que du vent.

Quant à la dernière promesse, même si la revalorisation salariale induite par l'instauration du RIFSEEP bénéficiera à la majorité des agents de la Ville, environ 3000, le pouvoir d'achat réel des agents ne va pas être bouleversé. En effet, le gain brut par mois sera en moyenne de 100 euros pour la catégorie A, de 45 euros pour la catégorie B et de 20 euros pour la catégorie C.

On peut comprendre dès lors le décalage entre la revalorisation souhaitée, annoncée, et la revalorisation réelle, d'autant plus que les partenaires sociaux de la Ville de Lyon ont été défavorablement surpris, une fois de plus, par la conduite des opérations de votre Adjoint aux Ressources humaines.

Ce qui aurait dû être une réunion de négociation s'est résumé, comme bien souvent à la Ville de Lyon, à une réunion d'information. Ce n'est pas notre conception du dialogue social.

Dès lors, les syndicats n'avaient plus d'autre choix que de rentrer dans un conflit social avec votre municipalité. Depuis janvier, après avoir boycotté les instances paritaires, ce sont sept préavis de grève qui ont été déposés par les partenaires sociaux de la Ville de Lyon. Le dialogue social est donc rompu depuis maintenant plus de quatre mois.

En tant que Président du groupe Les Indépendants, j'ai eu l'occasion de les rencontrer. Et, au-delà de leurs revendications spécifiques, qui sont évidemment volontairement exagérées, ce qu'ils souhaitent prioritairement, c'est retrouver la table d'une véritable négociation. Comme vous le dites si bien, Monsieur Claisse, pour dialoguer, il faut être deux. Je ne vais pas vous faire une leçon de négociation salariale, mais on sait bien comment les choses se passent. L'employeur et les syndicats arrivent toujours à ces réunions avec un minimum acceptable et un maximum souhaitable, charge aux participants de trouver un compromis. C'est le principe même d'une négociation. Si vous annoncez directement votre maximum, la négociation est morte avant d'avoir commencé !

Au-delà de cela, vous payez, Monsieur le Maire, les années de coups de rabot salarial sans véritable stratégie de réforme des ressources humaines de notre Ville. Vous avez depuis des années, et nous l'avons dit dans cet hémicycle à de nombreuses reprises, évité de prendre à bras-le-corps la réorganisation et la modernisation, pourtant nécessaires, des ressources humaines de notre Ville. Dès lors, les agents ne savent pas quelle est votre vision à court, ni à moyen terme, ni à long terme d'ailleurs. C'est incroyable après 18 années de gouvernance ! C'est donc logiquement qu'un climat anxigène, qu'un climat de défiance, s'est installé dans les services.

Je crois maintenant qu'il est temps de revenir à la table des négociations avec une véritable logique de recherche de compromis. Ce conflit social a bien trop duré. Il doit désormais prendre fin. Il ne tient qu'à vous d'y mettre un terme, Monsieur le Maire. La balle est, encore une fois de plus, dans votre camp !

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Balas.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire, chers collègues,

Voici donc deux délibérations sur lesquelles, par anticipation, j'étais déjà intervenue en janvier dernier : le nouveau régime indemnitaire et les

ratios d'avancement.

Comme je l'avais dit alors, c'est plutôt une bonne nouvelle pour les agents et leur pouvoir d'achat, qui subit notamment les conséquences d'un marché immobilier toujours plus à la hausse.

Quelques observations tout de même.

D'un point de vue budgétaire d'abord, de 750 000 euros initialement prévus, on était déjà passé à 1 million d'euros lors de votre cérémonie de vœux au personnel, puis à 1,1 million d'euros pour le seul RIFSEEP lors de la dernière Commission Finances, et même maintenant à 1,9 millions d'euros, si j'en crois les dernières nouvelles reçues par tract syndical vendredi soir et confirmées à l'instant par monsieur Claisse. Donc 150 % de hausse depuis les premières annonces.

Ces dernières propositions nous interpellent sur le contenu de cette délibération. Est-elle toujours à jour et le reflet de ce à quoi vous vous êtes engagé ? Ne faudrait-il pas la retirer et en présenter une plus à jour ?

En Commission, votre Adjoint a indiqué qu'au final, la Ville pensait mettre 3,8 millions d'euros sur la table pour les différentes mesures en direction du personnel. Est-ce toujours ce chiffre ? Il faudrait donc y rajouter 800 000 euros pour arriver plutôt à 4,6 millions d'euros aujourd'hui.

En tout cas, rien de tout cela n'avait été annoncé lors de la discussion budgétaire. S'il s'agit de nouvelles dépenses, la masse salariale va progresser non pas de 0,1 %, mais plutôt de 1,4, 1,5 %, dépassant en cela le seuil de progression des dépenses autorisé par la contractualisation, et cela s'apparente plutôt à un comportement électoraliste en vue des prochaines échéances.

D'un point de vue du dialogue social, on ne peut pas dire que votre nouvelle méthode dans ce domaine, en faisant des annonces dès votre cérémonie de vœux, ait été couronnée de succès : boycott des instances depuis janvier et sept préavis de grève. La CFDT avait quitté l'intersyndicale la semaine dernière et négocié dans un premier temps avec vous. Et puis, vendredi, d'après un communiqué envoyé vendredi dans la soirée par l'intersyndicale, un accord a été trouvé juste avant votre départ vers l'Orient lointain, Monsieur le Maire.

Cet accord, selon les syndicats, permet, je cite, « la reprise du dialogue social ». Parmi les avancées évoquées, un budget RIFSEEP donc désormais de 1,9 million d'euros et encore pas mal de flou sur les autres revendications.

En tout cas, ce qu'on peut dire, c'est que le dialogue social à la Ville de Lyon n'est pas donné, ce qui renforce notre souhait de vous voir préciser les éléments financiers de ces nouvelles mesures.

Dans ce contexte, la vacance du poste de Directeur Général Adjoint en charge des Ressources humaines depuis la fin de l'année dernière ne facilite sûrement pas les choses.

Certes, l'intérim est assuré par le Secrétaire Général, mais ce n'est pas satisfaisant pour une administration de 8 700 agents.

Alors une petite suggestion en conclusion, Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire, puisque vous semblez vous spécialiser dans le transfert entre la rive gauche du Rhône et la rive droite (Directeur de Cabinet, Chef de Cabinet, Directeur des Espaces verts) et comme, lundi dernier, vous nous avez vanté les mérites d'un haut fonctionnaire, à vous en croire méchamment évincé de la Métropole par votre ancien poulain, proposez-lui donc le job, peut-être que cela fera avancer les choses plus rapidement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame Rabatel.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je ne vais pas reprendre tout ce que vient d'expliquer notre collègue Gérard Claisse, Adjoint aux Ressources humaines de la Ville de Lyon, mais nous tenons à dire que notre groupe Lyon Gauche Solidaires apprécie les propositions du Maire de Lyon pour améliorer les revenus et donc le quotidien de nos agents et agentes.

Certes, cet engagement de la Ville pourrait être encore un peu renforcé, mais nous sommes satisfaits – moi-même tout particulièrement, Adjointe à l'Égalité femmes-hommes – de la volonté de prendre en compte, concrètement, les inégalités salariales liées entre autres aux filières, dans lesquelles se situent la majorité de nos agents, c'est-à-dire les filières considérées comme féminines : administrative, médico-sociale et culturelle.

Le régime indemnitaire révisé, ainsi que l'ouverture au niveau C3 de tous les postes de catégorie C, permettront d'améliorer les salaires et donc les retraites des personnes travaillant dans ces secteurs, c'est-à-dire des femmes à 80 voire 90 %.

Notre groupe souhaite aussi souligner la nécessité de ces revalorisations, au profit notamment des catégories qui en ont le plus besoin, ce qui exprime une juste reconnaissance de l'implication de nos agentes et agents dans la réussite de la Ville.

Ce n'est pas toujours si facile d'être employé à la Ville de Lyon ces dernières années. Nos salariés ont vécu la réalisation du plan Marges de Manœuvre, avec les restructurations et les suppressions des postes qui s'en sont suivies, plusieurs services sont en tension par manque de bras, sans compter que le point d'indice des fonctionnaires est durablement bloqué nationalement.

Or, en même temps, nos agents, par leurs services et leur engagement, ont permis à la Ville de se développer encore, de se moderniser, de répondre aux besoins des habitants.

En ces périodes de critique facile du travail des fonctionnaires et du poids de la fonction publique, notre groupe Lyon Gauche Solidaires affirme l'importance du service public pour le service rendu au public, à nos habitants. L'emploi public est certes assez important en France, mais quand l'on compare, on voit par exemple que le Royaume-Uni a moins de fonctionnaires par habitant que la France, mais qu'il est très proche de la France quand on prend en compte le financement public des emplois privés rendant service au public. Le Royaume-Uni a en effet choisi d'externaliser le service au public quand la France privilégie encore l'emploi direct.

Comme les salaires de nos fonctionnaires sont modérés comparés à ceux des autres pays européens – ainsi que le note un récent rapport de France Stratégie –, le poids de la fonction publique ne pèse pas aussi fortement qu'on le dit.

Nous pensons donc que la fonction publique territoriale est utile, que les dépenses de fonctionnement qu'elle génère sont compensées par la nécessité et la qualité des services rendus à la population, et que le gouvernement, poussé par une prise de conscience salutaire suite aux gilets jaunes et au Grand Débat, a raison de reculer sur la question de la suppression des 120 000 postes de fonctionnaires.

Pour conclure, le groupe Lyon Gauche Solidaires regrette bien sûr la politique de la chaise vide pratiquée par les syndicats de la Ville depuis trois mois. Ce n'est pas le mieux pour faire avancer les discussions de façon constructive. Mais nous espérons que ce blocage va évoluer positivement, car il a déjà retardé les délibérations votées ce jour et donc le versement effectif des sommes prévues par le Maire et l'Adjoint aux Ressources humaines.

Nous votons favorablement les deux rapports, comme un signe de reconnaissance concrète, financière, du travail et des besoins de nos agents et agentes.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Aït-Maten.

**Mme AÏT-MATEN Zorah**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Gérard Claisse vient de nous présenter la délibération concernant la mise en place d'un nouveau dispositif de prime ou RIFSEEP, ainsi que la délibération améliorant le déroulé de carrière des agents de catégorie C.

Au-delà de leur caractère un peu technique, ces délibérations correspondent à de véritables avancées sociales, tout en restant responsables d'un point de vue budgétaire.

La délibération sur le RIFSEEP est une grande avancée sociale, parce qu'elle améliore l'équité entre les filières, à niveau de responsabilité équivalent. C'est l'orientation fondamentale suivie par la Ville.

Ce n'est pas une « mesurette ». En effet, le budget, conformément à notre grande orientation d'équité, s'élève à 1,9 million d'euros de plus pour les agents concernés.

Environ 3 000 agents bénéficieront de ces hausses de rémunération, dont une grande majorité d'agents de catégories C. Et il n'y aura aucune

baisse compensatoire ailleurs. C'est un véritable effort réalisé par la Ville de Lyon auprès de ses agents.

Cet effort était légitime, compte tenu de la réussite du plan Marges de Manœuvre, cher Richard Brumm. La bonne santé financière de la Ville doit profiter aux Lyonnais, ainsi qu'aux agents municipaux qui ont contribué à ce succès budgétaire.

Mais permettez-moi d'insister un instant, chers collègues, sur la méthode employée pour concevoir l'application du RIFSEEP. Certains disent parfois que la Ville de Lyon en matière RH a une approche exclusivement budgétaire. Eh bien, le RIFSEEP fait la démonstration du contraire.

En effet, le coût de cette mesure, Madame Balas, est bien de 1,9 million d'euros, alors que l'enveloppe initiale était de moins de la moitié. Pourquoi ? Précisément parce que nous avons d'abord posé un principe, celui de l'équité entre les filières, et que nous l'avons développé en assumant ses conséquences budgétaires, parce que cela paraissait juste.

Mais à ceux qui pourraient s'en émouvoir, j'indique que cette dépense s'effectue également dans le strict respect du principe de responsabilité financière. Aussi avons-nous signé un accord avec les syndicalistes pour définir des priorités et rester exactement dans le cadre de la contractualisation avec l'État et des hausses prévues de la masse salariale.

Le dialogue social a repris avec ceux qui le souhaitent depuis le 3 avril dernier et la qualité sociale et financière de la délibération sur le RIFSEEP en est le fruit.

Quelques mots sur la délibération concernant l'amélioration du déroulé de carrière des agents de catégorie C.

Elle concerne environ 1 500 agents, soit 30 % d'agents de catégorie C qui ne pouvaient pas, jusqu'à présent, accéder au grade ultime de leur catégorie. Désormais, cette progression sera possible dans la dernière partie de leur carrière.

Cette amélioration était une grande demande des organisations syndicales. Elle aura deux impacts très positifs pour les agents concernés. Elle augmentera les salaires et elle permettra une meilleure retraite. Bien entendu, les agents de catégorie C qui pouvaient déjà aller jusqu'au grade maximum de cette catégorie conserveront les mêmes droits. Là encore, nous ne prenons pas ici pour donner ailleurs.

En conclusion, ces deux délibérations correspondent à des attentes fortes des agents de la Ville et des organisations syndicales. Elles sont le fruit de nombreuses négociations, preuve d'un dialogue social approfondi, conduit avec patience et responsabilité par Gérard Claisse.

Nous sommes d'autant plus favorables à ces délibérations qu'elles concernent surtout les agents de catégorie C, donc les plus modestes.

Enfin, elles concernent prioritairement les femmes, vous avez raison de le rappeler, Madame Rabatel, en rétablissant plus d'équité de rémunération entre les filières où les femmes sont majoritaires et celles où les hommes sont majoritaires.

Aussi, notre groupe votera favorablement sur ces deux délibérations.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Claisse, vous voulez ajouter quelques mots ?

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Oui, quelques mots, Monsieur le Maire, merci.

D'abord, merci à Madame Perrin-Gilbert pour l'intérêt soudain qu'elle porte aux questions RH et au dialogue social à la Ville. Simplement, vous dire, Madame Perrin-Gilbert, que les dossiers, si vous les travaillez, travaillez-les vraiment.

Lorsque vous citez, par exemple, l'action au tribunal administratif de la CGT sur les discriminations sexistes de la Ville, j'ai déjà indiqué que je récusais formellement cette accusation-là. Le tribunal administratif a jugé et a rejeté l'accusation qui était portée par le syndicat CGT.

Si vous regardez dans le RIFSEEP, qu'est-ce qui est fait justement sur le sujet des EJE (éducatrices de jeunes enfants) ? Je vous indique que nous revalorisons leur régime indemnitaire de + 92 euros, les directrices et les directrices adjointes également.

C'est bien qu'il y avait un écart de rémunération, non pas entre les hommes et les femmes, mais entre les filières, la filière à laquelle appartiennent les EJE et les filières notamment techniques ou administratives, qui bénéficiaient de régimes indemnitaires différents. L'objectif d'équité est donc bien au cœur des objectifs que nous avons poursuivis.

Vous dites que les catégories A vont gagner en moyenne 100 euros, les catégories B 45 euros et les catégories C 20 euros. Ce sont ceux qui vont gagner qui vont gagner en moyenne ceci. Si vous ne prenez pas en compte que, sur les 900 agents de catégorie A, 140 gagneront en moyenne 100 euros, sur les catégories B, 300 gagneront en moyenne 45 euros, et sur les catégories C, 2 400 sur 5 000 gagneront en moyenne 20 euros, vous avez un gain moyen que vous étendez à l'ensemble des catégories, alors qu'il ne concernera qu'une partie de chacune d'entre elles. Au global, sur l'enveloppe budgétaire des 1,9 million d'euros plus 600 000 euros pour C2-C3, l'essentiel du budget va bien profiter aux catégories C. C'était bien l'objectif recherché dans le cadre des propositions que nous faisons.

Monsieur Brolquier, merci de vos conseils en matière de négociation salariale. Peut-être un jour aurez-vous l'occasion d'en conduire dans une organisation telle que la Ville avec 8 000 agents. C'est quand même chose complexe, mais je sais que vous le savez, bien évidemment.

Monsieur Brolquier, Madame Balas, je pensais que vous alliez nous aligner un peu les mêmes arguments. J'ai eu l'impression que, dans votre discours, vous étiez complètement écartés. Pour monsieur Brolquier, il faut mettre beaucoup plus, pour madame Balas, c'est « n'en mettons pas trop ».

Simplement, vous indiquez, Madame Balas, que vous ne pouvez pas nous faire le reproche de ne pas conduire le dialogue et entretenir le dialogue, et, en même temps, nous faire le reproche de l'avoir mené jusqu'au bout et d'en tirer totalement les incidences budgétaires. C'est bien la raison pour laquelle nous sommes passés de 1 à 1,4 et de 1,4 à 1,9. Vous voyez, nous dialoguons jusqu'au bout.

Sur le dialogue social, qui est au cœur du sujet, quelques mots.

J'ai entendu parler de rupture du dialogue, de boycott des instances, etc. J'aurais plutôt tendance à dire qu'il s'agissait d'un dialogue de sourds et je m'en explique.

On dit parfois que l'amour est un dialogue de sourds. Alors, c'est soit que nous nous aimons passionnément avec les organisations syndicales, soit que nous sommes entrés dans cette séquence de l'amour que l'on appelle l'amour vache. J'opte plutôt pour cette dernière hypothèse.

Cette période, je pense, est un peu derrière nous. J'utilise donc l'imparfait. La CFDT, vous le savez, a quitté l'intersyndicale. Nous avons conclu un accord de négociation jeudi dernier. Nous avons reçu, avec le Maire, les autres organisations syndicales vendredi dernier. Il semble que nous repartions vers une dynamique qui va ramener l'ensemble des organisations syndicales autour de la table.

Ce matin, il y avait des préparations au futur Comité technique. La plupart des organisations syndicales étaient autour de la table. C'est plutôt bon signe.

Je parle de dialogue de sourds et je m'en explique. Nous n'avons jamais cessé de nous parler. Pour parler, il faut être deux, vous l'avez dit, mais il faut aussi avoir la même machine à calculer ou à peu près et se comprendre, et parler le même langage. Or, nous n'avons pas du tout la même machine à calculer.

Lorsque j'ai évalué leurs revendications dans la période maximum de surenchère, à 57 millions d'euros, un représentant des organisations syndicales a évalué leurs revendications à 3,8 millions d'euros. C'est le coût qu'il estimait de leurs revendications. Je n'ai pas dit que la Ville allait s'engager sur 3,8 millions d'euros, Madame Balas. C'est le coût chiffré par les organisations syndicales de leurs revendications. J'ai dit qu'au final, nous n'étions pas si loin. Vous voyez bien que nous n'avons pas la même machine à calculer. Nous ne parlons pas le même langage.

Les organisations syndicales, dans la mouvance que nous connaissons tous nationale des gilets jaunes, se sont refusées à comprendre ou ont peut-être feint de ne pas comprendre le nouveau paradigme budgétaire dans lequel se situait la Ville.

Quel est ce nouveau paradigme ? Vous le savez tous. C'est celui de la contractualisation avec l'État, qui plafonne l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à 1,5 % par an. Cette contrainte s'impose à nous comme à toutes les collectivités locales. On peut le regretter. On peut s'y opposer, syndicalement comme politiquement, mais on ne peut pas l'ignorer ou faire semblant qu'elle n'existe pas.

Alors, dans ce contexte de contrainte, sommes-nous condamnés à être exclusivement des gestionnaires ? La réponse est non et écoutez bien, Monsieur Brolquier, ce que je vais vous indiquer. La réponse est non et bien au contraire, puisque c'est bien dans des contextes de très forte contrainte budgétaire que nous devons faire des choix politiques et définir des priorités politiques.

Quelle a été notre priorité politique sur les dépenses de fonctionnement ? Elle se lit, cette priorité, à travers les choix budgétaires qui ont été faits.

Le choix budgétaire que nous avons fait en début de mandat concernant l'évolution de la masse salariale a été d'indiquer que nous maîtriserions

son évolution à hauteur de 2 % par an à périmètre constant et hors effet des rythmes scolaires.

Faire ce choix, c'est mécaniquement, vous le savez, faire le choix d'une stabilité des autres dépenses de fonctionnement, là où d'autres villes ont fait un choix d'évolution à 1,5 %, 1 %, 0 %. Ce choix correspond donc bien à l'expression d'une volonté politique forte, qui visait à préserver une politique sociale protectrice pour nos agents qui assurent au quotidien, je tiens à le souligner, un haut niveau de service public et participant à son amélioration.

Sur 2014-2019, nous anticipons une évolution de la masse salariale à périmètre constant à hauteur de 2,2 et à périmètre constant et hors rythmes scolaires à hauteur de 1,8. Nous sommes donc parfaitement dans les clous. Nous disposons d'une marge de manœuvre pour garantir le respect de l'engagement pris en début de mandat.

Cette marge était-elle suffisante pour faire face aux revendications des organisations syndicales ? La réponse est non et je m'en explique en rappelant leurs dernières revendications.

Depuis début avril, nous sommes sortis de la séquence de surenchère dont je faisais état au précédent Conseil municipal. Aujourd'hui, il nous était demandé 100 euros nets par mois par agent pour les agents gagnant moins de 2 700 euros bruts par mois, idem pour la couverture à 100 % des mutuelles sous les mêmes conditions de revenus, plus les ratios d'avancement à 100 %. Le montant de leurs revendications était donc de 24 millions d'euros, avec pour impact une augmentation de la masse salariale de 7,2 % et une baisse en conséquence des autres dépenses de fonctionnement de 7,1 %.

En réponse à ces revendications, aujourd'hui, nous proposons une enveloppe budgétaire de 1,9 million d'euros pour améliorer le RIFSEEP, 600 000 euros pour assurer les déroulés de carrière des catégories C jusqu'à C3.

Nous aurons également – Madame Balas, vous me demandiez quelles étaient les prochaines échéances – deux autres dossiers de politique sociale importants pour les agents. Le premier est celui des mutuelles santé prévoyance, dossier prioritaire pour nous et pour les organisations syndicales, dossier sur lequel la Ville depuis le début de ce mandat a une politique exemplaire. Je rappelle que la consultation pour le renouvellement de la convention de participation est en cours.

Le deuxième dossier est celui du renouvellement du marché des tickets-restaurant, moins prioritaires pour les organisations syndicales, nous disent-elles, en conséquence, puisque nous avons des grandes oreilles et savons entendre et prendre en compte, dont la valeur faciale de 7 euros n'a pas évolué depuis 2009.

Il nous faut donc bien garder quelques marges de manœuvre pour financer ces dossiers à venir. Ne me demandez pas combien nous mettons sur la table, parce qu'après, vous allez me dire : « Vous mettez tout sur la table, vous n'avez plus rien à négocier. » Je me garderai donc bien de vous l'indiquer.

C'est la raison pour laquelle nous avons invité l'ensemble des organisations syndicales à revenir autour de la table sur ces deux dossiers importants de politique sociale, de même que nous les invitons à reprendre les travaux que nous avons engagés en 2017, pour parvenir à un accord de méthode sur le dialogue social, qui pourrait s'appeler charte du dialogue social, engagement que nous venons de prendre avec la CFDT.

Je vous remercie, Monsieur le Maire et chers collègues, de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci. Simplement deux mots.

D'abord, dire que Gérard Claisse est un adjoint aux Ressources humaines absolument formidable et qu'il a un sens du dialogue que beaucoup pourraient lui envier.

Lorsque l'on est dans une discussion, il y a toujours un moment donné où le partenaire est dans l'affichage d'une posture. Ce n'est pas à ce moment-là que vous pouvez discuter. Si on vous demande 57 millions d'euros, il est clair que vous ne pouvez pas discuter et terminer la réunion. Il est normal qu'à un moment, il y ait un constat de désaccord. Ensuite, on revient vers une attitude, qui est une attitude de vraie discussion.

La CFDT l'a montré en signant un accord dont a parlé Gérard Claisse. Je dois dire que, lorsque nous avons reçu les autres organisations syndicales, c'était dans un climat apaisé et dans une volonté de mettre vraiment les choses sur la table, ne pas être là dans une posture comme nous étions auparavant.

Nous avons discuté de l'ensemble des sujets, à la fois les sujets qui étaient inscrits (le RIFSEEP et les catégories C3), et en même temps, les mutuelles et les tickets-restaurant. Ils ont fait preuve à ce moment-là de responsabilité, en disant : « Oui, on sait que nous ne pourrions pas tout demander et on sait que la priorité pour nous, ce sont les mutuelles, parce que trop d'agents aujourd'hui ne s'assurent pas à la Ville de Lyon et connaissent ensuite un certain nombre de difficultés. »

Le dialogue était vraiment un dialogue de confiance. Je crois que nous sommes sur la bonne voie pour pouvoir continuer ainsi jusqu'à la fin du mandat, en nous plaçant dans l'épuration qui était la nôtre au début. Nous avons toujours dit, oui, nous sommes dans une période de difficultés, avec la réduction des dotations de l'État et nous demandons un certain nombre d'efforts, mais, si nous arrivons à faire ces efforts et à faire en sorte que notre budget ne dérape pas, dans la dernière année, nous ferons nous-mêmes un effort pour les salariés. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Merci. Je mets aux voix ces dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert sur les dossiers 2019/4676 et 2019/4705)

**M. LE MAIRE** : Ils sont adoptés. Monsieur Claisse.

## 2019/4697 - Remise gracieuse de dettes

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce dossier également, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Mesdames et Messieurs,

Nous sommes évidemment favorables à ce dispositif qui permet à un agent en difficulté de ne pas honorer une dette ou de le faire partiellement.

Mon interrogation rejoint la problématique des agents contractuels du Musée Gadagne, mais certainement que cela touche d'autres agents qui ne m'ont pas encore alertée.

La Ville a commis une erreur en leur versant trop d'aides pour le règlement des transports en commun. Du fait de cette erreur de l'employeur, les agents doivent de l'argent à la Ville. Les sommes dues par les contractuels ne sont pas colossales, mais, sur leurs revenus qui sont très petits, puisqu'ils ne travaillent pas à plein temps, cela représente une grosse somme. La Ville a fait le choix de se rembourser chaque mois d'un des trimestres dus. Peut-être cela semble-t-il peu à nos yeux et aux portefeuilles d'élus aux revenus réguliers et corrects, mais c'est une réalité extrêmement contraignante pour des agents vivant déjà en situation précaire.

Une des personnes que j'ai rencontrées pour débattre de cette problématique m'expliquait que ses revenus étaient autour de 500 euros par mois, un petit mi-temps, non pas faute de vouloir travailler, mais faute de proposition de travail émanant des Musées et de la Ville. Du coup, le remboursement de plus 45 euros représente un terrible pourcentage de son revenu, près de 10 % !

Pourrions-nous imaginer que la Ville, qui a commis une erreur, ne sanctionne pas aussi fortement des agents déjà précaires par la seule faute de la Ville, en leur demandant un remboursement trop rapide, et propose un étalement plus en lien avec les revenus de nos agents ? Et, pourquoi pas, là aussi, aller vers une remise gracieuse de cette dette ? Ce serait justice sociale. Ce serait faire Ville ensemble !

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**2019/4692 - Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2018**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2121-31 du code général des collectivités locales, avant de procéder à l'examen du compte administratif 2018, nous devons arrêter le compte de gestion correspondant à cet exercice. Je donne la parole à Monsieur Brumm.

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'un avis favorable de la Commission des Finances.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy s'abstiennent)

**2019/4693 - Vote du Compte administratif 2018**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. LE MAIRE** : Nous passons maintenant l'examen du compte administratif.

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'un rapport qui a également reçu un avis favorable de la Commission des Finances, mais les développements sont peut-être un peu plus longs que pour le dossier précédent.

Ce compte administratif 2018 va vous permettre de constater un certain nombre de chiffres très satisfaisant. L'année 2018 a été marquée par la prise en compte d'une décision gouvernementale qui a trait à la contractualisation. Pour la première fois en 2018, nous nous sommes engagés dans un processus de respect absolu des dépenses de fonctionnement et notamment de n'augmenter pas plus d'une année sur l'autre de 1,15 % les dépenses de fonctionnement. C'était évidemment une contrainte, mais elle allait naturellement dans la suite de la baisse des dotations de l'État, qui nous avait habitués à gérer avec beaucoup de rigueur nos comptes.

C'est ainsi que, cette année, vous le verrez et je le développerai un peu plus loin de façon plus complète, nous pouvons constater des résultats satisfaisants avec des ratios tels qu'une épargne brute à 97 millions d'euros, un encours de dettes de 410 millions d'euros ou encore une capacité de désendettement de seulement 4,3 années.

Nous commencerons comme à l'habitude par l'examen des dépenses réelles de fonctionnement. Vous pourrez constater qu'elles s'élèvent en 2018 à la somme de 573,5 millions d'euros.

Ces dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une diminution brute de - 1,1 % entre 2017 et 2018. Cette évolution, retraitée des mouvements exceptionnels intervenus en 2017 et 2018, reste négative à - 0,9 %.

Si cette évolution respecte la logique contractuelle avec l'État dont je vous parlais, sur la limitation de nos dépenses de fonctionnement, elle est surtout le résultat, d'une part, des efforts structurels menés depuis plusieurs années dans le cadre de notre chantier Marges de Manœuvre, d'autre part, de la capacité de la Ville à ajuster le pilotage de son exécution budgétaire aux évolutions de contexte majeures, y compris dans un temps très restreint, enfin, d'éléments conjoncturels plutôt favorables sur cet exercice en termes d'exécution de nos dépenses.

Je vous propose de revenir sur les principaux postes qui composent ces dépenses réelles de fonctionnement, en commençant, si vous le voulez bien, par le premier poste de dépenses, qui est la masse salariale.

La masse salariale s'est élevée à 331 millions d'euros en chiffres bruts et 332,5 millions d'euros en chiffres retraités. Elle représente ainsi sur l'exercice 2018, 57,7 % de nos dépenses.

L'évolution retraitée de ce poste s'établit à 0,04 % entre 2017 et 2018, soit une progression de + 127 000 euros, loin de la progression de 7 millions d'euros qui avait été constatée en 2017.

Le principal retraitement opéré sur la masse salariale concerne la nouvelle organisation du temps de l'enfant. Il prend en compte la nouvelle répartition entre gestion municipale et gestion associative. Cette répartition a été modifiée à compter de septembre 2018. Elle conduit à minorer les dépenses de personnel et majorer à due concurrence les subventions aux associations concernées.

En intégrant cette évolution de + 0,04 %, constatée en 2018, l'évolution annuelle moyenne de la masse salariale, projetée sur l'ensemble du mandat, s'établit à + 1,8 %. Elle passera même à 1,95 % en tenant compte des engagements sociaux récemment pris par le Maire.

Nous respectons donc pleinement, comme l'a dit tout à l'heure Gérard Claisse, l'engagement pris en début de mandat d'une évolution de la masse salariale ne dépassant pas 2 % en moyenne annuelle retraitée et hors rythmes scolaires.

Les principaux facteurs de cette évolution maîtrisée en 2018 sont les suivants.

D'une part, à la baisse paradoxalement, les mesures nationales, qui représentent habituellement un facteur d'évolution à la hausse important sur nos budgets, génèrent de manière tout à fait exceptionnelle un repli de 2 millions d'euros en 2018. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du jour de carence, de l'absence d'élections en 2018 et de la fin des recours aux contrats aidés.

D'autre part, à la hausse, les facteurs propres à la Ville affichent quant à eux une évolution globale très modérée d'un peu plus de 2 millions d'euros, lesquels, comme vous pouvez le constater, se compensent avec les mesures nationales précitées. Il s'agit principalement du solde GVT, des mesures sociales, telles que la revalorisation du contrat santé, les titres restaurants et les aides au trajet domicile-travail, et, bien sûr, de l'évolution des moyens permanents et non permanents.

Après cet examen détaillé de la masse salariale, regardons les autres dépenses réelles de fonctionnement.

Celles-ci, dans leur ensemble, sont, comme vous pouvez le constater sur le tableau présenté, parfaitement maîtrisées par rapport à 2017. Il est important de souligner que cette maîtrise des dépenses de fonctionnement ne s'est en aucun cas traduite par une réduction du périmètre du service public.

Tout d'abord, les charges à caractère général retraitées, qui représentent 100,9 millions d'euros, sont en baisse de - 1,2 %. La baisse significative de ces dépenses résulte de la poursuite des efforts d'optimisation de la Ville dont les traductions les plus importantes sont, en 2018, les suivantes :

Les dépenses d'énergie, qui enregistrent pour la quatrième année consécutive une diminution de 215 000 euros, en lien avec une politique de maîtrise de la consommation ;

La politique de rationalisation dans la gestion des espaces verts, qui a permis de dégager une nouvelle réduction globale de 411 000 euros.

Les baisses observées sont également comme chaque année pour partie liées à des effets conjoncturels, tels que l'absence d'élections ou les effets de cycle de programmation des expositions dans les musées, par exemple.

Les économies ainsi réalisées permettent cette année d'absorber complètement les évolutions de périmètre des services publics ou la hausse des dépenses obligatoires, telles que l'allongement de durée de la pause méridienne et la mise en œuvre de nouveaux temps de l'enfant, qui se sont traduits par une augmentation de la fréquentation dans les restaurants scolaires et une augmentation des achats de repas de 314 000 euros ; ou encore le développement de nos systèmes d'information, dématérialisation, amélioration de la relation à l'usager, qui représentent plus de 420 000 euros en 2018, et, enfin, l'augmentation des frais de gestion, liés au forfait post-stationnement, dont une partie sera refacturée à la Métropole pour environ 300 000 euros.

Un regard à présent sur les subventions aux personnes de droit privé, retraitées des nouveaux temps de l'enfant.

Elles s'élèvent à 66,9 millions d'euros et diminuent ainsi d'une année sur l'autre de - 0,8 %. La baisse observée résulte des différentes réductions de subventions qui ont été opérées dans les domaines notamment de la culture, avec la diminution en outre de la subvention versée à l'Opéra, à due concurrence de l'ajustement du loyer, qui a été opérée pour - 100 000 euros, et encore de l'animation événementielle, baisse de l'enveloppe dédiée aux opérations du festival Tout le Monde Dehors, de - 83 000 euros.

On enregistre a contrario une réévaluation de 260 000 euros des subventions aux crèches associatives, qui correspond d'une part à l'ouverture en année pleine de l'Escale de Nelly dans le 8<sup>e</sup> arrondissement et, d'autre part, à la revalorisation des subventions aux associations dont la

situation financière le nécessitait.

Quelques mots maintenant sur les subventions aux personnes de droit public retraitées, qui enregistrent elles aussi un repli de - 5,1 %.

La subvention au CCAS en particulier a été réduite de 715 000 euros à la faveur des efforts de gestion qui ont été engagés par cet établissement, en précisant que les dispositifs de solidarité n'ont en aucun cas été affectés.

Quant aux frais financiers, ils passent de 9,1 millions d'euros en 2017 à 7,7 millions d'euros en 2018, ce qui représente une diminution de 15,9 %. La diminution constatée s'explique par la réalisation en 2017 d'opérations ponctuelles de gestion active de la dette, qui n'ont pas trouvé d'opportunités équivalentes en 2018. Il s'agit par exemple des instruments de couverture et des remboursements anticipés.

Il y a lieu de noter que, hors ces opérations de gestion active, les seuls intérêts dus au titre de la dette en place sont en augmentation de 2,9 % en lien avec la légère progression de l'endettement de la Ville, augmentation à hauteur de 14 millions d'euros.

Enfin, en ce qui concerne le poste « autres charges », après retraitement, le montant de ces dépenses s'élève à 52,6 millions d'euros, en diminution de - 2,6 %, en raison pour la toute première fois depuis sa création en 2012 de l'infléchissement du FPIC, qui atteint 6,4 millions d'euros en 2018, contre 6,6 millions d'euros en 2017.

Pour en terminer avec l'examen des dépenses réelles de fonctionnement, ce graphique qui vous est présenté fait apparaître leur répartition par mission.

Ce graphique permet de constater que cette répartition est assez naturellement représentative du poids financier de chacune de nos politiques publiques. Plus du quart des crédits de la Ville sont ainsi consacrés à l'Enfance et à l'Éducation, soit un total pour les deux de 153 millions d'euros, ce qui représente 27 % de l'ensemble. La mission Culture arrive en deuxième position, avec 107 millions d'euros au CA 2018 et représente 19 % de l'ensemble. Enfin, les Espaces publics représentent quant à eux 36 millions d'euros, soit 6 % des dépenses de fonctionnement contre 7 % constatés au CA 2017.

Après avoir examiné les dépenses réelles de fonctionnement, étudions à présent les recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent, comme vous pouvez le constater, en 2018, à 693 millions d'euros.

Ces recettes réelles de fonctionnement retraitées sont en hausse de +3,3 % du compte administratif 2017 au compte administratif 2018. Elles enregistrent ainsi une progression de 22 millions d'euros en passant de 660 millions d'euros à 682 millions d'euros entre les deux exercices.

Cette évolution, très soutenue, trouve principalement sa source dans la dynamique observée de deux recettes en particulier, les recettes de stationnement et la taxe additionnelle aux droits de mutation. Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais commençons par le premier poste de recettes de la Ville, qui est celui de la fiscalité directe.

Ainsi, le produit de fiscalité directe s'élève à 357,5 millions d'euros en 2018, contre 352,1 millions d'euros en 2017, soit un supplément de ressources de près de 5,5 millions d'euros entre les deux exercices, et une évolution de + 1,6 %.

Dans un contexte où les engagements pris par le Maire en début de mandat sont strictement respectés, les taux sont donc stables depuis 2015. L'évolution de +1,6 % entre les CA 2017 et 2018 résulte principalement de la revalorisation générale des bases, obtenue par application du coefficient de majoration forfaitaire. Ce coefficient a été arrêté par le Parlement conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2018 à + 1,2 % pour nos trois taxes.

Le surplus de l'évolution observée trouve son origine dans l'évolution physique des bases, représentative de l'évolution des constructions et contribuables de notre territoire.

Cette évolution physique des bases s'établit en 2018 à + 0,8 % pour la taxe foncière sur le bâti. Bien que positive, cette progression affiche un niveau très modeste au regard des évolutions observées depuis 2010, et notamment par rapport aux années 2016 et 2017, qui ont bénéficié des premiers effets de la suppression partielle de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les constructions neuves, reconstructions et additions de constructions.

Pour la taxe d'habitation, l'évolution physique des bases constatée en 2018 est négative de - 0,2 %. Cette évolution, qui paraît en décalage avec la dynamique de population du territoire français, nous a conduit à interpellier la Direction Régionale des Finances publiques, afin qu'elle conduise une analyse approfondie des causes possibles de cette évolution négative.

Nous étions encore avec la Directrice des Finances jeudi à la DGFIP pour parler de ce problème. Il faut noter que l'analyse est en cours et que les premiers retours qui nous sont faits concluent à des origines multifactorielles. Elle a toutefois d'ores et déjà produit des premières régularisations qui devraient majorer notre produit 2019.

Nous venons de voir la fiscalité directe, examinons à présent les dotations de l'État.

La baisse des dotations de l'État à Lyon, enclenchée depuis 2010, se poursuit, mais connaît un très fort ralentissement. Elle est globalement à - 3,8 %, en repli, contre 9,1 % en 2017.

Regardons les différentes dotations.

Le repli de la dotation globale de décentralisation constitue le premier facteur de baisse des dotations perçues par la Ville. La DGD passe ainsi de 3,8 millions d'euros en 2017 à 2,9 millions d'euros en 2018. En 2017, elle était majorée des derniers versements au titre de la construction des bibliothèques Lacassagne et Gerland.

Au repli de la DGD s'ajoute celui de la dotation globale de fonctionnement et de ses différentes composantes, qui sont tout d'abord la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. La Ville de Lyon a perçu ainsi en 2018 3,6 millions d'euros au titre de la DSU, soit 0,7 million d'euros de moins qu'en 2017. Son extinction progressive se poursuit. Elle est liée à l'inéligibilité de la Ville depuis 2017 à la DSU. Notons toutefois que la Ville redevient éligible à la DSU en 2019, en raison d'un classement établi suivant de nouveaux critères.

Le deuxième volet de la dotation globale de fonctionnement est la dotation forfaitaire. Au titre de cette dotation forfaitaire, la Ville a perçu 63,9 millions d'euros en 2018 contre 64,6 millions d'euros en 2017. Elle enregistre ainsi une baisse de - 0,7 million d'euros contre - 7,4 millions d'euros en 2017. Cela est le résultat de deux facteurs contraires, d'une part, l'application de l'écrêtement, qui la réduit de - 1,7 million d'euros, d'autre part, de l'effet de population, qui la majore de 1 million d'euros.

La Ville bénéficie de ce point de vue de la suppression de la contribution au redressement des finances publiques, à laquelle ont été substitués, comme je vous l'ai dit, les objectifs de contractualisation sur les dépenses de fonctionnement.

Pour mémoire, la contribution au redressement des finances publiques a lourdement pesé entre 2013 et 2017 sur la dotation forfaitaire de la Ville de Lyon, qui a été ainsi réduite en cumulé de plus de 39 millions d'euros, passant ainsi de 103,3 millions d'euros à 63,9 millions d'euros.

La troisième composante de la DGF concerne la dotation nationale de péréquation, qui, pour sa part, est préservée à 2,4 millions d'euros.

Après la fiscalité directe et les dotations de l'État, quelques mots sur la fiscalité indirecte.

Concernant les recettes de fiscalité indirecte, nous noterons principalement l'évolution de la taxe additionnelle aux droits de mutation, dont le produit s'est élevé en 2018 à 41,3 millions d'euros, ce qui représente une hausse de près de 18 % par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit à la fois de l'une des plus fortes hausses observées depuis 2006 et de l'une des plus fortes progressions de recettes sur l'exercice 2018.

Enfin, pour en terminer avec les recettes de fonctionnement, jetons un regard sur les autres recettes de fonctionnement.

Comme vous pourrez le constater sur le graphique qui s'affiche, avec la somme des autres postes de recettes de la Ville, elles sont globalement orientées à la hausse en 2018.

Cette hausse traduit d'une part la dynamique du territoire, avec la progression notamment des recettes d'occupation du domaine public liées aux chantiers en cours, et d'autre part à l'adaptation de l'offre de service public à la population, avec la progression notamment des recettes de restauration scolaire liées à la hausse de fréquentation du vendredi midi.

Nous noterons également l'évolution des recettes de stationnement, dont la progression à hauteur de 47 %, soit 7,8 millions d'euros supplémentaires, traduit l'effet vertueux de la mise en œuvre du forfait post-stationnement.

Nous avons vu les dépenses et les recettes de fonctionnement. Je vous propose d'analyser maintenant les conséquences des évolutions constatées sur l'épargne brute.

Vous noterez la forte progression de cette épargne brute. Je vous le rappelle, c'est le solde entre l'épargne de gestion et le résultat financier. L'épargne brute bénéficie pleinement en 2018 de leurs évolutions très favorables, puisque l'évolution de l'épargne de gestion progresse en effet

de 21,4 millions d'euros et le résultat financier quant à lui s'améliore de 1,3 million d'euros.

Comme vous pourrez le constater, l'épargne brute atteint pour sa part près de 97 millions d'euros en 2018, soit une progression de 23 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Sans atteindre le pic de 104 millions d'euros qui avait été constaté en 2011, la Ville connaît néanmoins en 2018 un niveau d'épargne élevé pour une deuxième moitié de mandat, proche de celui obtenu en 2012.

Ce niveau d'épargne traduit pleinement les effets de l'ensemble des actions que l'équipe municipale a engagées depuis le début du mandat. Il bénéficie en effet à la fois d'une part d'une forte dynamique des recettes, reflet notamment de l'attractivité de notre Ville, d'autre part d'un repli important des dépenses qui bénéficient pour leur part des pleins résultats de nos efforts réalisés depuis 2014.

Ce niveau d'épargne est par ailleurs d'autant plus remarquable qu'il s'inscrit, ne l'oublions pas, dans un contexte de contrainte budgétaire, qui n'avait pas connu de tel précédent sur les mandats précédents.

Enfin, ce niveau d'épargne est essentiel, car il contribue largement au financement des dépenses d'équipement que nous réalisons et qui sont, depuis près de trois mandats, indispensables pour favoriser et accompagner le développement de notre Ville.

Ce sont précisément à présent les dépenses d'équipement que nous allons aborder. Elles s'élèvent à 85 millions d'euros.

Après trois années de réalisations assez soutenues, qui ont représenté 300 millions d'euros de dépenses sur la première moitié du mandat, contre 263 millions d'euros pour la première moitié du mandat précédent, la réalisation de l'année 2018 est en léger repli. Il est assez récurrent en effet, au cours d'un mandat, d'observer une année moins consommatrice de crédits. Il s'agit en l'occurrence d'une année de préfiguration pour un certain nombre d'opérations importantes, notamment dans le secteur scolaire. Elle laisse ainsi présager un effet rattrapage et une accélération de la réalisation du plan d'équipement, à la fois en 2019 et 2020, et sur l'ensemble du mandat, le plan d'équipement ayant été réévalué en 2018 de 600 à 650 millions d'euros.

Comme vous le verrez sur ce nouveau graphique, les dépenses d'équipement ont concerné en priorité le secteur scolaire, qui était une priorité du mandat en termes d'investissement. Il représente en effet 26 millions d'euros, soit 30 % de l'ensemble.

En 2018, ces dépenses ont concerné la construction du groupe scolaire Simone Veil sur le site Berlier dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, le groupe scolaire Françoise Héritier dans la ZAC des Girondins dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, et également les deux groupes scolaires provisoires Léon Jouhaux dans le 3<sup>e</sup> arrondissement et Lumière dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Tous ces équipements seront livrés pour la rentrée prochaine.

La répartition pour les autres missions reste plutôt stable, hormis un léger repli constaté sur la mission Sport, repli qui s'explique par les importants règlements opérés en 2017 sur deux opérations importantes, le gymnase Viviani dans le 7<sup>e</sup> arrondissement et les travaux de la patinoire Charlemagne dans le 2<sup>e</sup> arrondissement.

Après les dépenses d'investissement, regardons logiquement les recettes d'investissement.

Vous noterez qu'elles s'établissent en 2018 à 32,6 millions d'euros, contre 24,9 millions d'euros en 2017.

Ces recettes d'investissement sont constituées des principaux postes suivants : tout d'abord le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), avec 9,6 millions d'euros. Il est perçu au titre des dépenses d'équipements de l'année N - 2, soit ici pour les dépenses de l'exercice 2016. Il fluctue ainsi en fonction de la réalisation du plan d'équipement sur le mandat.

Ensuite, nous avons les « produits de cessions d'immobilisations », qui incluent les produits de cessions foncières, qui s'élèvent en 2018 à 7,9 millions d'euros.

Les subventions d'équipement quant à elles, reçues par la Ville en 2018 pour divers équipements culturels, sociaux et sportifs, se sont élevées à 5,4 millions d'euros.

Enfin, deux recettes exceptionnelles complémentaires ont été perçues par la Ville sur l'exercice, soit 4,5 millions d'euros au titre du Legs Perrin, qui servira à la Bibliothèque Municipale de Lyon, et 3,3 millions d'euros au titre de la résiliation des conventions de concession liant la Ville et la SERL pour quatre villages d'entreprises. Il s'agit du solde des concessions excédentaires.

Enfin, je vous présenterai – les meilleures choses ayant une fin – l'évolution très satisfaisante de la dette de la Ville de Lyon à l'aide d'un tableau.

Il faut ainsi savoir concernant notre dette qu'en 2018, 35 millions d'euros d'emprunts nouveaux ont été mobilisés pour contribuer au financement de la section d'investissement. L'intégralité de ces emprunts a été réalisée au format obligataire, dont l'intérêt financier par rapport à l'offre bancaire traditionnelle s'est confirmé avec la période des taux bas. La part de l'obligataire pour la dette de la Ville atteint désormais plus de 56 % de l'encours global contre 49 % en 2017.

Parallèlement à ces mobilisations d'emprunts nouveaux, l'amortissement du capital s'est élevé à 47 millions d'euros, ce qui porte l'encours de dette au 31 décembre 2018 à 410 millions d'euros, soit une baisse de 12 millions d'euros par rapport à 2017.

Par ailleurs, l'encours de dette revient ainsi sur le niveau qui était le sien au 31 décembre 2016, soit 409 millions d'euros. Il est bien en deçà de ce qu'il était en 2001, où il était pour mémoire de 428 millions d'euros, et devrait probablement se stabiliser, voire baisser encore en 2019.

L'endettement représente donc 788 euros par Lyonnais. Pour mémoire, la moyenne de la strate s'élevait en 2017 à 1 150 euros par citoyen des autres villes. La Ville de Lyon reste bien en deçà de cette moyenne. Je pense, chers élus lyonnais, que vous en serez satisfaits.

En conclusion, les résultats auxquels nous sommes parvenus sont donc très favorables. L'évolution des dépenses de fonctionnement, contractualisées avec l'État pour la période 2018-2020, a conforté les démarches d'économie que nous avons engagées depuis plusieurs années et dont je vous ai parlé. Elle s'est traduite, à la faveur de recettes dynamiques, par une nette amélioration de notre capacité d'autofinancement, avec un effet vertueux sur notre endettement et sur notre capacité de désendettement. Nous entamons donc cette fin de mandat avec une situation financière très saine, qui nous permet d'envisager sereinement les deux années restantes et d'anticiper à l'horizon 2020 un endettement en deçà de ce qu'il était en 2001 avec 428 millions d'euros et une capacité de désendettement de six ans maximum, conforme aux exigences de bonne gestion et bien en deçà de l'objectif initial qui était le nôtre, c'est-à-dire entre huit et dix années.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Chers collègues, comme vous le savez, pour le débat, nous devons élire le Président de séance. Si vous en êtes d'accord, je vais vous proposer d'élire monsieur Roland Bernard, notre doyen d'âge, qui va diriger les débats. Ensuite, nous sortirons lors du vote et je reprendrai la parole ensuite.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Monsieur Bernard vient donc me remplacer.

**M. BERNARD Roland** : Merci à tous. Nous allons engager les discussions.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : Madame Perrin-Gilbert, non inscrite, 3 minutes. Nous vous écoutons, Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, le 1<sup>er</sup> arrondissement est un territoire d'expérimentation et comme vous l'avez constaté, en véritable autocrate absolue que je suis, j'ai décidé d'expérimenter une gouvernance type bloc de l'Est en ôtant leur délégation à des adjoints après qu'ils ont voté contre le compte administratif 2018 de la Mairie du 1<sup>er</sup>. Heureusement que je n'ai pas de char d'assaut à ma disposition, sinon je vous laisse imaginer dans quel état seraient les pentes de la Croix-Rousse à ce jour.

En revanche, je dois vous informer qu'il y a de fortes chances pour que je réquisitionne l'école maternelle Lévi-Strauss afin d'y faire emprisonner mes opposants, car c'est bien la seule explication que l'on puisse donner à mon combat pour la survie de cette école, vous vous en doutez.

Trêve de plaisanteries, cette délibération présentée par Monsieur l'Adjoint aux Finances m'offre la possibilité de revenir sur la décision de quelques élus de ne pas voter le compte administratif du 1<sup>er</sup> arrondissement invoquant, je cite, « le flou juridique de la présentation des comptes », et surtout, pour moi, de préciser le sens que je donne à l'engagement politique. Et j'en rends compte ici devant vous et non pas cachée derrière

mon écran d'ordinateur bloqué sur Facebook.

J'évacue tout de suite la sincérité du compte administratif du 1<sup>er</sup> arrondissement. Ce dernier est tout à fait conforme. Il a été validé par la Direction des Finances de la Mairie centrale elle-même, l'Adjoint aux Finances et la Commission Finances de la Ville.

De plus, et contrairement aux bruits que quelques esprits chagrins ont colportés, tous les documents ont été communiqués sans qu'il n'y ait eu aucune entrave au droit d'information des élus.

D'ailleurs, madame Isabelle Granjon ou madame Émeline Baume, puisqu'elles sont ici présentes toutes deux et élues du 1<sup>er</sup>, pourront dire elles-mêmes si durant les cinq années de ce mandat, elles se sont vues refuser à une seule reprise une information qu'elles ont demandée, qu'elles m'ont demandée ou qu'elles ont demandée à mes services ou à mon cabinet. Je ne le crois pas.

Pour ma part, je pense donc que le problème est ailleurs et que, pour clarifier le flou qu'ils invoquent, ces adjoints auraient dû être tout simplement présents aux instances de la vie démocratique de l'arrondissement.

Quand vous êtes Premier Adjoint par exemple comme monsieur Remy, délégué aux Finances qui plus est, et que vous loupez deux des trois réunions consacrées à la construction du budget, que vous ne venez pas aux rencontres préparatoires des séances de Conseil d'arrondissement, que vous êtes absent à 14 conseils d'élus sur 15, soit un taux d'absentéisme de 93 %, et que vous n'êtes même pas présent lors de la séance publique du Conseil d'arrondissement durant laquelle vous votez contre le compte administratif, préférant agir par procuration, il est en effet difficile de sortir du flou.

Je dis donc que les seules entraves qu'il y a eu, certains élus se les sont imposées à eux-mêmes par leur manque de travail.

Messieurs, Dames, je rends compte devant vous et pas par la presse interposée.

**M. BERNARD Roland** : Madame Perrin-Gilbert, votre temps de parole est terminé, s'il vous plaît.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Il a été ensuite de mon devoir de Maire d'arrondissement de veiller à ce que cette promesse...

**M. BERNARD Roland** : Madame Perrin-Gilbert, je suis obligé de vous couper. Je donne donc la parole à monsieur Lafond, Les Indépendants.

**M. LAFOND Luc** : Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Je ne vous le cache pas, c'est avec une certaine nostalgie que nous avons écouté pour la dernière fois l'Adjoint aux Finances, monsieur Richard Brumm, nous présenter l'ensemble des mandats et des titres de recettes et de dépenses consolidés de notre collectivité.

Après 11 ans en charge de la délégation Finances et 12 comptes administratifs commentés, il faut bien reconnaître, Monsieur l'Adjoint, que votre ritournelle est désormais bien connue et bien rodée.

Cependant, lorsque l'on regarde les chiffres, au-delà des mises en page favorables et graphiques avantageux, on se rend compte que le tableau idyllique que vous tentez de nous peindre n'est finalement pas si beau.

Si, depuis 2001, plusieurs ratios financiers sont stables, notamment l'encours de dette (427 millions d'euros en 2002, 410 millions d'euros en 2018), la capacité de désendettement, l'épargne brute, la capacité d'investissement (100 millions d'euros par an en moyenne), ainsi que le montant des dotations de l'État (99 millions d'euros en 2002, 121 millions d'euros en 2018), les dépenses et recettes réelles ont quant à elles explosé.

Depuis 2002, ce sont 115 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires, 458 millions d'euros en 2002 et 575 millions d'euros en 2018. Et, bien évidemment, pour éviter de s'attaquer sérieusement au problème, vous avez choisi, Monsieur le Maire, de faire reposer l'intégralité de cette charge sur les épaules des Lyonnais.

En effet, en 2002, ce sont 150 millions d'euros de recettes supplémentaires dues à la seule augmentation de la fiscalité directe.

Alors, lorsque vous annoncez à la presse que vous n'augmenterez pas les impôts lors du prochain mandat, permettez-moi de sourire deux fois.

Une première fois pour votre aplomb de promettre cela aux Lyonnais, alors même que vous avez augmenté les taux d'imposition à deux reprises, de 5 % en 2009 et en 2015, pour récupérer au total 150 millions d'euros supplémentaires.

Nous sourions une seconde fois, car nous ne savions pas qu'un candidat à la Métropole de Lyon avait la capacité de choisir le montant des taux d'imposition de la Ville de Lyon. Connaissez-vous seulement la libre administration des collectivités territoriales ? Je pense que oui, mais peut-être n'avez-vous pas encore compris qu'en 2020, vous ne pourrez pas être Maire de Lyon et Président de la Métropole de Lyon en même temps. Vous ne serez peut-être ni l'un ni l'autre, je ne sais pas, ce sont les Lyonnais qui décideront.

Monsieur le Maire, gérer une ville, c'est trouver un juste équilibre entre les dépenses de fonctionnement et les recettes propres, comme l'impôt et l'emprunt.

Si, comme vous l'annoncez, lors du prochain mandat, vous n'augmentez pas les impôts, étant donné que vous ne maîtrisez pas vos dépenses, vous devrez emprunter pour maintenir ce train de vie. Cela n'est pas sérieux pour la santé financière de notre Ville. Vous n'aurez eu de cesse, depuis bien trop longtemps, de ne pas prendre à bras-le-corps les problèmes structurels qui mettent en péril à moyen et long terme la santé financière de notre Ville. En 18 ans, vous n'avez jamais voulu repenser la répartition de l'ensemble des missions de service public entre les différents acteurs du territoire, qu'ils soient privés ou publics. En 18 ans, vous n'avez jamais voulu moderniser les services municipaux, notamment la dématérialisation qui n'est toujours pas effective dans le service des ressources humaines. Alors pourquoi demain serait différent ?

Il est vraiment temps pour Lyon d'avoir une autre politique.

Monsieur le Maire, depuis que vous êtes aux manettes de cette Ville, vous avez accumulé 115 millions d'euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires. Si vous aviez pris le temps et la décence d'écouter votre opposition durant toutes ces années, vous ne seriez pas aujourd'hui obligé d'abuser les Lyonnais. Une chose est sûre, vous n'avez pas changé votre positionnement. Nous n'avons donc aucune raison de changer le nôtre. Les élus du groupe Les Indépendants voteront contre ce compte administratif 2018.

Merci.

**M. BERNARD Roland** : Merci, Monsieur Lafond. Je passe la parole à madame Laurence Balas pour 10 minutes.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Quelques remarques en introduction.

Je m'étonne encore une fois que vous ayez présenté ce compte administratif 2018 à la presse, le 29 avril, avant même qu'il ne le soit aux élus de la Commission Finances. Votre Adjoint a cherché des excuses de calendrier, mais quand même, après le 30 avril, date de la Commission, et avant le 20 mai, date de ce Conseil, vous pouviez trouver un créneau dans votre emploi du temps, certes très chargé, pour le faire.

Lors de cette même conférence de presse, vous êtes allé jusqu'à engager la Ville sur ses taux d'imposition au-delà de l'élection de 2020. Je dis bien la Ville, puisque c'est ainsi que votre communiqué de presse était rédigé.

Alors juste une question, Monsieur Collomb : vous souvenez-vous que, dans les pays démocratiques, il y a une étape qui se nomme élections, élections municipales en l'occurrence, et pour lesquelles vous n'êtes même pas d'ailleurs clairement candidat pour le prochain mandat, ayant clairement, pour le coup, affirmé que votre intérêt se porte désormais davantage à la Métropole et non plus à la Ville, ce que les Lyonnais apprécieront certainement ?

De la part d'un ancien ministre de l'Intérieur, cette attitude est pour le moins étonnante.

Mais le plus incroyable, et Luc Lafond en a parlé, c'est que vous vous érigez aujourd'hui en héraut de la stabilité fiscale. Je dirais que c'est pour le moins culotté, j'ose le dire, de la part de quelqu'un qui, après avoir promis 0 % d'augmentation en 2001 et 4 % en 2018, aura finalement augmenté de + 16 % la taxe d'habitation et de 20 % la taxe foncière sur ses 19 années de mandat.

Dernière remarque préliminaire, grâce à la loi NOTRe, loi que vous avez suivie au Sénat, nous bénéficions aujourd'hui de 70 % de pages en plus dans les documents budgétaires qui nous sont transmis, oui, mais avec des informations importantes en moins, comme le montant des aides en nature apportées aux associations qui a disparu des comptes. C'était pourtant un élément essentiel pour la bonne compréhension de votre politique à l'égard des associations. Il y a plus de papier donc, mais moins d'informations utiles. C'est sûrement le progrès vers la transparence chère à monsieur Brumm.

Alors, vous nous avez transmis ces informations depuis, mais il faut donc les demander en plus de l'épais document déjà fourni. Les associations, ce sont quand même 66 millions d'euros de subventions, mais 33 millions d'euros d'apports en nature. C'est quand même un élément important.

Mais revenons à ce compte administratif 2018.

Alors, oui, monsieur Brumm, vous nous dites encore une fois que vos résultats sont magnifiques, encore plus beaux que les années précédentes et que tous les clignotants sont au vert.

Des recettes réelles de fonctionnement qui bondissent de plus de 3 % grâce encore une fois à des rentrées fiscales, ici les droits de mutation, encore une fois en forte hausse (+ 18 %, + 6,5 millions d'euros), ce qui se traduit surtout par la cherté de l'immobilier à Lyon, synonyme d'un exode progressif des classes moyennes vers des contrées plus accueillantes en termes de logement et de cadre de vie.

Recettes en hausse également grâce à des redevances de stationnement en progression notable (+ 47 %, 8 millions d'euros supplémentaires).

Également grâce à des cessions foncières : 7,5 millions d'euros cette année, qui sont aussi devenues une forme de recettes depuis – cela remonte déjà à quelques années – le bradage de la rue Grolée et les actions de la CNR. En réalité, ce sont plus de 107 millions d'euros de plus-values de cession immobilière en 18 ans que la Ville a collectés. Enfin, un jour, il n'y aura plus rien à vendre pour compenser une gestion parfois pas assez rigoureuse.

Rien à voir donc avec une bonne gestion proprement dite.

On y arrive, je vais aborder maintenant le côté des dépenses.

Alors, on constate, c'est vrai, cette année, un recul de 0,9 % des dépenses réelles de fonctionnement, mais quand même d'un tout petit 0,4 % pour les dépenses de gestion.

Alors, c'est vrai, c'est vrai que c'est la première fois que les dépenses de gestion sont en léger, très léger repli, mais sans la contractualisation, qui a encadré la hausse de vos dépenses, rien de tel ne se serait sans doute passé.

Une obligation, qui, si vous vous l'étiez imposée il y a déjà de nombreuses années, vous aurait permis d'éviter d'augmenter les impôts.

Merci aussi au rétablissement du jour de carence par le gouvernement, qui vous a fait économiser 676 000 euros en 2018.

Car lorsque l'on voit où vous dites avoir réalisé des économies, cela laisse songeur. Beaucoup d'éléments conjoncturels, comme le fait qu'il n'y a pas eu d'élection en 2018. Mauvaise nouvelle, il y en a en 2019. Et d'autres actions, certes louables, mais que ne les avez-vous pas faites il y a déjà longtemps, comme renégocier les marchés de l'énergie ou les marchés des assurances, mieux gérer l'entretien des espaces verts ou diminuer les actions à l'international ?

On a en fait l'impression que vous apprenez peu à peu la façon d'optimiser la gestion d'une collectivité. Mais bon, avec 18 ans d'opposition, 5 ans de maire d'arrondissement, 18 ans comme Maire de Lyon, l'apprentissage est un peu longuet.

Comme chaque année, la question des ressources humaines reste survolée, même si de nombreuses pages y sont consacrées. Le report du nouveau régime indemnitaire y est même salué comme source d'économies ou de moindres dépenses plus exactement, mais on a vu un peu plus tôt que des 750 000 euros économisés en 2018, il faudra finalement compter avec près de 2 millions d'euros pour le compte administratif 2019 que présentera votre successeur.

Le temps de travail, les 35 heures, encore et toujours rien ! Je pense que Lyon va être la dernière commune de France à ne pas s'y attaquer. Mais, encore une fois, peut-être est-ce saugrenu de demander à un ancien ministre de l'Intérieur de respecter la loi ? Nous, nous ne le pensons pas et vous présenterons un vœu en ce sens à la fin du Conseil. Il est d'autant plus d'actualité que les députés ont voté vendredi soir un amendement obligeant les collectivités et l'État au respect de la loi. Je trouve d'ailleurs cette formulation un petit peu curieuse : les députés obligent l'État et les collectivités à respecter la loi.

Enfin, si vous avez commencé à comprendre ce que toute entreprise bien gérée sait depuis longtemps, avoir une gestion au jour le jour au plus juste, il manque cependant deux choses :

Une vision du futur. Aujourd'hui, vous nous parlez de climat. Vous signez un Appel des Maires, alors que vous avez encore réalisé il y a peu un flot de chaleur formidable devant le Palais de Justice, véritable aberration climatique. Vous avez délivré des permis de construire sans prévoir les équipements publics nécessaires (crèches, écoles, stades, piscines, MJC). Vous l'avez même reconnu aux vœux du 9<sup>e</sup> arrondissement, par exemple, où vous avez reconnu que l'école Antonin Laborde, inaugurée pourtant en septembre 2014, était déjà saturée et qu'il fallait prévoir un autre équipement. Et vous avez même précisé qu'il fallait dorénavant commencer par les équipements publics avant de faire sortir les logements de terre. C'est une sage résolution.

Il vous manque aussi une vision métropolitaine. Vous nous aviez vendu, Monsieur Collomb, une métropole source d'optimisation et d'efficacité pour les communes, notamment pour Lyon, source d'économies pour nos concitoyens. Sur ce sujet, à part des hausses d'impôt déjà citées, à la Ville, mais aussi à la Métropole, les Lyonnais n'ont rien vu de vraiment concret depuis 2015. En témoigne le tout petit tableau de transfert de compétences, page 10 dans le rapport du Maire, qui montre bien que les transferts les plus importants, et néanmoins modestes, datent de 2005, 2006, 2010, en tout cas avant la création de la Métropole. La question des équipements métropolitains reste également entière. Prenons le Théâtre des Célestins, par exemple. 50 % de son public est lyonnais, 30 % métropolitain, et pourtant, la subvention d'équilibre de la Ville est de 5 millions d'euros alors que celle de la Métropole n'est que de 260 000 euros, et elle a constamment baissé depuis 2015. Je pourrais parler aussi de l'Opéra ou de l'ONL. Le rapprochement des Antennes Solidarités du CCAS et des Maisons de la Métropole va dans le bon sens, mais nous attendons toujours une évaluation pour en juger de manière plus précise.

Alors, vous voyez, Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire, vous allez donc terminer ce mandat avec une situation financière que certains pourraient percevoir comme saine et un niveau d'endettement raisonnable, mais, encore une fois, nous pensons que vous n'avez pas préparé l'avenir de notre Ville. C'est pourquoi nous voterons contre ce compte administratif.

**M. BERNARD Roland** : Maintenant, nous avons un temps de parole pour le groupe Europe Écologie Les Verts, madame Baume, pour 4 minutes.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mercredi dernier, 15 mai, vous avez annoncé votre plan Nature en Ville, ainsi qu'une proposition électorale de programmation de rénovation de certains bâtiments, toujours de notre ville.

Le 7 mai dernier, soit une semaine avant, vous avez signé pour notre cité, la Déclaration des Maires et Chefs de gouvernements locaux pour accélérer la lutte contre le dérèglement climatique, dont a fait écho Laurence Balas juste avant.

Alors quels engagements ? Je me permets de vous rappeler ici, parce que peut-être que tout le monde ne l'a pas lue, quelques éléments de cette déclaration : « Nous soussignés nous associons pour exhorter les chefs d'État et de gouvernement des États membres à engager l'Union européenne dans une stratégie climatique de long terme visant un niveau net d'émissions nul d'ici 2050. »

Avec quatre aspects :

Aligner le prochain budget à long terme de l'Union européenne sur cette stratégie ;

Supprimer les subventions aux combustibles fossiles ;

Intégrer l'action pour le climat en priorité dans tous les programmes de financement européens ;

Engager tous les États membres à adopter des objectifs contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la fameuse neutralité carbone.

Enfin, et c'est là que c'est intéressant, collectivement les villes, donc Lyon entre autres, ouvrent la voie à l'horizon 2050 en menant des actions déterminantes d'ici 2030, donc demain, en élaborant des stratégies intégrées et en adoptant des engagements sectoriels ambitieux. Je vous en cite certains : atteindre l'objectif zéro déchet d'ici 2030, respecter les normes de zéro carbone pour tous les bâtiments d'ici 2050, passer à une électricité 100 % renouvelable d'ici 2035, à une énergie 100 % renouvelable dans les villes d'ici 2050, et enfin une action pour le climat inclusive qui profite équitablement à tous.

Allez-vous alors, Monsieur le Maire, intégrer une part des 100 millions d'euros annoncés le 15 mai pour les travaux des 15 principaux sites municipaux dans une décision modificative du budget 2019, pour le prochain Conseil, par exemple ?

Nous vous rappelons que, dans ce mandat, jusqu'au vote du budget primitif 2019, vous n'avez budgété que 10 millions d'euros, que nous mettons en regard de ces 100 millions d'euros, pour la rénovation thermique de nos bâtiments municipaux, et que vous aviez même, en 2017, baissé cette somme de 1,5 million d'euros, et ce, malgré nos demandes répétées de rattrapage et d'augmentation de cette enveloppe, sachant que la situation financière, comme l'a indiqué Monsieur l'Adjoint Brumm, de notre Ville, le permet vraiment.

Avec ce compte administratif donc, nous regardons les actes et leurs conséquences entre autres en termes, comme vous l'avez compris, ce qui nous mobilise suite à vos dernières déclarations, de consommation de gaz et d'électricité en 2018.

Nous observons une consommation constante (nous nous référons au paragraphe « Gestion technique des bâtiments »), alors même que le nombre de jours de froid a diminué. Or, depuis 2001 que vous êtes en situation de responsabilité ici, 15 % des bâtiments municipaux, plus ou moins (nous avons fait les calculs), ont fait l'objet de travaux.

Entre 2010 et 2016, la consommation énergétique de la Ville a baissé de 9,5 %. Pourtant, l'objectif du Plan Climat est d'atteindre - 20 % en 2020. À la lecture de ce compte administratif, nous pensons que cet objectif ne sera pas atteint en 2020. La décroissance des fluides n'est pas au rendez-vous, même en intégrant l'augmentation de surface et d'usage.

Alors est-ce à dire que ce sont des soucis de froid qu'il nous faut appréhender et vite désormais ? Je me permets ici de vous remémorer les débats autour des piquages dans la nappe phréatique du 7<sup>e</sup> arrondissement. Nous avions tous compris que des études sont en cours au regard des variations de température de ladite nappe et des répercussions négatives sur les usages de cette ressource.

Notre territoire, comme vous le savez tous ici, est en alerte sécheresse depuis plusieurs semaines. Adapter donc nos bâtiments publics est essentiel, modifier l'espace public afin d'offrir de la fraîcheur à tous est prioritaire.

Un autre exemple, de notre point de vue, symptomatique pour nous du décalage entre la volonté d'agir, clairement affichée depuis le 7 mai, Monsieur le Maire, et la réalité des actes, c'est le non-financement du renouvellement nécessaire des véhicules municipaux dans la perspective de la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la ZFE. Là encore, nous espérons voir ce financement dans une décision modificative.

Je suis désolée, je vais dépasser d'une minute, je vous la rendrai dans ma prochaine intervention sur la salle Rameau sans problème. Je suis désolée, j'ai mal paramétré en Conférence des Présidents. Cela n'arrive jamais pour moi.

Alors, revenons aux données financières. Nous n'avons que 4,3 années de désendettement. Donc forts de ce faible endettement, il fallait lancer un investissement prospectif que vous avez annoncé ces derniers jours.

C'est comme pour l'entretien plus naturaliste des espaces verts que nous saluons, qui permet un gain de 411 000 euros en 2018. Comme quoi, se passer du glyphosate de Monsanto, cela rapporte à la Ville et cela compte pour la santé des agents et des Lyonnais.

Plus généralement, nous regrettons que le budget de la Ville – je vous en prie, vous pouvez écouter, je rendrai mon temps de parole sur la salle Rameau, c'est quand même rare qu'en tant qu'écologiste, je dépasse les temps de parole, merci.

Nous vous demandons depuis plusieurs années que ce rapport Climat entre dans nos relations avec les organismes financiers avec lesquels notre Ville travaille. La neutralité carbone et la baisse des gaz à effet de serre passent et passeront par le désinvestissement des fossiles. C'est ce que vous avez signé, Monsieur le Maire, dans la déclaration européenne. Nous n'avons pourtant toujours pas connaissance des produits financiers que vous ne manquerez pas de repositionner dès demain au regard de ces déclarations.

Nous savons mesurer et réduire les émissions de billets de trésorerie induites par la gestion active de la dette, mais nous ne réduisons toujours pas les émissions de gaz à effet de serre induites par celles-ci.

Alors, agir pour la biodiversité, un air respirable et la limitation de nos gaz à effet de serre, c'est sans doute aussi investir pour la jeunesse. Nous avons bien noté, c'est important, merci de me laisser ce temps de parole, les investissements faits pour les écoles. Que ces lieux deviennent des exemples d'éco-exemplarité et de convivialité, c'est incontournable. Ainsi les citoyens de demain seront sans doute capables de survivre à nos erreurs de maintenant et du passé, et de vivre dignement ici, dans la paix.

Monsieur le Maire, chers collègues, votre budget est sincère. Il n'y a aucun problème. Vous avez noté que les Lyonnais sont prêts et de plus en plus nombreux à se mobiliser et à mobiliser les compétences et les investissements publics pour le vivant, pour la neutralité carbone et donc pour des investissements du passé, entre autres les budgets routiers.

Nous voterons le compte administratif, parce que nous avons voté le budget 2018 et parce qu'il est sincère, mais comme vous l'avez compris, nous lisons l'actualité et nous demandons à Monsieur le Maire une décision modificative pour le budget 2019.

Merci.

**M. BERNARD Roland** : Merci, Madame Baume, de votre intervention, qui a largement dépassé la minute que nous vous avons accordée. Maintenant, nous avons un temps de parole pour le groupe Lyon Écologie et Citoyens, madame Bley.

**Mme BLEY Antonia** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec succès que la Ville a passé le nouvel obstacle imprévu de la contractualisation, intervenue en juin, en cours d'exercice, pour l'exécution d'un budget qui n'avait pas été élaboré avec cette perspective.

Il faut saluer la réactivité et l'efficacité des services de la Ville, qui ont d'ailleurs réussi à dépasser l'objectif assigné par la contractualisation d'une hausse maximum des dépenses de fonctionnement de 1,15 %, en réalisant au contraire une baisse des dépenses de 0,9 %.

Le compte administratif illustre bien les efforts de gestion poursuivis sans relâche depuis 2014, alors même que les dotations de l'État enregistraient un nouveau recul de plus de 3 % et que la population continuait de croître.

J'observe que des économies ont été réalisées en repensant la nature même de la dépense. Je prends pour exemple les espaces verts.

En continuité avec ce qui a déjà été réalisé depuis le début du mandat, puisque les équipes gèrent 30 hectares supplémentaires avec un budget en baisse, en 2018, le périmètre d'intervention s'est encore élargi de 2,5 hectares. La qualité paysagère est maintenue, mais grâce à une gestion qualitative différente, plus naturaliste, en définitive, c'est une économie qui a été réalisée par rapport au budget primitif.

Deux leçons à retenir : on peut donc bien faire rimer écologie avec économies et on peut trouver des marges d'économie ailleurs que dans la masse salariale.

Les ressources quant à elles sont en augmentation de plus de 3 % et majorées par un résultat financier amélioré permettant de dégager une épargne brute en très forte hausse de 30 %.

Cette épargne renforcée nous permet d'avoir les moyens de nos ambitions en matière d'équipement, sans augmenter nos emprunts, et cela mérite d'être souligné, puisqu'en effet, la capacité de désendettement de la Ville, qui s'établissait déjà dans la zone optimum inférieure à six années, s'améliore encore de plus d'un an et passe à 4,3 années.

Plus que jamais, le contribuable lyonnais fait des envieux, avec une dette en baisse, s'établissant à 788 euros, alors que la dette du contribuable de la strate s'établit à 1 151 euros.

Les dépenses d'équipement réalisées répondent aux priorités d'une ville dynamique, en pleine expansion, fière de son patrimoine et où il fait bon vivre.

C'est tout naturellement le domaine scolaire qui est le premier bénéficiaire : création de trois nouvelles écoles, ainsi que divers aménagements dans les écoles.

Les dépenses d'équipement font également la part belle à la conservation du patrimoine, notamment pour l'église Sainte-Bonaventure et la Halle Tony Garnier, deux lieux emblématiques chers aux cœurs des Lyonnais.

Le logement social a été priorisé avec une subvention à la SACVL, dans une période où les mesures étatiques ont réduit les capacités d'auto-financement des organismes de logement social, alors que la demande de logement social n'a jamais été aussi forte. Il faut souligner également le soutien à la SAHLMAS, pour une réalisation innovante, la résidence autonomie Rinck, qui accueillera en son sein et des retraités et des jeunes, préfigurant une orientation d'avenir souhaitable dans ce domaine.

En ce qui concerne les espaces verts, c'est l'ouverture du très novateur parc Zénith dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, point d'orgue de la restructuration de l'ancienne friche RVI. Ce parc paysager de 8 000 mètres carrés, sans plantes allergènes, îlot de fraîcheur, avec des jardins d'eau favorisant la

biodiversité, offre des lieux d'activité et de détente pour tous : étudiants du campus pro, lecteurs de la bibliothèque Yourcenar, riverains.

Ce parc est pionnier, pionnier car il est conçu dès l'origine dans l'optique santé, selon les prescriptions spécifiques de l'OMS, et fait l'objet d'une étude d'impact santé. Une grande première et une réalisation exemplaire pour une ville agréable à vivre.

Convaincus par les excellents résultats financiers de la Ville, qui ont d'ailleurs permis à Monsieur le Maire de s'engager à ne pas augmenter les taux des impôts en début de prochain mandat, et l'adéquation entre les réalisations et les besoins de la population, notre groupe Lyon Écologie et Citoyens approuve sans réserve ce compte administratif 2018.

**M. BERNARD Roland** : Merci, Madame Bley. Maintenant, nous avons 5 minutes de temps de parole au groupe Centre Démocrate, monsieur Rudigoz. Il est suppléé par monsieur Durand.

**M. DURAND Jean-Dominique**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint aux Finances,

Chers collègues,

Le philosophe grec Pindare a écrit que : « La prospérité, dont les fondements s'appuient sur une sage prévoyance, ne peut que s'accroître et durer. »

Cette idée semble s'appliquer et avoir trouvé sa réalité dans la présentation de notre compte administratif 2018, car la rigueur caractérise votre gestion, Monsieur le Maire, avec des finances publiques orientées vers l'investissement, la rigueur de fonctionnement, la stabilité des taux d'imposition de la fiscalité locale, la solidarité et l'environnement.

Malgré un contexte de contrainte financière persistant depuis quatre ans et l'engagement contractuel pour la limitation de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, la Ville de Lyon confirme sa stratégie budgétaire d'équilibre et d'investissement.

La gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement (- 0,9 % par rapport à 2017), résultat de la mise en place des Marges de Manœuvre et du pilotage budgétaire pour s'adapter au mieux à la conjoncture, permet de poursuivre la mise en œuvre de notre projet pour Lyon, tout en respectant notre engagement de ne pas augmenter les impôts, mesure forte pour le pouvoir d'achat des Lyonnais, sans grever les services publics.

La masse salariale reste maîtrisée.

Dans le cadre de nos missions de service public essentielles, l'Éducation et l'Enfance, 153 millions d'euros + 3 millions d'euros, représentent 28 % de nos dépenses de fonctionnement, résultat de nombreuses nouvelles inscriptions et de l'attractivité de notre territoire.

Les différents leviers mobilisés en dépenses permettent encore mieux de mobiliser ceux de nos recettes de fonctionnement.

Les dotations de l'État cette année représentent 11 % de nos recettes, mais la dynamique économique de notre Ville et son attractivité se retrouvent dans la hausse constante des droits de mutation et des recettes de stationnement, avec un taux de recouvrement très élevé.

La fiscalité directe dépasse de plus de 5 millions d'euros celle de 2017.

Les recettes de fonctionnement dépassent de presque 22 millions d'euros celles de 2017.

Par une gestion rigoureuse, la Ville affiche un niveau d'épargne brute de 97 millions d'euros, en forte hausse par rapport au compte administratif de 2017, et surtout bien supérieur au niveau réglementaire, ce qui ramène l'encours de la dette pour 2018 à 410 millions d'euros (- 12 millions d'euros par rapport à 2017) et qui permet une capacité de désendettement de 4,3 années, permettant encore une meilleure capacité d'autofinancement.

Nous avons des ratios financiers que bien d'autres collectivités souhaiteraient pouvoir afficher.

Pour les Lyonnais, la dette par habitant ne représentera que 788 euros par habitant, bien loin devant d'autres villes de périmètre égal. Ces très bons ratios permettent la poursuite de la réalisation de notre PPI. Cela se traduit par 85 millions d'euros d'investissement sans avoir recours à l'emprunt.

Ainsi, nos grandes priorités politiques sont-elles maintenues et vont servir à répondre aux besoins quotidiens des Lyonnais.

Ce sont 26 millions d'euros pour l'Éducation, avec la construction de quatre groupes scolaires, 19 millions d'euros pour les Espaces publics, 14 millions d'euros pour la Culture et le Patrimoine.

Malgré les contraintes, le compte administratif montre à la fois la réussite du plan ambitieux d'investissement et du plan responsable de fonctionnement. Il témoigne de la volonté de concrétiser les engagements qui ont été pris depuis le début du mandat et permet de concilier le développement d'un service public performant, le renforcement de la solidarité et la mise en œuvre d'un ambitieux plan de développement des services aux Lyonnais.

Notre groupe accompagne ce choix ambitieux de continuer d'investir pour préparer Lyon aux nouveaux défis de demain. L'investissement reste en effet la clé pour pérenniser l'emploi et l'attractivité de notre Ville, cœur de notre Métropole. Bien évidemment, nous voterons cette délibération.

**M. BERNARD Roland** : Merci, Monsieur Jean-Dominique Durand. Maintenant, nous avons un temps de parole pour le groupe Lyon Centristes et Indépendants, Madame Condemine, 3 minutes.

**Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie**, Adjointe : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Comme cela vient de nous être présenté par Monsieur l'Adjoint aux Finances, monsieur Richard Brumm, l'année 2018 s'achève sur des résultats très satisfaisants, avec une épargne brute qui s'établit à 97 millions d'euros, un encours de dette de 410 millions d'euros au 31 décembre 2018 et une capacité de désendettement qui s'élève à 4,3 ans.

Ces résultats sont le fruit d'une stratégie financière responsable de la Ville de Lyon.

Avec une augmentation constante de la population chaque année et un besoin accru de services publics, la Ville de Lyon accompagne cette croissance malgré un contexte contraint, en ouvrant de nouveaux équipements, des écoles, des crèches, des établissements sportifs et autres.

Les résultats de ce compte administratif 2018 montrent des dépenses de fonctionnement maîtrisées, mais qui ne se traduisent pas par une réduction du périmètre des services publics.

Le secteur de l'Enfance et de l'Éducation, priorité du mandat en termes d'investissement, est en 2018 le premier poste des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, l'action municipale a conservé son ambition en faveur de la qualité d'accueil et de l'accompagnement des publics et des professionnels.

Cette année aura aussi été un temps de transition entre deux organisations de rythmes scolaires, avec depuis septembre 2018 un temps de classe de quatre jours.

Les espaces publics ont quant à eux été marqués en 2018 par la fin du chantier de rénovation de la fontaine Bartholdi, emblème de la Ville de Lyon.

L'entretien et l'amélioration constante de ces espaces publics font de Lyon une ville agréable à vivre, riche en équipements et toujours plus verte.

Certes, l'année 2018 a été un peu en retrait concernant les investissements, mais elle intervient après trois années de réalisations assez soutenues pour une première moitié de mandat. Elle a été le signe de la capacité de la Ville à s'interroger sur ses priorités.

La Ville de Lyon est en réflexion permanente afin d'ajuster le pilotage de son exercice budgétaire, en tenant compte des contraintes qui lui sont imposées. Cette posture réactive est précieuse pour mieux ajuster le service public, afin qu'il soit toujours plus efficace et au plus proche des Lyonnais.

Cette gestion saine permet ainsi d'aborder 2019 et 2020 de façon sereine, avec des perspectives de développement et d'ajustement face aux contraintes.

Les élus du groupe LCI se félicitent donc de bons résultats de l'année 2018, conformes à la trajectoire fixée pour ce mandat et nous voterons donc favorablement ce compte administratif.

Je vous remercie.

**M. BERNARD Roland** : Merci, Madame Anne-Sophie Condemine. Maintenant, nous avons un temps de parole pour le groupe Lyon Gauche Solidaires, Madame Thérèse Rabatel, pour 5 minutes.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Le compte administratif donne une bonne image de notre action tous azimuts en 2018 au service des Lyonnaises et des Lyonnais.

Le groupe Lyon Gauche Solidaires en a, une nouvelle fois, une analyse positive et nuancée.

C'est un compte administratif excellent, que beaucoup de collectivités territoriales peuvent nous envier, un compte administratif qui nous présente à la fois comme de très, très bons gestionnaires et comme des acteurs d'une ville où il fait toujours et encore bon vivre. Les Français ne s'y trompent pas qui déménagent en quantité sur Lyon. La réputation de Lyon est positive en France et à l'étranger.

Plusieurs prix, une nouvelle fois décernés en 2018 à notre Ville, montrent notre fort niveau d'engagement. Je me permets d'en citer un, qui me concerne directement sur ma compétence handicap, mais qui concerne aussi nombre de mes collègues adjoints et les services de la Ville très impliqués : Lyon est la première ville de France à avoir reçu en 2018 le premier prix européen de la ville accessible, octroyé par la Commission européenne.

Sont récompensés dans ce prix presque toutes nos politiques : notre Agenda d'accessibilité programmée, qui avance avec régularité sur l'ensemble de nos bâtiments, nos crèches et écoles qui accueillent nombre d'enfants en situation de handicap, y compris à la cantine, nos bibliothèques municipales et nos institutions culturelles qui font un travail admirable, bientôt présenté dans un guide de l'offre culturelle à Lyon pour les personnes en situation de handicap, nos RH qui emploient presque 600 personnes en situation de handicap dans nos services, soit plus de 8 % de nos salariés, nos établissements et services sportifs attentifs à l'inclusion, le sport est un important facteur de santé et de plaisir de bouger avec d'autres, etc.

Et, en même temps, le groupe Lyon Gauche Solidaires se demande si notre gestion exemplaire n'est pas pour partie trop exemplaire, nous osons le dire, contrairement à ce qu'a développé l'opposition, jamais satisfaite. Avoir un an de plus d'endettement ne serait pas catastrophique, au vu des 4,3 années seulement d'encours de notre dette. Il y a des dépenses qui pourraient être augmentées, des politiques qui pourraient être plus soutenues. Il faudra y penser pour un prochain mandat, d'autant que la population augmente en continu et que les besoins sociaux sont forts.

Et, d'autre part, il faut dire que notre compte administratif reste marqué par la contrainte budgétaire exercée par l'État, et que nous y faisons face parce que nous avons été d'une grande rigueur depuis des années. À la baisse des dotations de l'État a succédé le mécanisme de contractualisation financière des collectivités avec l'État que notre groupe n'a pas voté.

Ce CA est le premier qui intègre ce mécanisme de contractualisation. Pour cette première année, le contrat est totalement respecté. Ce sont les effets du plan Marges de Manœuvre, qui nous placent sur cette trajectoire pérenne de maîtrise de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

Alors, avons-nous vraiment besoin de cette contractualisation qui entrave notre libre administration ? Nous ne le pensons toujours pas.

Si, pour cette première année, les effets de la contractualisation apparaissent limités, ce n'est que le début, il reste encore deux ans. Notre groupe n'est pas sans inquiétudes. 2018 a été une année moins intense en investissements. Ceux-ci vont repartir très fortement à la hausse en 2019 et 2020 pour tenir notre plan de mandat. Mais les dépenses d'investissement s'accompagnent presque toujours de dépenses de fonctionnement. On peut les séparer d'un point de vue comptable, mais, dans la réalité, ils vont de pair. Nous verrons donc si nous allons être victimes de l'autre effet ciseau que nous avons déjà pointé : hausse des besoins, baisse des dépenses.

Et n'oublions pas que cette pression budgétaire s'exerce par contrecoup sur nos agents, j'en ai parlé dans ma précédente intervention. Certains effets sont en tension.

Enfin, cette pression budgétaire impacte l'ensemble de nos partenaires, notamment associatifs. Rappelons que, hors nouveaux temps de l'enfant, les subventions aux personnes de droit privé, c'est-à-dire associations, baissent de 550 000 euros. Donc, n'oublions jamais qu'un bilan comptable n'est jamais un bilan humain.

Pour conclure, ce CA montre la richesse et la diversité de nos actions. Toutes nos dépenses sont mises au service des Lyonnais et de l'intérêt général de notre Ville. Le groupe Lyon Gauche Solidaires se félicite particulièrement des fortes annonces récentes sur le climat. C'est pourquoi, avec nos nuances et interrogations, nous votons pour ce compte administratif 2018.

Je vous remercie.

**M. BERNARD Roland** : Merci, Madame Thérèse Rabatel. Nous avons maintenant un temps de parole pour le groupe Socialiste, Radical et apparentés, Monsieur Corazzol, 5 minutes.

**M. CORAZZOL Guy**, Adjoint : Monsieur le Maire,  
Mes chers collègues,

Nous allons adopter notre compte administratif, qui reflète à la fois l'ambition de notre politique et la sagesse de notre gestion financière, chère à notre Adjoint aux Finances, Richard Brumm.

Nos efforts pour maîtriser nos dépenses réelles de fonctionnement portent leurs fruits avec une baisse de nos charges à caractère général et une stabilité de notre masse salariale, qui représente 58 % de nos dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'une véritable performance dans un contexte économique toujours aussi contraint pour les finances locales avec une baisse constante des concours financiers de l'État.

Cette maîtrise se reflète aussi dans notre politique d'emprunt. Nous allons conclure ce mandat avec une capacité de désendettement très faible de moins de cinq ans, ce qui nous permet d'envisager la conduite de notre action avec un certain optimisme et de continuer à investir pour l'avenir de la Ville.

Mais ce compte administratif reflète aussi notre ambition pour une ville attractive, solidaire et durable, dotée d'équipements publics modernes et innovants, permettant de répondre aux besoins de nos concitoyens toujours plus nombreux.

Cela se concrétise par un niveau particulièrement élevé pour nos dépenses d'équipement de 85 millions d'euros par an, à l'image de ce que nous avons fait pendant les mandats précédents et qui va se renforcer sur 2019 et 2020.

Très concrètement, pour les Lyonnais qui nous regardent, cela veut dire la livraison de nouveaux équipements publics. Sur ma délégation, il y aura trois nouvelles écoles en septembre prochain avec les futurs groupes scolaires Simone Veil, Blandan et Françoise Héritier, dans les 8<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements. Et encore deux écoles supplémentaires en 2020 avec l'école Joannès Masset dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et Julien Duret dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Mais ce sont aussi des équipements culturels et sportifs ou encore de nouveaux espaces verts qui ont été réhabilités, rénovés ou construits. Autant de preuves concrètes de notre politique d'investissement.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Socialiste et apparentés votera ce compte administratif 2018 avec une certaine fierté, tant il porte une stratégie fidèle à nos engagements en 2014, adaptée aux contraintes du présent et porteuse d'attractivité pour notre ville de demain.

Je vous remercie.

**M. BERNARD Roland** : Merci, Monsieur Guy Corazzol.

La présentation de ce compte administratif étant terminée, le débat étant clos, nous allons passer à son vote, mais, préalablement, je demanderai à monsieur Georges Képénékian et à monsieur Gérard Collomb de bien vouloir quitter la salle au moment du vote.

(Monsieur Gérard Collomb et monsieur Georges Képénékian quittent la séance le temps du vote.)

**M. BERNARD Roland** : Mes chers collègues,

Conformément aux articles L 2121-14, L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, je sou mets à vos suffrages le compte administratif 2018 du Maire de Lyon.

Vous avez sur vos pupitres les chiffres dudit compte. Afin d'en éviter une lecture fastidieuse, je vous propose de vous y reporter. Je vous propose donc, premièrement, d'approuver dans son ensemble le compte administratif 2018 soumis à votre examen, tant du budget principal que des budgets annexes deuxièmement, d'arrêter les restes à réaliser des sections d'investissement et de fonctionnement, tant en dépenses

qu'en recettes du budget principal et des budgets annexes, tels que présentés ci-avant et détaillés dans l'état spécifique, annexes au compte administratif 2018, troisièmement, de déclarer toutes opérations de l'année 2018 définitivement closes et les crédits non employés annulés.

Je mets aux voix le compte administratif qui nous est proposé par le Maire de Lyon pour l'exercice 2018.

Que ceux qui sont d'avis de l'approuver veuillent bien lever la main. Merci. Ceux qui sont contre. Y a-t-il des abstentions ?

(Adopté)

(MM. Collomb et Képénékian ne participent pas au vote)

(Les groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Les Indépendants et M. Remy votent contre. Mmes Granjon et Perrin-Gilbert s'abstiennent.)

**M. BERNARD Roland** : J'ai l'honneur de vous dire que vous l'avez adopté à la majorité.

Je demande donc à monsieur Georges Képénékian et à monsieur Gérard Collomb de bien vouloir rejoindre notre salle du Conseil.

(Monsieur Gérard Collomb et monsieur Georges Képénékian rejoignent la séance.)

**M. BERNARD Roland** : Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le compte administratif 2018 a été adopté à la majorité.

(Applaudissements.)

**M. LE MAIRE** : Chers collègues, dans le mouvement, monsieur Brumm n'a pas répondu. C'est dommage, mais cela permettra d'alléger. Il aura certainement beaucoup de choses à dire en privé.

Quelques remarques sur ce compte administratif.

D'abord, nous avons pris en début de mandat un certain nombre d'engagements. Nos engagements, c'était une augmentation des taux uniques dans ce mandat de 5 %. J'ai entendu madame Balas, qui disait « mais vous augmentez les taux ». Mais oui, Madame Balas. Alors, je suis allé regarder ce qu'avaient fait nos prédécesseurs, comme ils étaient de nature diverse.

En 1990, ils avaient augmenté de 9,5 %, en 1993, de 1 %, en 1996, de 3 %, en 1997, de 2,5 %, en 1998, de 2 %. Je cite simplement le foncier bâti. Je ne vais pas faire la même chose pour ce qui concerne la taxe d'habitation.

Donc, lorsque nous, nous nous engageons, nous nous engageons en général avant les élections et nous tenons ce que nous disons. C'est pour cela que, pour ma part, et parce que nous avons le compte que nous avons aujourd'hui, nous pouvons prendre un certain nombre d'engagements pour le futur, bien évidemment si les Lyonnais sont d'accord avec nous. Mais nous annonçons la couleur toujours avant les élections pour dire ce que nous allons faire.

Deuxième engagement que nous avons pris, c'était d'avoir un plan d'équipement à 600 millions d'euros et nous serons plus près de 650 millions d'euros que de 600 millions d'euros.

Le troisième engagement, c'était un objectif de capacité de désendettement compris entre 8 et 10 ans et nous sommes à 4,3 années.

Tout cela malgré une baisse des dotations au cours de ce mandat de 39 millions d'euros. Alors quand vous dites « vous n'avez pas fait de transformations », pour obtenir que nous ayons 40 millions d'euros d'économies, sans toucher au dimensionnement du service public et même en l'augmentant, il a bien fallu que nous fassions un certain nombre de transformations. C'est parce que nous avons fait ces transformations que nous avons pu réaliser notre objectif.

Pour ce CA 2018, je dois dire qu'il est marqué par la fin des baisses de dotations, une quasi-stabilité. Lorsque nous regardons le FPIC, qui était une charge pour nous, il a même légèrement diminué. Donc, de ce fait, nous retrouvons un peu d'air, les collectivités locales retrouvent un peu d'air, alors que, pendant quatre ans, elles avaient eu de grosses difficultés.

Lorsque je regarde dans nos recettes l'évolution des bases physiques, on se dit que ce que nous percevons ne colle pas avec la réalité que nous voyons, parce que dire, par exemple, que la taxe d'habitation diminue du point de vue des bases physiques, alors que nous construisons partout sur Lyon, il y a un petit problème quelque part. Donc nous sommes en train de travailler avec les services de la Direction régionale des Finances publiques, de manière à pouvoir regarder tout cela, et, déjà, cela produit ses premiers effets. L'an prochain, nous allons, je pense, avoir une évolution physique des bases qui va être changée.

Ensuite, nous avons une augmentation, et c'est pour cela que nos recettes sont en augmentation de 3,3, des DMTO. Que cela signifie-t-il ? Simplement que le marché de la Ville de Lyon est prospère. Il y a beaucoup de villes qui voudraient avoir ce type d'augmentation, parce que leur marché à eux est moins prospère. Si l'on regarde de grandes villes voisines et que l'on regarde l'évolution de leur DMTO, ce ne sera pas exactement la même chose qu'à Lyon. Pour autant, comme vous le savez, jamais nous n'avons construit autant de logements dans l'agglomération lyonnaise et sur la ville de Lyon. Donc, oui, nous faisons des efforts pour que les personnes puissent se loger dans la ville et nous le faisons sur tous les types de logements, sur le logement social, sur le PLAI et sur le PLS, sur le logement intermédiaire et sur l'accession sociale à la propriété.

Sur les recettes de stationnement, c'est simplement l'effet vertueux du forfait post-stationnement. Aujourd'hui, lorsque les gens s'aperçoivent qu'ils vont avoir dépassé leur temps de stationnement, ils réapprovisionnent leur compte. Pour nous, c'est quelque chose de bien, parce que cela nous permet à la fois de ne pas pénaliser les personnes, mais, en même temps, de pénaliser celles et ceux qui outrepassent ce qui leur est permis aujourd'hui. Cela crée donc des recettes nouvelles.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous disions tout à l'heure qu'il fallait faire attention de ne pas dépasser les 1,15 %. Comme là, nous en sommes à - 0,9 %, nous sommes loin d'avoir dépassé les 1,15 %. J'espère d'ailleurs, puisqu'il y avait un système de bonus-malus qui était prévu au départ, que nous aurons un bonus pour avoir été extrêmement vertueux dans la gestion de nos dépenses.

Sur la masse salariale, nous évoluons de + 0,04 %, et comme le soulignait Gérard Claisse précédemment, en restant dans les clous de ce à quoi nous nous étions engagés en début de mandat vis-à-vis des organisations syndicales. Nous sommes donc, là encore, fidèles à nos engagements.

Sur les autres dépenses, nous avons travaillé – c'est là la véritable transformation – sur tous les domaines. Lorsque, sur nos espaces verts, nous réduisons nos coûts, alors même que nous augmentons nos espaces, c'est parce qu'il y a des profondes transformations dans la méthode de travailler. Si, sur l'énergie, nous arrivons à contenir les coûts et même à les diminuer, c'est parce qu'il y a un travail d'isolation à la fois sur les bâtiments anciens et sur les bâtiments nouveaux. C'est comme cela que nous tenons nos engagements, nous sommes effectivement dans le mouvement.

Alors, nous avons quand même une fin de mandat où nous voyons notre épargne de gestion augmenter de + 26,1 %, à 21,4 millions d'euros d'augmentation, une épargne brute de 23 millions d'euros. C'est ce qui fait que notre dette est à 410 millions d'euros, alors qu'elle était à 428 millions d'euros en 2001. Si vous faites le compte de l'inflation, Madame Balas, vous vous apercevez que c'est pour cela que nous pouvons ne pas augmenter les impôts. Si vous réévaluez avec les 428 millions d'euros avec le taux d'inflation aujourd'hui, vous verrez que cela fait beaucoup plus et que nous atteindrions ce que l'on connaît un peu dans d'autres villes ou bien ce que l'on connaît de manière extrêmement forte au niveau national, où, en l'espace du même temps, on a vu la dette augmenter de manière incroyable. Nous, nous avons diminué notre dette depuis que nous gérons cette Ville et c'est cela que les Lyonnais voient aujourd'hui. Ils voient à la fois que cette Ville va de l'avant et, en même temps, que cette Ville voit sa dette baisser.

Merci à vous.

(Applaudissements.)

## **2019/4695 - Garantie sollicitée à hauteur de 60 % par l'OGEC Saint Pothin Ozanam pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 600000,00 euros relatif à une opération de travaux de réaménagement et de mise en conformité ERP4 située 60, rue Vauban à Lyon 6°**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Mes chers collègues, il s'agit d'un simple dossier de garantie sollicitée à hauteur de 60 % par l'OGEC Saint Pothin Ozanam pour la souscription d'un emprunt de 600000 euros, relatif à une opération 60, rue Vauban à Lyon 6°. Avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Nous voterons contre cette demande de garantie qui, à mon sens, devrait plus incomber au diocèse qu'à la Ville

de Lyon, et en tout cas pas à la hauteur de 60 %.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre. M. Remy s'abstient)

---

## 2019/4680 - Open data communal - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et les communes

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

**M. KÉPÉNÉKIAN Georges**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Juste pour présenter cette délibération importante pour nous tous, à un moment où notre ambition, aux uns et aux autres, est de mettre à la disposition des citoyens l'essentiel des données administratives qui sont collectées par les communes.

Pour nous, il s'agit d'une nouvelle phase de l'engagement de la Ville pour favoriser justement cette diffusion, et la Métropole, qui a organisé pour l'ensemble des communes de la Métropole, d'abord avec les communes volontaires, propose une coconstruction. Pour nous, cela va se dérouler en trois phases :

Une première phase avec sept communes partenaires pilotes, dont la Ville de Lyon ;

Puis nous l'élargissons dans une seconde phase à cinq autres communes ;

Tout cela devrait nous conduire vers une généralisation à l'ensemble des communes de la Métropole.

Il s'agit bien sûr de créer une offre adaptée, tout en évaluant dans ce temps d'expérimentation la charge logistique, la charge de personnel et tout ce qui est nécessaire pour parfaitement adapter notre système. Le [data.grandlyon.com](http://data.grandlyon.com) sera le lieu où tous les Lyonnais métropolitains pourront trouver ces données et est pour nous un moment important.

Cette convention sur laquelle nous délibérons est d'une durée d'un an, jusqu'au mois de décembre 2020, et nous la réévaluerons à ce moment-là.

Il y a déjà un certain nombre de données qui sont à disposition des citoyens. Nous devrions dans l'année en cours l'étendre entre 5 et 10 nouvelles données, qui sont, je donne quelques exemples : les bureaux de vote, les parcs et jardins, les bâtiments municipaux, les panneaux d'affichage, les subventions, etc. Déjà, nous avons 13 données à ce jour.

Je crois que nous sommes par cette décision, encore une fois de coconstruction avec la Métropole, plutôt en avance dans l'ensemble des communes, puisque cela s'impose à toutes les communes de France. Nous allons maintenir cette volonté de mise à disposition des données au plus grand nombre de citoyens.

La Commission a donné un avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Geourjon.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui d'approuver le lancement d'un dispositif expérimental d'accompagnement à l'ouverture progressive des données publiques communales.

C'est la Métropole qui est pilote dans ce processus de création d'un véritable service public de la donnée métropolitaine et communal. Cette expérimentation aura pour principal but d'évaluer l'impact organisationnel, comme l'a rappelé Georges Képénékian, de la gestion big data pour les sept communes de la Métropole qui se sont portées volontaires, avant une possible et souhaitable généralisation, Lyon s'inscrivant donc dans cette démarche de test et de mise en œuvre expérimentale.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales doivent apprendre à manipuler et valoriser les données produites dans le cadre de leur activité. La donnée devient un élément essentiel de l'action publique et un outil d'expertise supplémentaire pour la décision publique.

L'ouverture de ces données, l'open data, va dans le sens de la transparence et tend vers une efficience publique accrue que nous défendons. De même, nous soutenons pleinement cette démarche de mutualisation entre Métropole et communes.

Les enjeux sont importants.

Premièrement, la mise à disposition de ces données permettra de créer de la valeur sur notre territoire. Elle permettra à des acteurs publics ou privés d'imaginer de nouveaux usages. Un exemple parmi d'autres, dans le domaine des mobilités, Helsinki a été très en pointe là-dessus et l'open data des mobilités au niveau d'Helsinki a permis l'émergence d'un nouvel outil, qui est en cours de généralisation aujourd'hui. On parle de la mobilité servicielle ou du MaaS.

Mais cela peut aussi être le cas dans d'autres domaines, par exemple, l'analyse qualitative de notre cadre de vie, aussi bien sur un plan environnemental qu'au niveau de la qualité des services publics ou privés proposés aux habitants.

On voit là que cette ouverture de données est source d'innovation, d'amélioration des services et aussi d'ouverture à la concurrence.

La Métropole de Lyon est en ce sens l'échelle pertinente pour bâtir une stratégie numérique globale et centraliser ces jeux de données de manière rationnelle, notamment avec la plateforme [data.grandlyon.fr](http://data.grandlyon.fr).

Leur utilisation concrète va bouleverser l'ensemble de nos politiques publiques.

Dans le même temps, il nous paraît important que cette ouverture des données s'accompagne de la mise en place de licences d'utilisation, non pas pour limiter ou empêcher leur exploitation, mais pour que nos collectivités aient une traçabilité de l'usage de ces données et de leurs conditions d'exploitation par ceux qui vont développer des outils.

Deuxièmement, le crowdsourcing public-privé est à développer, afin que les multiples partenaires privés de notre territoire participent de fait à l'intérêt général. La convergence des données publiques et privées du territoire peut s'inscrire dans un partenariat gagnant-gagnant, dont nos collectivités doivent être les chefs de file. Ainsi, nous sommes favorables, pour l'avenir, à intégrer une clause d'open data obligatoire dans nos marchés publics, comme l'a déjà fait la Ville de Paris. Cela ne représente pas de surcoût pour notre collectivité, mais cela peut rapporter beaucoup à nos politiques publiques.

Pour terminer, cette expérience est un bon début vers un échange de données, un échange de pratiques intercommunal plus systématique. Notre territoire a les moyens d'être précurseur dans la démarche d'open data, en mettant en place une véritable politique volontariste de création de données publiques et privées. En partenariat étroit avec les communes, la Métropole doit être fer de lance de cette action publique 2.0. À nous de relever le défi.

Nous approuvons donc cette délibération qui mutualise nos actions numériques.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur David.

**M. DAVID Jean-Jacques** : Monsieur le Maire,

Enfin ! Oui, enfin un premier pas très, très timide vers la mise à disposition publique des données par la Ville.

Force est de constater que vous êtes bien loin du temps d'avance que vous voulez incarner. Ce sont même plusieurs trains de retard que vous avez dans ce domaine.

Est-ce le révélateur d'une incapacité de la Ville à se mettre en conformité avec les obligations légales ou d'une transparence que vous abhorrez ?

Cela doit être cette aversion pour la transparence, puisque vous étiez le seul sénateur, je dis bien le seul, à vous être opposé à ce texte en

première lecture. J'ai cherché des explications, mais rien, aucune intervention en commission ni non plus en séance pour expliquer ce vote négatif. Le mystère demeure.

Mais revenons à cette délibération. Vous proposez donc de commencer à nous conformer aux obligations légales d'une loi du 7 octobre 2016, plus de deux ans et demi après son entrée en vigueur. Pourtant, cette loi avait fixé des délais de mise en application selon les données (6 mois, 1 an, 2 ans), délais que nous avons allègrement dépassés.

En plus, nous sommes en retrait par rapport à ce que nous faisons précédemment. L'an dernier, Stéphane Guillaud observait que nous affichions 13 jeux de données avec des erreurs pour certains sur la plateforme de la Métropole, et, aujourd'hui, nous nous engageons pour un dispositif expérimental d'un an avec 6 à 10 jeux de données, dont certains sont terriblement novateurs par rapport à ce qui existe déjà. Jugez-en plutôt : bureaux de vote, panneaux d'affichage...

Si vous voulez des idées, je vous renvoie à notre intervention de mars 2018 sur ce sujet, où nous faisons des suggestions dans le domaine scolaire (périmètre scolaire avec cartographie précise, nombre d'élèves inscrits dans les écoles, en périscolaire, à la pause méridienne), de la Petite Enfance, de l'état civil (nombre de naissances, de mariage, de PACS, de décès), d'urbanisme (nombre de permis de construire, de logements induits), ou encore dans le domaine de nos équipements publics (fréquentation).

Il y a sûrement plein d'autres données, mais comme nous n'avons pas le répertoire obligatoire prévu à l'article L 322-6 du code des relations entre le public et l'administration, répertoire mis à jour annuellement, nous n'en avons hélas pas connaissance.

Bref, Monsieur le Ministre, nous sommes bien loin de l'image moderne et Nouveau Monde de la ville connectée que vous vous évertuez à vanter à grand renfort de communication.

Comme bien souvent avec vous, entre la parole et les actes, il y a un fossé et c'est bien dommage.

Merci.

**M. LE MAIRE**: Merci bien, Monsieur David.

Il se trouve que, sur le sujet de l'open data, un pays comme l'Estonie est sans doute l'un des pays qui a le plus ouvert les données. Mais c'est aussi le pays qui a subi en l'espace de deux ans le plus de cyber attaques. Je ne sais pas si vous regardez de temps en temps « Le bureau des légendes », je vous le conseille. Vous verrez que tout centraliser sur les mêmes sites peut vous amener beaucoup de difficultés.

Donc, je veux bien que l'on regarde ce qui peut être ouvert, mais il y a beaucoup de précautions à prendre en matière de sécurité si vous ne voulez pas, à un moment donné, vous faire pirater l'ensemble de vos données et avoir quelques difficultés pour le fonctionnement de votre ville.

Je ne sais pas si cela a un temps d'avance, mais, en tout cas, sur la cyber sécurité, sans doute, Monsieur David.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Nous avons ensuite un certain nombre de dossiers sans demande d'intervention.

#### **2019/4696 - Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

#### **2019/4698 - Jobs d'été - Année 2019**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

#### **2019/4699 - Approbation d'un contrat de mise à disposition d'un agent de l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT) auprès de la Ville de Lyon - Rectificatif**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

#### **2019/4700 - Approbation d'une convention entre l'Institut national d'histoire de l'art et la Ville de Lyon pour la mise à disposition d'un conservateur territorial**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

#### **2019/4701 - Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon - Convention d'adhésion au service de médecine statutaire de contrôle pour la Ville et le CCAS de Lyon - Avenant n° 1**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

#### **2019/4702 - Revalorisation de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre national de Lyon**

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. LE MAIRE** : Monsieur Claisse.

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, avis favorable de la Commission pour ces six délibérations, avec un petit mot sur le rapport 4702, puisqu'il s'agit à nouveau d'une délibération en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat et du déroulé de carrière, cette fois-ci des musiciens de l'Orchestre national de Lyon, après la délibération que nous avons passée lors du précédent Conseil municipal en faveur des musiciens et choristes de l'Opéra.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

#### **2019/4677 - Allongement de dette Caisse des Dépôts et Consignations - Sollar**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

#### **2019/4678 - Allongement de dette - SCIC Habitat Rhône-Alpes**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

---

**2019/4679 - Allongement de dette Caisse des Dépôts et Consignations - Alliade Habitat**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté)

---

**2019/4681 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 5 705 893,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 100 logements PLS située allée Pierre de Coubertin à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté)  
(M. Remy s'abstient)

---

**2019/4682 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 384 149,00 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 19 logements PSLA située 59, boulevard Yves Farges et 8, rue Félix Brun à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté)

---

**2019/4683 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 760 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 8 logements PLS située 1, rue du Plâtre à Lyon 1<sup>er</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté)  
(M. Remy s'abstient)

---

**2019/4684 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 960 522,00 euros relatif à une opération de réhabilitation de 40 logements PAM située 44, 48, rue du Trion et 1, rue Jean Prévost à Lyon 5<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté)

---

**2019/4685 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 4 917 526,00 euros relatifs à une opération de réhabilitation de 128 logements PAM située 123 à 129 bis, rue Pierre Valdo à Lyon 5<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté)

---

**2019/4686 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 21 168,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI située 15, rue Fossé Trion à Lyon 5<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté)

---

**2019/4687 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 67 956,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI située 120, rue Pierre Valdo à Lyon 5<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté)

---

**2019/4688 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 724 464,00 euros relatifs à une opération de construction de 55 logements PLS située 22 bis, rue Antoine Lumière à Lyon 8<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté)  
(M. Remy s'abstient)

---

**2019/4689 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Office Public de l'Habitat de l'Ain Dynacité pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 5 667 800,00 euros relatifs à une opération de reconstruction de 239 logements PLAI située 108, boulevard Yves Farges à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté)

---

**2019/4690 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 736 101,00 euros relatifs à une opération de construction d'une résidence étudiante de 32 logements PLS située 21, rue Delandine à Lyon 2<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté)  
(M. Remy s'abstient)  
(Mme Rivoire ne participe pas au vote)

---

**2019/4691 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 918 885,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 38 logements PLAI située 22 bis, rue Antoine Lumière à Lyon 8<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard  
(Adopté)

---

**2019/4694 - Affectation du résultat 2018**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

---

#### 2019/4703 - Cession de matériel inutilisé - Vente en ligne de matériels divers

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

---

#### 2019/4704 - Cession des certificats d'économie d'énergie

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

---

#### 2019/4707 - Adhésion au service de paiement en ligne Payfip

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire, pour montrer que je suis bref, les 18 rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

#### 2019/4706 - Télétransmission des actes de la Ville de Lyon soumis au contrôle de légalité - Avenants n° 2 et n° 3 à la convention passée avec la Préfecture du Rhône

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

**Mme FRIH Sandrine**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté)

---

### COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

---

#### 2019/4743 - Dénomination de la médiathèque Gerland à Lyon 7<sup>e</sup> : Médiathèque Hannah Arendt

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Durant ce mandat, avec la Bibliothèque Municipale de Lyon, nous avons fait de l'accès au savoir, à la connaissance et à la lecture le cœur de notre politique culturelle.

Avec ses 4,2 millions de prêts en 2018, plus de 2,6 millions d'entrées dans les 16 bibliothèques du réseau et près de 3,4 millions de consultations de ses sites Web, notre Bibliothèque est le premier budget de fonctionnement et le premier poste d'investissement au sein de la Délégation Culture.

L'étude de satisfaction conduite en 2018 montre un haut niveau de satisfaction du public, et je tiens ici à remercier les 450 agents de notre Bibliothèque, dont le travail et l'engagement expliquent ces bons résultats.

Sur ce mandat, nous avons fait le choix, et c'est rare en France, il faut le souligner, d'investir massivement à la fois sur le réseau, avec l'automatisation des prêts et des retours de documents, sur la Part-Dieu, avec des travaux en cours sur le silo occasionnant un déménagement de plus de 3 millions d'ouvrages, et bien sûr sur trois nouveaux équipements neufs de proximité dans les quartiers, au plus près des citoyens et de leurs nouveaux usages.

Ce sont ainsi plus de 16 millions d'euros d'investissement sur ces trois équipements et 15 postes supplémentaires créés.

Dans le quartier de Lacassagne, dans le 3<sup>e</sup>, la nouvelle bibliothèque est dénommée Marguerite Yourcenar, nom auquel sont attachés les élus du 3<sup>e</sup> arrondissement. La reconstruction neuve dans le 6<sup>e</sup> arrondissement a été dénommée Clémence Lortet, et celle du 7<sup>e</sup> arrondissement n'avait pas encore de dénomination.

C'est donc sur proposition de Madame la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement que nous rendons ainsi hommage à Hannah Arendt, grande figure de la pensée et militante très engagée contre le nazisme.

En donnant son nom à un lieu de diffusion des savoirs et des connaissances, nous sommes fidèles à son engagement, Madame la Maire en dira plus dans un instant.

Notons enfin que cette nouvelle bibliothèque connaît, comme les deux autres, un très grand succès avec un nombre d'entrées et de prêts plus que doublé et un nombre d'inscrits pratiquement multiplié par trois, notamment les plus jeunes.

Cette délibération a bien évidemment fait l'objet d'un avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Picot.

**Mme PICOT Myriam**, Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je commencerai d'abord par saluer votre investissement, Monsieur le Maire, celui de votre Premier Adjoint, Georges Képénékian, et votre actuel Adjoint à la Culture, Loïc Graber, afin de mettre la culture à la portée du plus grand nombre, et ce, dans tous les quartiers de Lyon.

Incontestablement, la porte d'une bibliothèque est la plus facile à ouvrir de tous les équipements culturels.

Alors que les femmes sont trop peu représentées dans nos rues et dans nos équipements, sauf dans les bibliothèques, je propose de dénommer la Médiathèque de Gerland en hommage à Hannah Arendt, philosophe de l'histoire et de la politique, après la femme de lettres et la botaniste choisies par mes collègues des 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements.

Ouverte au printemps 2017, cette Médiathèque a tout de suite rencontré le succès auprès des habitants de Gerland, comme le rappelait Loïc Graber.

Elle était, il faut le souligner, désirée depuis plus de 20 ans. La variété de son offre (livres, DVD, CD, vinyles, jeux vidéo, grainothèque même) permet de toucher tous les publics.

Elle est au cœur d'un Gerland en pleine métamorphose, qui sait garder son identité populaire, mais qui s'ouvre aujourd'hui aux plus grands événements culturels de Lyon et de la Métropole. Alors que nous venons de refermer le festival de street art Peinture fraîche s'annoncent déjà les Nuits sonores à la fin du mois, puis la Biennale d'Art contemporain à la rentrée.

Gerland est encore un quartier tourné vers la jeunesse et le savoir, avec de nombreuses universités et établissements supérieurs, mais également des besoins croissants en matière scolaire.

Les bibliothèques participent de cette éducation à tout âge. Elles nous permettent d'apprendre, de découvrir et de comprendre le monde.

En donnant le nom d'Hannah Arendt à la Médiathèque de Gerland, nous honorons la politologue et la combattante des droits humains. Les engagements d'Hannah Arendt n'ont rien perdu de leur acuité plus de 40 ans après sa disparition.

Son parcours fait particulièrement sens à Gerland et dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons toujours été une terre d'accueil. Je pense aux baraques où se sont installés dans l'entre-deux-guerres une main-d'œuvre immigrée puis des réfugiés fuyant le fascisme ou la guerre en Espagne.

Aujourd'hui, pourtant, nous voyons ressurgir trop d'exemples des ravages du repli sur soi, des tentatives identitaires, des idéologies xénophobes. Jamais sans doute depuis 1945, l'antisémitisme ne s'est autant manifesté dans notre pays.

Hannah Arendt a lutté toute sa vie durant contre la haine et le mal. Son œuvre peut donc encore nous inspirer pour renforcer une démocratie parfois mise en cause, pour réfléchir au devenir de l'Europe, mais aussi pour repenser la relation de l'homme à la technologie et à l'environnement.

Ces enjeux ne concernent pas seulement notre présent. Ils s'imposent à toutes les époques et nous les transmettons aussi à nos enfants. Hannah Arendt ne disait-elle pas que notre rôle est de les préparer d'avance à la tâche de renouveler un monde commun ?

La bibliothèque proposera fin septembre une exposition et des animations pour faire connaître son parcours et sa pensée, en partenariat avec le Conseil de Quartier, les établissements scolaires et l'École normale supérieure.

Au nom du groupe Socialiste, Radical et apparentés, je vous invite à approuver cette dénomination.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

#### **2019/4747 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit et d'un avenant à la convention de partenariat avec l'association Bibliothèque à domicile et la Ville de Lyon - Bibliothèque municipale**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver une convention de mise à disposition d'un nouveau local au sein de la Bibliothèque municipale de Lyon à l'association Bibliothèque à domicile, qui réalise une mission essentielle de portage à domicile de documents empruntés et de lecture à voix haute pour les personnes dans l'incapacité même temporaire de se déplacer.

Avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Roux de Bézieux.

**Mme ROUX DE BÉZIEUX** : Monsieur le Ministre, Mes chers collègues,

Vous nous demandez par cette délibération d'approuver la convention d'occupation de locaux par l'association Bibliothèque à domicile. Bien sûr, le groupe Ensemble pour Lyon donnera un avis favorable à ce dossier.

L'association Bibliothèque à domicile permet à des personnes dans l'incapacité de se déplacer physiquement dans nos bibliothèques ou médiathèques d'accéder à nos ressources littéraires en les portant directement à leur domicile. C'est ce genre d'initiatives, comme d'ailleurs le Bibliobus, qui ouvre le livre à tous les publics.

En parlant de bibliothèques, je voudrais revenir à un sujet que j'avais évoqué en mars 2018, l'ouverture dominicale des bibliothèques.

En mars 2018, le Maire de Lyon de l'époque m'avait alors répondu : « Nous ne passons pas d'un état à l'autre d'un coup de baguette magique. L'extension des horaires dans laquelle nous nous engagerons à un moment prochain, sous réserve de quelques éléments, devra s'effectuer par touches progressives. Tout le monde ne comprendra pas que les bibliothèques soient ouvertes jusqu'à telle heure à tel endroit. »

Depuis, les choses ont bougé, Monsieur le Maire. Vous avez interrompu le mandat de votre prédécesseur, un nouveau ministre de la Culture a été nommé.

En janvier 2019, à l'occasion de la Nuit de la Lecture, le nouveau ministre redisait son attachement aux livres et aux bibliothèques et nous exhortait à ouvrir encore plus grand nos bibliothèques. Je le cite : « Lire, c'est dialoguer avec son imagination, s'offrir des espaces de respiration, des moments d'évasion, c'est découvrir de nouveaux savoirs et se découvrir soi-même, c'est plus qu'un loisir, c'est une porte vers la liberté. »

Les bibliothèques ne sont pas seulement des lieux de passage, mais aussi des lieux de brassage, pas seulement des lieux de visite, mais aussi des lieux de vie. Il nous revient de renforcer nos bibliothèques, d'adapter leurs services aux usages, aux attentes, aux besoins et aux rythmes de vie de nos concitoyens.

À Épinal, par exemple, la bibliothèque intercommunale est ouverte le dimanche et Michel Heinrich, qui est Président de la Communauté d'agglomération d'Épinal note que la fréquentation horaire le dimanche est la plus importante de la semaine.

Et ce n'est pas la seule collectivité à avoir décidé l'ouverture le dimanche. C'est le cas de Bordeaux, Le Havre, Vichy. Toutes ont noté une forte augmentation de leur fréquentation et ont même choisi d'étendre les horaires d'ouverture.

Votre Adjoint vient de le préciser, l'accès au savoir et l'accès aux livres sont une priorité de votre mandat. Alors, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire où en est la Ville de Lyon de cette ouverture dominicale ? Vous qui vous vantez de mettre Lyon en tête de tous les classements, je n'ose croire que vous, l'agréé de lettres classiques, puissiez mettre Lyon en bas de ce classement sur ce sujet.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Roux de Bézieux, c'est pour cela que, tout à l'heure, Monsieur Graber vous a répondu que nous ouvrons beaucoup de bibliothèques pour mettre les livres à la portée de tous.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

#### **2019/4749 - Attribution de la redevance d'archéologie préventive (subvention 2019) au Service archéologique de la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

#### **2019/4750 - Approbation de l'avenant d'application n° 3 à la convention-cadre passée entre la Ville de Lyon/Service archéologique et l'INRAP et relatif à la mise en œuvre de collaborations scientifiques**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

#### **2019/4751 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon/Service archéologique et le département du Rhône/Musée Saint-Romain-en-Gal pour la conduite d'une expertise scientifique**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Monsieur le Maire, ces trois dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission. Ils portent sur notre service municipal d'archéologie, dont l'expérience et le savoir-faire doivent être soulignés, comme ne manquera pas de le faire mon collègue Jean-Dominique Durand dans un instant.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Durand.

**M. DURAND Jean-Dominique**, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la Culture,

Chers collègues,

Ces trois délibérations donnent l'occasion d'attirer l'attention sur un service trop méconnu de notre Ville, le service archéologique.

Il a été créé par Édouard Herriot en 1933 pour accompagner les découvertes faites sur la colline de Fourvière et qui ont rendu à Lyon la connaissance de son passé antique.

Le service intervient sur la base de prescriptions émises par l'État dans le champ de l'archéologie préventive, dont l'activité s'est fortement développée au rythme du développement des projets immobiliers et d'aménagement, qu'ils soient privés ou publics.

Il travaille en collaboration avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives et sur la base de conventions qui permettent aux deux structures d'intervenir conjointement.

Ces dernières années ont été riches en découvertes, avec des chantiers très importants, ouverts à l'occasion de la reconversion de l'Hôtel-Dieu et la création du parking Saint-Antoine.

Parmi les découvertes les plus remarquables ces dernières années, on peut signaler le rempart gaulois (le Murus gallicus), place de l'abbé Larie, qui a révolutionné la connaissance de l'histoire de Lyon, les éléments de fontaine antique et les caves des maisons médiévales et modernes, bordant l'ancien pont du Change, place d'Albon, et les ensembles funéraires d'époque moderne extrêmement denses, qui recélaient les sous-sols de l'Hôtel-Dieu.

Le service archéologique de la Ville joue un rôle important dans le champ urbanistique et patrimonial. Il est reconnu sur le plan scientifique et participe à de nombreux colloques internationaux et à des publications scientifiques. Parmi ces dernières, on peut évoquer sa participation à une extraordinaire Atlas topographique de Lyon antique, dont le premier volume concernant Fourvière est paru en décembre 2018. Il a construit également une remarquable carte archéologique qu'il enrichit en permanence depuis 2004 et qui justifie sa participation aux instances opérationnelles de l'urbanisme et du patrimoine. Il participe aux grands projets dès l'amont de leur phase opérationnelle, par exemple, la ligne E du métro, dont le tracé intéresse fortement le service. Il participe à de nombreuses commissions territoriales (ateliers du patrimoine, commission des Balmes), à la gestion du secteur UNESCO. Il collabore intensément avec les musées lyonnais.

Le service archéologique de la Ville est également soucieux, et ce n'est pas le moindre de ses mérites, de faire partager ses connaissances avec le grand public, à l'occasion des Journées nationales de l'Archéologie, de la Fête de la Science, des Journées européennes du Patrimoine, en organisant depuis 2017 les Rencontres Archéolyon, accueillies au Musée des Confluences. Son installation prévue à l'ancien Musée Guimet en 2022 lui donnera une nouvelle visibilité.

On ne peut donc que saluer un service particulièrement actif, qui œuvre au rayonnement de Lyon et qui a dégagé, Monsieur le Maire, il faut le souligner, entre 2014 et 2018, plus de 3,7 millions d'euros de recettes.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Durand.

Je mets donc aux voix ces délibérations.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

#### **2019/4766 - Approbation d'une convention d'objectifs entre la Direction régionale des Affaires culturelles, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association le Théâtre du Point du Jour pour 2019-2022**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Avis favorable de la Commission sur cette convention d'objectifs tripartite entre la DRAC, la Région et la Ville de Lyon, avec la nouvelle équipe artistique du Théâtre du Point du Jour. Angélique Clairand et Éric Massé portent un projet d'une maison de création avec des artistes invités, une programmation sans frontière avec une diversité de formes, de langues et de langages, et, enfin, une approche innovante d'un théâtre hors les murs dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, avec une intégration des publics dans le processus de création et des projets inclusifs. Nous sommes donc impatients de découvrir la nouvelle saison, le 6 juin prochain.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Hobert.

**Mme HOBERT Gilda** : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

La présence d'un lieu de théâtre sur le plateau du 5<sup>e</sup> arrondissement, quartier du Point du Jour, a prouvé au fil des décennies, successivement Théâtre de l'Ouest lyonnais, Théâtre de Lyon, Théâtre du Point du Jour, qu'il avait toute sa place sur cette partie excentrée de la ville.

Cette place privilégiée, entre grande et petite salle municipale, nous la devons aux directeurs et créateurs qui se sont succédé et qui ont su insuffler à chaque changement un esprit novateur, une démarche au service d'auteurs et de réalisations originales sans concessions.

Le public ne s'y est pas trompé, qui a montré son intérêt toujours renouvelé, qu'il vienne d'une autre partie de la ville, de villes limitrophes ou de son arrondissement d'implantation.

Qu'il s'agisse des spectacles proposés par les directeurs, metteurs en scène successifs in situ, et jouissant chacun d'une notoriété nationale et internationale (François Bourgeat, Jean Martinelli, Michel Raskine, Gwenaël Morin) ou des créateurs invités dans les programmations, le Théâtre a su attirer à lui une forme de reconnaissance sur des critères de qualité.

Ce lieu a vécu de grands moments. Ses murs résonnent encore des mots et des sons entendus et palpitent à sentir toujours les frissons d'un moment de théâtre intense, jouissif, exaltant, dans un écrin à la mesure de son originalité, originalité par sa situation géographique, sa jauge, sa stature, sa modernité, son engagement.

La récente présence du Théâtre des Célestins, durant la saison tout juste achevée, n'a pas failli à cette tradition de qualité et a su attirer et réjouir un public très divers.

Gwenaël Morin, dont je veux saluer la singularité de ses créations, était arrivé au terme de sa convention avec la Ville et partait vers d'autres horizons. Il fallait donc rechercher sa remplaçante ou son successeur, et c'est une direction à deux têtes, l'une féminine, Angélique Clairand, et l'autre masculine, Éric Massé, de la Compagnie des Lumas, qui se voient aujourd'hui confier la direction du lieu.

Très bientôt, un autre souffle va être donné à cette salle municipale que nous apprécions tellement sur le 5<sup>e</sup> arrondissement. Évidemment, il ne s'agit pas de l'accaparer. Ce serait grandement dommageable pour le public lyonnais et au-delà, mais l'abriter est déjà une fierté.

Autre fierté et sujet de satisfaction que nous devons à notre collègue Adjoint chargé de la Culture de la Ville, Loïc Graber, nous avons été, Madame la Maire du 5<sup>e</sup> et moi-même consultées, associées dans le choix parmi les nombreuses candidatures. Je tiens à le souligner, car il s'agit d'une marque de confiance à laquelle nous avons été sensibles. Lorsque la décision a été prise par les instances locales, régionales et nationales, ce fut avec grand plaisir que nous avons appris que c'est la Compagnie des Lumas qui avait été retenue, d'autant que celle-ci avait particulièrement retenu notre attention pour ce qu'elle faisait figurer dans son projet nos aspirations.

Nous avons en effet quelques idées sur le sujet, tant sur le plan artistique général que sur celui intéressant notre territoire et ses habitants. Angélique Clairand et Éric Massé, bien connus du public régional et national, créateurs de talent, ouvrent des perspectives solides, novatrices, en matière de pluralité de langages, d'ouverture à d'autres créateurs nationaux et internationaux, à la créativité souvent inédite. Le projet de leur programmation en construction en atteste.

Ils ont de plus le désir d'aller vers un public très divers, y compris celui éloigné du théâtre. Ils ont d'ores et déjà établi des contacts nombreux avec les instances de leur territoire proche.

Ainsi, nos associations culturelles locales, qui sont engagées dans des actions régulières et pleines de sens, pourront trouver un solide relais et un partenaire éclairé.

Je crois savoir que le public lyonnais et régional attend avec impatience l'annonce des événements ponctuant la saison prochaine au Théâtre du Point du Jour, le 6 juin, comme le rappelait monsieur Graber, et les habitants du 5<sup>e</sup> dans son parcours nomade, en long et en large de nos quartiers, de haut en bas.

Il est des moments de plaisir qu'il ne faut surtout pas boudier et, de même, je ne boude pas celui d'annoncer notre vote très favorable au soutien de la Ville dans ce dossier.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets le dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

#### **2019/4787 - Modalités d'attribution du prix Kowalski 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce dossier concernant le prix Kowalski, la Commission a donné un avis favorable, puisqu'il fixe les modalités d'attribution financières du prix, qui est remis durant le magnifique printemps, ainsi que le prix Kowalski des lycéens.

Le prix Kowalski 2019 a été attribué cette année à Patrick Quillier, intitulé Voies éclatées (de 14 à 18), ouvrage conséquent, mais ouvrage extrêmement poignant sur les conséquences humaines de la Première Guerre mondiale.

Le prix des lycéens a été attribué par 150 lycéens issus de cinq lycées de notre académie, à partir de la sélection du jury Kowalski, à l'auteur régional Jacques Ancet pour un ouvrage dont le titre est intéressant : Voir, venir et laisser dire.

Les établissements du prix 2020 viennent d'être désignés et je me félicite de la présence du lycée La Martinière-Duchère, dans les cinq établissements qui décerneront le prix l'année prochaine.

Enfin, ce prix a été l'occasion de rendre hommage à François Montmaneix, qui a beaucoup œuvré pour notre Ville, par ailleurs poète et fondateur du prix en 1984.

Un amendement a été déposé, Monsieur le Maire, sur ce dossier.

**M. LE MAIRE** : Oui, par Madame Roux de Bézieux, qui va prendre la parole.

**Mme ROUX DE BÉZIEUX** : Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Depuis 1984, la Ville de Lyon décerne le prix de poésie Roger Kowalski, initiative particulièrement intéressante pour un art littéraire trop souvent délaissé.

C'est un hommage à un illustre poète lyonnais et qui, chaque année, depuis 35 ans, permet de mettre en avant un livre de poésie d'un poète vivant. Un jury composé d'une dizaine de membres et présidé par vous, Monsieur l'Adjoint, désigne le lauréat au début du mois de décembre. Ce prix est doté d'un montant de 7 500 euros.

Depuis 2016, un prix Kowalski des lycéens est décerné également pour une dotation de 2 000 euros.

Lors de cette première édition, les lycéens avaient décerné le prix à deux lauréats ex aequo. Vous nous demandez, Monsieur le Maire, d'approuver les modalités de remise de ce prix. Il nous semblerait pertinent de prévoir le cas de figure d'ex aequo. C'est la raison pour laquelle nous vous soumettons l'amendement suivant : le partage à égalité entre les lauréats en cas d'ex aequo du prix de 7 500 euros et du prix de 2 000 euros.

Je finirai, Monsieur le Maire, par ces quelques vers de Félix Arvers, parus dans un recueil posthume en 1851, vers qui me semblent d'actualité pour certains et que je vous laisserai méditer :

Alfred, j'ai vu des jours où nous vivions en frères,

Servant les mêmes dieux aux autels littéraires :

Le ciel n'avait formé qu'une âme pour deux corps ;

Beaux jours d'épanchement, d'amour et d'harmonie,

Où ma voix à la tienne incessamment unie

Allait se perdre au ciel en de divins accords.

Qui de nous a changé ? Pourquoi dans la carrière

L'un court-il en avant, laissant l'autre en arrière ?

Lequel des deux soldats a déserté les rangs ?

Pourquoi ces deux vaisseaux qui naviguaient ensemble,

Désespérant déjà d'un port qui les rassemble,

Vont-ils chercher si loin des bords si différents ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vous signale, un peu dans le même genre, De Heredia, et je veux dire que, tout à l'heure, la citation de Pindare m'a ému, parce que c'est le Mallarmé grec et donc, cela m'a beaucoup ému que l'on cite le poète Pindare.

Imaginez qu'il y ait trois ex aequo, que faisons-nous ? Nous allons donc laisser comme c'est, si vous le voulez bien. Un jury, c'est justement fait pour choisir.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement déposé par le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Rejeté)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote pour. Le groupe Les Indépendants ne participe pas au vote. Les autres groupes et élus non-inscrits votent contre)

Vote du rapport :

(Adopté)

(Mme Roux de Bézieux vote contre)

#### **2019/4785 - Église Saint-Irénée, 53, rue des Macchabées - Lyon 5<sup>e</sup> - Restauration de vitraux - Lancement de l'opération n° 05025001 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20 005 et demande de subvention à la Direction régionale des Affaires culturelles**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération concerne la restauration de vitraux dans l'église Sainte-Irénée, l'une des églises majeures de notre ville, notamment pour ce qu'elle représente dans l'histoire de Lyon.

L'église a été inscrite aux Monuments historiques par l'État dès 1862. Il s'agit en l'occurrence de trois vitraux de grande valeur, dont l'un est de Lucien Bégule, que nous avons récemment honoré en donnant son nom à une rue.

Cette restauration s'inscrit dans le cadre de plusieurs interventions réalisées au cours de ces dernières années dans cette église, notamment sur l'orgue, que nous avons pu réinaugurer le 3 mai dernier avec un très beau concert.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Rudigoz.

**M. RUDIGOZ Thomas** : Merci, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint.

Juste quelques mots en complément de ce que vient de dire Jean-Dominique Durand, mais qui est modeste. Je voulais souligner le travail qu'il a fait dans cette église, qui est un bâtiment remarquable, il faut le souligner, qui est classé aux Monuments historiques depuis 1862. Donc c'est un de nos plus vieux bâtiments classé Monument historique. Cette église est tout à fait remarquable et pas assez connue.

Il y a quelques années de cela, il y avait eu un sinistre assez important, avec l'effondrement du plafond, de la toiture, ce qui avait nécessité à la Ville, propriétaire, d'engager des travaux importants et avec un coût important. Nous en avons profité à l'époque pour refaire l'électricité. Cela avait eu un coût de plus de 1 million d'euros. Il y a encore d'importants travaux à mener. Monsieur Durand vient de parler des vitraux, donc trois vitraux vont être refaits. Il y aura encore besoin, évidemment, pour d'autres, qui sont aussi dans un état assez inquiétant, de mener des travaux.

Je sais, par monsieur l'Adjoint, que ce dossier lui tient à cœur et il le suit de près, et que des avancées pourront avoir lieu dans le cadre de la convention patrimoine Ville-État.

Je tiens aussi à rappeler qu'il y a d'autres éléments assez exceptionnels dans ce site, l'orgue, qui vient d'être restauré, là aussi grâce à l'investissement sur ce sujet de l'Adjoint au Patrimoine, mais aussi de l'association paroissiale, qui, depuis longtemps, défend cet orgue assez exceptionnel.

L'autre dossier, si je puis me permettre, chers collègues, sur lequel je voulais attirer votre attention, c'est le calvaire, puisqu'il y a sur ce site un calvaire, qui, lui aussi, est tout à fait exceptionnel et dont une mobilisation a lieu depuis quelques années pour qu'il soit inscrit aux Monuments historiques. Je tenais à rappeler le travail que mènent deux associations tout particulièrement pour cette inscription. Il s'agit de l'association des Sanctuaires Sainte-Irénée Saint-Just et de l'association Comité de quartier Saint-Just Sainte-Irénée, présidée par Madame Mordant.

Actuellement, le dossier est en cours d'instruction au niveau du Préfet. Il a déjà obtenu un avis favorable de la Conservation régionale des Monuments historiques et également de la Commission régionale Patrimoine et Architecture. Nous sommes donc en bonne voie et nous attendons d'ici peu l'arrêté préfectoral pour cette inscription aux Monuments historiques, qui permettra de redécouvrir ce calvaire. Actuellement, du fait de son mauvais état, il n'est pas accessible aux habitants et aux touristes, car ce sera là aussi, je pense, un lieu indéniable de tourisme patrimonial et religieux.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je rappelle que la problématique de Lyon est d'être riche en patrimoine. Il nous faudra donc faire des choix. Nous sommes en train de nous y atteler avec Monsieur Durand. Nous aurons une discussion avec la DRAC pour voir à quel volume nous plaçons le montant que nous voulons consacrer dans le prochain mandat pour le patrimoine, et, ensuite, de choisir. Tout évidemment ne sera pas dans les mêmes arrondissements. Il va nous falloir choisir les bâtiments, à la fois qui le méritent le plus et qui sont dans un état d'urgence absolue.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

#### **2019/4789 - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 200 000 euros à la Fondation du Patrimoine pour la reconstruction de Notre-Dame-de-Paris**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Retiré)

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : Il s'agit d'une délibération sur laquelle il faut revenir, parce que la Fondation du Patrimoine a annoncé publiquement qu'elle renonçait à recueillir des fonds pour la reconstruction de Notre-Dame-de-Paris.

De ce fait, nous avons là un élément nouveau, qui était assez inattendu, puisqu'il s'est produit, je crois, jeudi dernier. En tout cas, nous en avons eu connaissance ce jeudi. Cette décision de la Fondation du Patrimoine rend, à mon avis, caduque cette délibération. Je vous propose donc, Monsieur le Maire, chers collègues, de la retirer.

**M. LE MAIRE** : Nous attendrons effectivement l'évolution du dossier et nous verrons au fur et à mesure comment le dossier sera traité. Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire,

Nous prenons acte de ce retrait. Effectivement, si on peut avoir uniquement l'effet d'annonce et ne pas mettre la main à la poche, c'est encore mieux.

Je fais juste remarquer à notre collègue Jean-Dominique Durand que l'annonce de la Fondation du Patrimoine ne date pas de jeudi dernier, mais d'il y a 15 jours, et qu'à ce moment-là, la Commission ne s'était pas réunie. Le dossier aurait pu être retiré bien en amont.

Un deuxième point, Monsieur le Maire, pour un rappel au règlement. Vous avez omis tout à l'heure de mettre l'amendement présenté par Élodie Roux de Bézieux aux voix, prétextant qu'en cas de triple ex aequo, cela ne marchait pas. Après vérification, ex aequo, cela ne veut pas dire deux, cela peut vouloir dire trois voire quatre, et la rédaction de notre amendement permettait de partager le prix entre ces ex aequo, quoi que vous en pensiez. Au-delà, je pense que votre procédé de non-mise aux voix n'était absolument pas démocratique.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je le mets aux voix.

Qui est pour l'amendement, pour partager le prix en de multiples morceaux ? Qui est contre ?

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote pour. Le groupe Les Indépendants ne participe pas au vote. Les autres groupes et élus non-inscrits votent contre).

**M. LE MAIRE** : Nous avons donc remédié à ce déni de justice fondamental.

#### **2019/4776 - Attribution d'une subvention de 16 000 euros à la Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival, pour l'organisation du festival « Éclats de cirque », du 28 au 30 juin 2019 - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La présente délibération concerne l'attribution d'une subvention de 16 000 euros à la MJC de Ménival pour le festival Éclats de Cirque.

Ce beau festival, porté conjointement par la MJC du 5<sup>e</sup> et l'école de cirque de Ménival, met en valeur le lien intime existant entre sport et culture, à travers le travail de compagnies émergentes. Le festival Éclats de Cirque associe ainsi les institutions du 5<sup>e</sup>, les écoles et tous les Lyonnaises et Lyonnais souhaitant y participer.

Je tiens à cette occasion à saluer le formidable travail réalisé par l'école de cirque et la MJC. Ces institutions sont les garantes de la diversité sportive et culturelle au service de l'épanouissement personnel des habitants et je les en remercie.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Madame Hobert.

**Mme HOBERT Gilda** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Chaque année, le parc de la Mairie du 5<sup>e</sup> accueille sous ses frondaisons le festival Éclats de Cirque, organisé par l'école de cirque MJC de Ménival. Chaque année, enfants et adultes, issus principalement de quartiers du 5<sup>e</sup>, se pressent au rendez-vous.

La joie de ces moments partagés en ateliers cirque, animations et spectacles, ravit les participants dont l'élue que je suis. Alors que jusqu'ici, l'État soutenait l'organisation de l'événement par une subvention de 5000 euros au titre des actions conduites sur des quartiers en Politique de la Ville, l'école de cirque s'est vue retirer cette subvention pour l'édition 2019.

Consternation, impossibilité de maintenir le festival sur sa durée habituelle. Il allait se voir grever d'un jour.

Pour rappel, le parc de la Mairie, où se déroule le festival, a été choisi parce qu'il offre un espace suffisamment étendu pour le déroulement optimal de l'ensemble des activités proposées et se situe à la toute proximité de nos quartiers en Politique de la Ville et Veille active. Un espace de détente et de jeux, dans lequel les familles de ces quartiers, notamment, se rendent quotidiennement et participent avec enthousiasme aux événements qui s'y déroulent. Je le constate chaque année pour Tout l'monde dehors, par exemple, et la Fête de la Musique.

Je veux saluer ici la réactivité de notre collègue délégué aux Événements, Yann Cucherat, et celle des services de la Ville, qui ont permis de maintenir le festival, selon le projet initial, se substituant en quelque sorte à l'État, en majorant des 5000 euros manquants la subvention initiale de 11 000 euros. Il eut en effet été fort dommage de léser un festival qui a largement fait ses preuves et dont les organisateurs sont en constant lien étroit avec les habitants de nos quartiers et notamment ceux les plus éloignés des loisirs et de la culture.

Pour rappel, l'école de cirque accueille tout au long de l'année des adhérents de la proximité, assure des animations auprès d'écoles, collèges et lycées, ainsi qu'auprès de personnes porteuses de handicaps.

Nous voterons bien évidemment très favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Vous voyez, Madame Hobert, il suffit que je revienne pour que les erreurs du passé soient annulées.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**2019/4744 - Approbation d'une convention de dépôt d'un fonds de photographies et documents annexes d'Argam Ayzavian par l'Union internationale des Organisations Terre et Culture (UIOTC) à la Bibliothèque municipale de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

**2019/4745 - Demande de subvention de fonctionnement 2019 auprès de la Métropole de Lyon - Théâtre des Célestins**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

**2019/4746 - Attribution de subventions de fonctionnement à 14 écoles de musique pour un montant global de 54 300 euros - Enveloppes « fonctionnement école de musique » et « Casino »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

**2019/4748 - Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public (salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or) pour l'organisation d'expositions**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

**2019/4752 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée de l'Automobile Henri Malartre et Viaparents**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

**2019/4753 - Approbation d'une convention tarifaire entre l'office de Tourisme Ars-Trévoux et la Ville de Lyon/Musée de l'Automobile Henri Malartre pour la mise en place du Pass Ambassadeur**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

**2019/4754 - Approbation de la nouvelle grille des tarifs de mise à disposition d'espaces des Musées Gadagne - Rectificatif**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

**2019/4755 - Approbation de conventions et de tarifs spécifiques entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et Musée d'Art contemporain et l'association Lyon BD Organisation dans le cadre du festival Lyon BD 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

**2019/4756 - Approbation d'un tarif spécifique et d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne/Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et la Villa Gillet pour l'organisation d'une table ronde dans le cadre de l'exposition « L'Odyssée des livres sauvés » organisée du 12 avril au 22 septembre 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

**2019/4758 - Modification et adaptation des tarifs de locations d'expositions itinérantes - Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

**2019/4759 - Approbation de la nouvelle grille tarifaire de location des espaces du Musée des beaux-arts, sis 20 place des Terreaux à Lyon 1er – EI 01 013**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4760 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/le Musée des beaux-arts, FRAME Développement et la Société Givaudan**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4761 - Approbation de trois conventions de dépôts d'œuvres de la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts aux musées de Dijon et de Courbevoie et à la Communauté de Communes du Bugey-Sud et d'une convention de dépôt d'œuvres du musée de Dijon au Musée des beaux-arts de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4762 - Approbation d'une convention de partenariat et de mandat entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts et la société Lyon le Grand Tour pour la mise en place d'une proposition de visite couplée découverte de Lyon en bus à impériale ou tram et visite commentée au musée**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4763 - Programmation financière 2019 au titre du volet culture de la Politique de la Ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 287 000 euros**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4764 - Approbation d'une convention relative aux moyens fournis par les services de la Bibliothèque municipale de Lyon à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBA Lyon)**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4765 - Approbation d'un avenant à la convention de coproduction établie entre la Ville de Lyon/Archives municipales et la société Les films de la découverte pour la réalisation du film documentaire « Dans les coulisses du Grand Hôtel-Dieu »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4767 - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations pour un montant global de 65 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation d'une convention-cadre**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4772 - Approbation d'une convention-cadre de coopération entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne - Musée d'Histoire de Lyon, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4773 - Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au profit de l'association le Club de Saint-Rambert pour la mise à disposition du Théâtre de Vaise, sis 23 rue de Bourgogne à Lyon 9e, pour l'organisation d'un gala de danse les 7 et 8 juin 2019 - EI 09 048**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4774 - Adhésion 2019 à la Maison Antoine Vitez - Théâtre des Célestins**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4778 - Demande d'une subvention de fonctionnement de 86 000 euros auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du projet Orchestre des jeunes, organisé à l'Orchestre national de Lyon pour l'année 2016 - Rectificatif**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4779 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Auditorium de Lyon, Arte et Radio France pour la saison 2018-2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4780 - Approbation de deux conventions de subvention entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-ONL en 2018 et 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté)

---

**2019/4782 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux du parc du Musée de l'Automobile Henri Malartre entre la Ville de Lyon/Musée Henri Malartre et l'association Fous des vieilles Anglaises**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté)

---

**2019/4783 - Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon dans le cadre de l'exposition permanente de la future Cité internationale de la gastronomie de Lyon (CIGL)**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté)

---

**2019/4784 - Approbation des tarifs de la billetterie de la saison 2019/2020 des Célestins, théâtre de Lyon (abonnements, pass, location), à mises à disposition des espaces et de prêt de costumes**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté)

---

**2019/4788 - Approbation d'un contrat entre la société LPA et la Ville de Lyon - Service archéologique pour la finalisation de la fouille archéologique du Parc Saint-Antoine**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté)

---

**2019/4757 - Approbation d'une convention temporaire d'occupation du domaine public à titre gracieux entre la Ville de Lyon/Archives municipales et l'association Lyon Design ! dans le cadre de l'événement Lyon City Demain édition 2019, du 19 au 26 juin 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté)

---

**2019/4786 - 4<sup>e</sup> édition Maillages : approbation d'un projet de convention de mécénat entre la Ville de Lyon et la société Cogedim Gestion, à l'occasion du spectacle de la soirée du 6 juin 2019**

(Adopté)  
Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

La faim se faisant doucement, mais sûrement sentir, je me permets de faire avancer le Conseil municipal rapidement sur les deux prochaines pages, avec un avis favorable sur les 30 prochains dossiers, deux rectificatifs, le 4754 et le 4778, et un mot très court sur le 4767 portant sur les demandes de subventions, en vous annonçant que les Scènes Découverte, auxquelles nous sommes très attachés à la Ville de Lyon font une journée de présentation de saison début octobre dans l'espace public.

Avis favorable sur ces 30 dossiers, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

**2019/4768 - Autorisation de la Ville de Lyon pour le classement au titre des monuments historiques d'une pièce d'orfèvrerie religieuse, propriété de la Ville, affectée à l'église Saint-Just, Lyon 5<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique  
(Adopté)

---

**2019/4769 - Syndicat intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier - Adhésion de la commune de Saint-Chamond**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique  
(Adopté)

---

**2019/4770 - Approbation d'une convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon relative à la poursuite de l'inventaire général du patrimoine de Lyon pour la période 2019-2023**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique  
(Adopté)

---

**2019/4771 - Désinfection des églises - opération 60047522 - Réévaluation de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-4 du programme 20005 et demandes de subvention à la Direction régionale des Affaires culturelles**

(Adopté)  
Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ces quatre délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission.

Néanmoins, j'attire l'attention du Conseil municipal sur deux d'entre elles.

La 4770 porte sur la quatrième convention relative à la poursuite de l'Inventaire général du patrimoine, pour la période 2019-2023. Il s'agit de la quatrième convention depuis 1998, date de l'inscription de Lyon au Patrimoine mondial de l'UNESCO. La précédente convention avait été prorogée par avenant jusqu'en 2017. Après une interruption due à des raisons diverses, je suis heureux de pouvoir présenter cette nouvelle convention, qui va permettre l'étude approfondie des quartiers situés entre la place des Terreaux et la place Bellecour, ce qui complète ce qui a été réalisé les années précédentes, notamment les quartiers de la Confluence, de la Guillotière et le patrimoine industriel. Les connaissances accumulées sont utiles pour toutes les opérations d'aménagement et d'équipement que la Ville entend conduire. Elles sont disponibles pour tous sur le site de l'Inventaire.

La délibération 4771 concerne un grave problème auquel nous sommes confrontés, les infestations des mobiliers en bois patrimoniaux par des insectes xylophages. Les sommes engagées deviennent très importantes. Je tiens à avertir le Conseil municipal qu'elles risquent de peser de plus en plus à l'avenir sur le budget Patrimoine, du fait du réchauffement climatique. Il conviendra d'en tenir compte.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

**2019/4775 - Programmation «Tout l'monde dehors !» 2019 - Approbation de conventions types**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté)

**2019/4777 - Fête des Lumières 2019 : financement et partenariat privé - Modèles de conventions de mécénat**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann  
(Adopté)

**2019/4781 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association quartier libre, pour l'organisation de l'événement « Cinéma sous les étoiles », du 15 au 18 juillet 2019 - Rectificatif**

(Adopté)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces dossiers, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

COMMISSION URBANISME - LOGEMENT - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE

**2019/4708 - Lyon 4<sup>e</sup> - Lancement de l'opération n° 04109001 «Requalification de l'espace Lebrun» - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 «Aménagement des espaces publics et verts 2015-2020» - programme 00012**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il s'agit d'un petit projet, mais qui a toute son importance dans le maillage de la nature en ville, notamment pour proposer des îlots de fraîcheur et des réservoirs de biodiversité, un espace à mi-chemin entre le Gros Caillou, entièrement végétalisé suite à la suppression du stationnement et du cours d'Herbouville qui deviendra bientôt une liaison verte, grâce à la suppression également de 150 places de stationnement.

L'espace Lebrun représente en effet un espace vert de 400 mètres carrés, situé dans la montée Bonafous, donc inséré dans un tissu urbain dense et ancien, proposant peu de stationnements. La Ville de Lyon a souhaité donner une nouvelle dimension paysagère à cet espace aujourd'hui peu qualitatif, en renforçant la végétation pour lutter contre l'îlot de chaleur et en diversifiant donc la palette végétale pour favoriser la biodiversité.

Cette opération sera réalisée, je le précise, uniquement dans notre domaine, qui est le domaine municipal. Il arrive que les arrondissements sollicitent leurs crédits de voirie pour étendre le végétal à la place du stationnement, comme il y a eu dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, rue du Professeur Weill, ou bien demain dans le 4<sup>e</sup> arrondissement sous le clos Jouve, où la rue Anselme est totalement intégrée au projet de requalification. Ce n'est pas le cas ici pour les 15 places existantes, mais rien n'est figé. Elles pourront sans doute être supprimées plus tard dans le cadre plus global de la requalification possible de la montée Bonafous, que nous avons étudiée sous ce mandat et dont l'espace Lebrun représente l'acte I.

En effet, comme je l'ai souligné au début, il s'agit d'un espace à mi-chemin entre deux espaces majeurs, le Gros Caillou et le cours d'Herbouville. Libre à nous au prochain mandat de relier ces espaces par une nouvelle liaison verte.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Tête.

**M. TÊTE Étienne** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Ce dossier évidemment, qui peut paraître un dossier de quartier, à mon avis, est tout à fait emblématique de ce débat qu'il y a entre les grands principes généraux de l'écologie politique, où l'on sait la question démographique, la question climatique, la question de la biodiversité, et l'autre question, qui est de savoir si chaque jour, lorsqu'on a un geste à faire, on le fait de la meilleure manière possible en matière d'environnement.

Et c'est tout à fait typique, ce dossier, parce que la place Lebrun, lorsqu'on nous propose de la rénover, et c'est dommage que je n'aie pas pu passer le PowerPoint, parce que le voir de visu est tout à fait parlant. On nous propose de rénover 412 mètres carrés, mais ces 412 mètres carrés, si on en regarde exactement l'image, ils sont déjà en espaces verts. Le débat qui se pose, ce sont évidemment les places de stationnement qui ont été progressivement, sans aucune décision politique, installées, sans débat.

Nous en avons pour preuve, et là aussi les images en sont extrêmement parlantes, l'extrait du plan cadastral. L'extrait du plan cadastral montre parfaitement que les parcelles 76, 77 et 78 sont la propriété privée de la Ville et non pas un espace public. Cela n'a jamais été affecté à un espace public, notamment de stationnement par le Grand Lyon, Lyon Métropole ou la Courly, puisque c'est une affaire très, très ancienne.

De quoi cette priorité est due pour la Ville de Lyon ? C'était la compétence de la Ville de Lyon à l'époque sur les immeubles insalubres. Il suffit de se reporter à la photo aérienne. C'était trois immeubles insalubres qui ont été démolis. Après cette démolition, aucune décision politique n'a été prise et aujourd'hui, quand on regarde l'ensemble de ces parcelles, là aussi, on a les images. Il y en a exactement 663 mètres carrés à rénover, et non pas les 400 mètres carrés d'origine.

Aujourd'hui, au lieu de faire le geste complet sur l'ensemble de la propriété d'origine de la Ville de Lyon, alors qu'on n'a pris aucune décision politique, de mettre des stationnements et de créer cet espace public de stationnement, aujourd'hui, on fait un geste minimaliste, alors que l'objectif est d'utiliser les mètres carrés qui appartiennent à la Ville pour faire un espace complet de 660 mètres carrés et non pas de 400 mètres carrés.

Je souhaiterais donc qu'on amende ce dossier et qu'on change le nombre de mètres carrés si c'était possible. Sinon, symboliquement, parce qu'on est toujours contents qu'il y ait un espace vert, ce n'est pas le fond du problème, il existe déjà. La vraie question, c'est : va-t-on faire le geste complet aujourd'hui ou va-t-on être dans ces petits gestes du quotidien, dans ces gestes minimalistes de l'état existant et pas de reconquête ? Je vous propose de réaménager 660 mètres carrés et non pas 432 mètres carrés d'espace sur la Croix-Rousse.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Giordano.

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Si vous permettez, je comprends tout à fait l'esprit. Nous avons le même d'ailleurs, qui est de renverser les modes de déplacement pour favoriser d'autres modes de déplacement que la voiture. Mais comme vous le dites, il faut prendre de la hauteur et regarder les choses plus largement. Là, vous me parlez de 15 places de stationnement. Sur l'espace d'Herbouville qui est juste en dessous, c'est 150 places de stationnement que nous allons retravailler pour les rendre naturelles.

Donc, ces 15 places, ce n'est évidemment pas pour nous une façon de dire « nous allons les garder absolument pour la voiture ». Je vous ai donné la temporalité du raisonnement pour une future liaison verte. Laissez-nous avancer dans cette direction-là. Je vous ferai remarquer que, globalement sur la ville, nous sommes passés en quatre ans de 100 000 places de stationnement à 80 000 et que les écologistes le savent bien. La part du déplacement en voiture est passée de 36 % il y a cinq ans à 23 %. Donc, comme vous le disiez, prenons de la hauteur et remarquons qu'à la Ville de Lyon, nous sommes dans la bonne direction, tant en ce qui concerne la gestion des espaces verts – cela a été dit tout à l'heure par Émilie Baume sur la notion de biodiversité et du fait que nous étions à zéro phyto et sans produits entrants chimiques, nous avons été la première ville à faire cette démarche –, qu'au niveau des déplacements doux où nous avons multiplié par deux nos pistes cyclables sur Lyon.

Je m'arrêterai là au niveau des comparatifs et également des distinctions que nous avons reçues, mais nous sommes plutôt dans la bonne direction et vertueux dans ce domaine. Quant à votre remarque très particulière sur un petit espace vert, je vous ai dit que nous n'étions pas

en désaccord sur ce point.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Europe écologie – Les Verts vote contre)

**M. LE MAIRE** : Monsieur Sécheresse, et après, nous allons faire une petite pause.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur Guillard souhaiterait intervenir.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, j'entends que vous souhaitez avancer au pas de charge. Il avait été convenu en Conférence des Présidents qu'il y aurait une pause entre 12 heures 30 et 13 heures. Ce dossier a quand même de nombreux temps de parole. Je pense que, par respect pour les agents, qui sont mobilisés depuis tôt ce matin et qui risquent encore de l'être un bon moment cet après-midi, rien n'empêche de faire la pause avant ce dossier.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Si vous avez faim, nous pouvons faire la pause maintenant, je n'y vois aucun inconvénient, mais nous reprenons dans une demi-heure.

(La séance est suspendue de 12 heures 57 à 13 heures 41).

---

### **2019/4711 - Adoption d'une charte de bonne conduite pour les activités de locations de scooters en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

---

### **2019/4712 - Adoption d'une redevance d'occupation du domaine public pour les activités de locations de scooters, de vélos et de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon - Rectificatif**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. LE MAIRE** : Monsieur Sécheresse.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Il s'agit d'un dossier concernant les trottinettes ou plus exactement de deux dossiers.

Dans l'attente des règles qui seront applicables si on écoute le ministère des Transports à la fin de l'été qui vient et de la loi d'orientation sur les mobilités actuellement en discussion au Parlement, la Ville de Lyon a décidé de poursuivre son action face au vide juridique qui est le nôtre, en proposant aux opérateurs d'engins en free floating des chartes votées à deux occasions concernant les vélos et les trottinettes, alors qu'aujourd'hui, nous vous proposons une charte qui concerne les scooters avec assistance électrique.

Nous continuons bien entendu l'ensemble des discussions, comme je l'ai dit en Commission, avec les opérateurs. Nous essayons de parvenir à un accord assez rapide avec un certain nombre d'entre eux quant à la vitesse modulée sur le territoire de notre commune. Nous travaillons également sur les zones d'exclusion, les zones de parking qui peuvent être dégagées. Nous traitons un certain nombre de questions importantes, qui peuvent apparaître comme mineures, mais qui sont importantes, telles que le recyclage des batteries ou la question des avertisseurs sonores, un opérateur ayant décidé de les couper dès 21 heures ou 21 heures 30.

Donc, nous avançons. Monsieur le Maire les a rencontrés, ces opérateurs, il y a environ une semaine. Nous avons décidé de nous revoir l'été venant. Nous signerons probablement à cette occasion-là la charte, à condition que les progrès qui seront effectués soient réellement suffisants.

Aujourd'hui, il s'agit donc de cette charte sur les scooters, ainsi que d'un deuxième dossier, qui relève des taxations, des redevances, sur l'ensemble de ces moyens de déplacement.

Vous le savez, nous avons déjà une redevance qui concerne les véhicules automobiles, qui est de 240 euros et nous vous proposons comme tarification pour ces véhicules en free floating :

- 24 euros par an pour un vélo ;
- 30 euros pour une trottinette classique ou électrique ;
- 80 euros pour un scooter électrique ;
- 100 euros pour un scooter thermique.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. J'ai d'abord Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les voilà, les scooters en libre-service !

Alors, si le principe des véhicules partagés, type Vélo'v, BlueLy ou scooters, nous paraît faire partie des solutions écologiques pour maintenir un droit au déplacement au cœur de la ville, cela nous semble, d'une part, moins efficace que le développement des transports en commun, plus nombreux et en libre accès il va de soi, et nous pensons par ailleurs tout à fait regrettable le fait de mettre ces scooters à disposition dans la précipitation.

C'est un peu comme si l'exécutif ne tirait aucun enseignement de ses erreurs précédentes, alors que les problèmes liés à l'installation, sans préparation ni concertation des trottinettes électriques, ne sont toujours pas résolus, et que la fameuse charte ne suffira certainement pas, vous voilà prêts à créer de nouvelles difficultés avec les scooters.

Pourquoi ne pas avoir attendu d'avoir légiféré sur le sujet avant de mettre des engins motorisés que l'on débloque avec une simple installation sur un téléphone portable au cœur de notre ville ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Brolquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Vous nous demandez d'adopter aujourd'hui l'élargissement de la charte de bonne conduite aux activités de scooters et l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour l'ensemble des activités de free floating.

Les élus Les Indépendants sont agréablement surpris, Monsieur le Maire, que vous ayez suivi leur proposition, en mars dernier, d'utiliser, malgré l'absence de loi spécifique, le cadre juridique global relatif à l'occupation du domaine public et au pouvoir de police du Maire, afin de réglementer ces activités.

Votre Adjoint à la Sécurité, Monsieur le Maire, a su écouter, faire évoluer sa position sur cette question cruciale de la régulation des mobilités de free floating. C'était nécessaire, car, avec l'explosion du nombre d'accidents, en progression de 115 % entre les mois de janvier et d'avril, et l'augmentation sensible des flottes (on annonce jusqu'à 10 000 trottinettes d'ici l'été), il était urgent d'agir.

L'instauration, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, de redevances d'occupation pour l'ensemble des activités de free floating est une première avancée. Les montants, valables pour un an, Monsieur Sécheresse, vient de le rappeler, vont de 24 euros pour les vélos, en passant par 30 euros

pour les trottinettes, et jusqu'à 100 euros pour les scooters thermiques. Il était en effet anormal que ces équipements mobiles, qui encombrant de fait la chaussée et les trottoirs, ne soient pas redevables financièrement, alors que toutes les autres activités commerciales l'étaient.

On peut cependant s'interroger sur le calcul des montants de ces redevances, qui, bien qu'elles soient inférieures à ceux fixés par la Ville de Paris, semblent assez incohérentes avec d'autres tarifs pratiqués pour les autres types d'occupation du domaine public à Lyon. Un seul exemple, un porte-menu de catégorie 1 sera facturé 64,22 euros par an à un restaurateur, quand bien même la gêne occasionnée sur la voirie est bien inférieure à celle d'une seule trottinette. Dès lors, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous expliquer les montants de ces redevances, car votre proposition ne nous apparaît pas complètement cohérente.

La seconde avancée fait suite, Monsieur le Maire, à l'utilisation de votre pouvoir de police, comme nous vous l'avions suggéré également en mars dernier.

En effet, par arrêté en date du 7 mai dernier, la circulation des engins de déplacement personnel motorisés type trottinettes électriques est interdite sur les trottoirs d'abord et sur les berges de Saône ensuite. Le partage équitable des trottoirs était devenu totalement anarchique et l'intégrité physique des piétons, en particulier les plus vulnérables, était en jeu. Il était donc urgent de réglementer la circulation, vous l'avez fait, c'est bien.

Seule inquiétude, l'application concrète de cet arrêté : qui va faire respecter sur le territoire de la Ville de Lyon cette interdiction ? Les agents de police municipaux ? Ils sont déjà très fortement sollicités par leurs missions au quotidien. Est-il raisonnable de leur rajouter cette mission ? Pourquoi ne pas réinstaller ce que vous avez supprimé il y a quelques années, c'est-à-dire une unité du cadre de vie ? Depuis, plus personne ne s'occupe réellement de contrôler, de verbaliser les propriétaires indéliçats de chiens, les producteurs de déchets sauvages ou ceux qui mettent la panique sur nos trottoirs.

L'UCV ressuscitée pourrait être en charge des amendes de première classe de 38 euros, une piste indispensable pour retrouver dans la réalité des faits un domaine public apaisé.

D'autres solutions sont aujourd'hui à explorer ou en cours d'installation pour améliorer le dispositif. Vous en avez cité certaines : la programmation de la vitesse des trottinettes à 8 kilomètres par heure dans les zones piétonnes, l'instauration de secteurs d'exclusion de stationnement par les opérateurs également, la création de créneaux horaires d'absence d'alarme sonore, le renforcement de l'autonomie des batteries, la réparation des véhicules sur place comme le fait la société Dott, qui a un atelier de mécanique situé à Villeurbanne, ou bien l'installation d'une filière de recyclage.

Nous savons que les échanges sont ouverts, qu'ils sont réguliers entre la Ville de Lyon et les différents opérateurs. C'est indispensable pour l'intégration durable de cette nouvelle mobilité urbaine sur notre territoire et pour l'amélioration de l'expérience des différents usagers.

Nous vous encourageons, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, à poursuivre ce dialogue fructueux.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur David.

**M. DAVID Jean-Jacques** : Monsieur le Ministre,

J'espère être plus audible que mon intervention précédente où j'avais mal positionné le micro.

Le feuilleton de la mobilité en libre-service sans station continue donc avec deux nouveaux épisodes aujourd'hui : une charte pour les scooters, une redevance pour les activités de location de scooters, de vélos et de trottinettes en libre-service.

Ce qui est très curieux, c'est que ce qui était impossible hier, faute de dispositions légales sur lesquelles s'appuyer pour prendre telle ou telle décision, l'est aujourd'hui. Par quel miracle ? Au moins l'approche des prochaines élections a le mérite de vous faire réagir. On le voit maintenant avec ces nouvelles mobilités.

La semaine dernière, c'était sur le climat, alors même qu'en bon pompier pyromane que vous êtes, vous êtes le créateur d'un fabuleux îlot de chaleur sur les quais de Saône devant le Palais de justice, comme Laurence Balas l'a rappelé en début de Conseil tout à l'heure.

La semaine dernière encore, avec vos déclarations sur la sécurité, prenant d'un coup conscience, après 17 ans de mandat de Maire et 16 mois de ministre de l'Intérieur, que Lyon n'est pas épargnée par l'insécurité, et c'est une situation insupportable pour les habitants de ces quartiers, sans parler des victimes.

C'était donc impossible d'intégrer une notion d'assurance dans la charte relative aux trottinettes présentée en mars. Cela l'a finalement été. C'était donc impossible d'interdire la circulation des trottinettes électriques sur les trottoirs. Le 8 mai, vous annonciez avoir pris un arrêté en ce sens. C'était donc impossible de fixer une redevance, cela l'est aujourd'hui. Le miracle électoral, à n'en pas douter, vous disais-je.

Vous avez exprimé votre souhait de transformer les places de stationnement de voitures en zones de stationnement pour les engins. La loi d'orientation sur la mobilité actuellement en discussion va d'ailleurs dans ce sens, mais est-ce la bonne solution ?

Dans les quartiers d'habitat ancien, que nous connaissons bien dans le 6<sup>e</sup> arrondissement notamment, il n'est pas possible de faire disparaître la voiture de surface. Je vous rappelle qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2018, ce sont près de 3000 personnes qui étaient inscrites sur liste d'attente auprès de Lyon Parc Auto pour un abonnement illimité ou un abonnement domicile. Et malgré la volonté de certains ici présents, tout le monde ne peut pas se passer d'un véhicule.

Pour en revenir aux trottinettes au nombre de 4000 aujourd'hui, 10000 annoncées à l'été sur le territoire Lyon-Villeurbanne, et si nous suivons la tendance parisienne, ce sont beaucoup plus de trottinettes que nous aurons en fin d'année sur Lyon, ce que j'ai du mal à imaginer au regard des difficultés actuelles de cohabitation.

Comme l'expliquait justement notre collègue Pierre Bérat lors de notre dernier Conseil, il faut essayer de réguler l'utilisation de ces nouveaux moyens de mobilité, pour que les difficultés créées par le comportement d'utilisateurs peu attentifs aux autres, n'engendrent pas un rejet de ce phénomène social de mobilité, que je qualifierai d'agile.

Le corollaire à toute régulation est le contrôle ; que ce soit avec l'expérience du stationnement ou du nombre d'infractions au code de la route des différents usagers de la route, je crains que nous n'en soyons pas capables. Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe pas bien loin d'ici, sur la rue de la République. Malgré quelques opérations coup-de-poing, c'est l'anarchie la plus complète.

Heureusement, aurais-je envie de dire, une régulation naturelle est susceptible d'intervenir, puisque l'étude récente du Boston Consulting Group souligne la non-rentabilité du modèle économique actuel des trottinettes : durée de vie moyenne de 90 jours et 115 jours pour amortir le coût d'acquisition.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Chevallier.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous avons déjà adopté des chartes pour les vélos et les trottinettes en libre-service et, aujourd'hui, c'est une charte pour les scooters en libre-service.

Même si nous savons que ces chartes ont peu d'effets parce qu'elles ne sont pas contraignantes, c'est néanmoins un essai de régulation.

Nous approuvons la redevance demandée dans la délibération aux différents opérateurs pour l'occupation de l'espace public, et nous souhaitons que cette redevance participe au financement des emplacements de stationnement.

Je vais différencier les vélos et les trottinettes.

Pour les vélos, cela veut dire l'installation d'arceaux supplémentaires. 500 au minimum sont nécessaires, puisqu'actuellement, le nombre de vélos proposé est d'un millier. En effet, le seul opérateur actuellement présent à Lyon demande aux usagers d'accrocher leurs vélos sur ces arceaux, et c'est une bonne chose, mais la conséquence, ce sont des arceaux en moins disponibles pour les cyclistes qui ont leurs propres vélos.

L'usage du vélo explose à Lyon et l'installation d'arceaux vélos réalisée par la Métropole a du mal à suivre. On voit ainsi beaucoup de vélos accrochés à des barrières, des poteaux, etc. Alors, il faudrait que cette redevance aide au financement d'installations d'arceaux vélos.

Pour les trottinettes, nous avions déjà proposé, dans le cadre du dernier Conseil, que des espaces dédiés à leur stationnement soient réservés sur la voirie. C'est le projet que vous avez retenu de travailler avec la Métropole à partir de septembre. Nous attendons que la suppression de

places de stationnement soit faite en amont des passages piétons, ce qui permettra plus de visibilité et de sécurité pour les piétons. D'ailleurs, dans la loi LOM en cours d'examen, un article interdisant l'aménagement d'emplacements de stationnement pour les voitures 5 mètres en amont des passages piétons est en discussion. La Sécurité routière encourage vivement les maires, et cela depuis janvier 2019, à mettre en place une zone tampon de sécurité en amont des passages piétons.

Donc aussi bien la pose d'arceaux vélos que de zones dédiées au stationnement des trottinettes pourraient être une bonne solution pour cela. D'ailleurs, certains arrondissements ont commencé à le faire pour les arceaux vélos.

Cette réduction du stationnement automobile en surface, comme ce qui vient d'être dit, ce n'est pas la suppression totale du stationnement en surface, c'est la suppression de certaines places de stationnement pour justement partager l'espace, n'aurait d'ailleurs que peu d'incidence sur le nombre de places globalement disponibles.

Je rappelle à nouveau qu'il y a une nouvelle offre de stationnement mutualisé en sous-sol, faite par LPA&Co et d'autres opérateurs. Le dernier chiffre que j'ai en tête, c'est 1 500 places, qui permettraient de compenser ces suppressions pour ces espaces pour les trottinettes ou les arceaux vélos.

Nous attendons que ces espaces pour stationnement de trottinettes soient installés rapidement. En Commission, on nous a dit que le travail avec la Métropole allait démarrer le 1<sup>er</sup> septembre. Nous pensons qu'il y a urgence, étant donné la gêne occasionnée par les trottinettes sur les trottoirs et qu'il serait bon de pouvoir commencer ce travail plus tôt.

Nous souhaitons que cette redevance participe aussi au financement d'aménagements cyclables. Pourquoi? La loi LOM va certainement obliger les trottinettes à circuler sur les aménagements cyclables. La Ville de Lyon, comme Jean-Yves Sécheresse l'a dit, vient d'interdire leur circulation sur les trottoirs, ce qui est très bien pour les piétons, mais il va falloir aussi en tirer les conséquences pour les aménagements cyclables et, en particulier, réaliser des aménagements cyclables plus larges. Aujourd'hui, on commence à avoir des embouteillages entre guillemets sur certains aménagements cyclables. On a aussi le développement de vélos cargos ou de vélos que des artisans utilisent pour leur travail ou pour des livraisons. Si on y ajoute les trottinettes, ce qui est déjà une certaine réalité aujourd'hui, beaucoup de trottinettes circulent sur les aménagements cyclables, cela va devenir difficile avec les aménagements que nous avons maintenant. Donc ce serait bien que cette redevance participe aussi à l'élargissement de ces aménagements.

Ce nouveau mode de déplacement en trottinette se développe. On a vu des études qui montrent que cela permettrait de diminuer certains déplacements en voiture ou en deux-roues motorisés et donc de diminuer la pollution de l'air. Il est important que notre Ville encadre le développement de ce mode de déplacement, et c'est ce qu'elle fait avec la mise en place de ces chartes et de ces redevances.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets le 4711 aux voix.

Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre)

**M. LE MAIRE** : Le 4712.

Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert s'abstiennent)

---

## 2019/4723 - Projet du Nœud ferroviaire lyonnais - Contribution de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Quelques mots pour introduire notre échange, notre discussion sur le NFL.

Comme le précise assez clairement le rapport, et je l'avais moi-même indiqué au Président de la Commission particulière du débat public à l'invitation de l'InterSCoT il y a peu de temps, parler du Nœud ferroviaire lyonnais, c'est bien entendu parler de la France, de toute la France, et pas seulement évoquer un sujet intéressant les seuls Lyonnais, puisque, bien entendu, on va y revenir, les conséquences économiques en termes de fluidité des trafics et de convergence des flux vers la métropole lyonnaise sont telles qu'il ne s'agit pas d'un dossier qui concernerait les seuls résidents de l'aire métropolitaine lyonnaise, mais il s'agit réellement d'un dossier d'envergure nationale.

En réalité, la résorption du NFL s'inscrit dans quatre niveaux d'échelle que suggère d'une certaine façon le rapport.

C'est tout d'abord celui de l'échelle nationale, voire européenne, qui est interrogé. En effet, le NFL supporte un nombre important de lignes et de trafics voyageurs et de fret. Je veux rappeler qu'il s'agit là de la place de toute l'aire métropolitaine lyonnaise qui est en jeu, tant du point de vue de son dynamisme que par sa capacité à être reliée aux autres métropoles françaises et européennes.

À l'échelle régionale, il est nécessaire de rappeler l'importance du réseau de villes qui structure au grand large nos territoires voisins. Moderniser et rendre plus efficace le NFL est donc une condition sine qua non pour améliorer la robustesse de ce réseau et travailler à des capacités nouvelles de certaines branches de ce que l'on appelle l'étoile ferroviaire lyonnaise. Je pense à des lignes comme Lyon-Grenoble ou Lyon-Ambérieu, mais il y en a bien entendu d'autres.

À l'échelle de l'agglomération lyonnaise et de son aire métropolitaine, au sens de l'InterSCoT, l'enjeu du NFL est tout aussi décisif, puisque des villes comme Saint-Étienne, Vienne ou Roanne, Villefranche ou Bourgoin-Jallieu, doivent être connectées via ce RER à la lyonnaise que nous attendons tous.

Ce périmètre qui est aussi celui de la DTA ne saurait se passer d'un réseau de chemins de fer compétitif et modernisé.

C'est à l'évidence à cette échelle que des investissements devront viser à augmenter les capacités, à organiser de meilleures connexions, à optimiser le réseau.

Chacun le mesure, c'est également à ce niveau que nous montrons l'importance des gares de la Part-Dieu et de Perrache. Saint-Exupéry doit relever de structures ayant un impact inférieur.

Nous parvenons ainsi à un quatrième niveau d'échelle, que nous pourrions nommer l'échelle de la Part-Dieu, ou plutôt de sa gare. Second quartier d'affaires du pays, le dispositif ferroviaire du NFL repose en grande partie sur la gare de la Part-Dieu, qui est un pôle de correspondances permettant de relier le local au national, le national à l'international.

Lever les contraintes du NFL est donc aussi crucial pour la Part-Dieu que pour tout le reste du dispositif. Il convient donc de travailler à l'insertion foncière et fonctionnelle de la gare de la Part-Dieu pour favoriser l'ambition qui nous est proposée.

Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport met l'accent sur ces enjeux et pointe les insuffisances de la situation actuelle, sachant qu'il ne s'agit plus de seulement ripoliner le nœud ferroviaire lyonnais, mais bien de s'engager dans des scénarios n'ayant pas froid aux yeux concernant les tracés, par exemple, Saint-Clair-Guillotière, Saint-Fons-Genay, l'amélioration des capacités de la gare de la Part-Dieu, la suppression au loin des passages à niveau, la création de quais et tant d'aménagements qui seront nécessaires à ce NFL.

Plus qu'une contribution au débat, le rapport milite pour des solutions techniques claires, comme le passage à quatre voies sur Saint-Fons-Genay, le renforcement de l'axe Saint-Clair-Guillotière, le traitement en souterrain de certaines voies et de la gare de la Part-Dieu.

Voilà, Monsieur le Maire, en quelques mots, les éléments importants que je souhaitais rappeler, avant que ne débute notre échange.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais commencer par une petite parenthèse. Comme vous le rappelez dans la présentation du dossier, l'agglomération lyonnaise est le moteur de la première région industrielle française. Peu d'usines sont encore présentes dans notre ville, mais il en reste quelques-unes, des lieux importants comme l'entreprise JST située dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Société spécialisée dans la conception et la maintenance de transformateurs électriques de haute puissance est l'un de ces fleurons encore présents sur le sol de la ville.

JST Transformateurs travaille notamment avec EDF pour l'entretien des centrales nucléaires. Je me suis rendue sur leur piquet de grève pour comprendre ce qui n'allait pas. J'ai assisté à l'assemblée générale des grévistes. J'ai pu poser des questions. J'ai donc appris qu'au-delà des demandes de hausse de salaire, les inquiétudes des ouvriers qualifiés de cette entreprise lyonnaise sont légitimes.

La première est celle d'avoir vu les usines autour d'eux fermer et d'y voir à la place des habitations, comme la chaudronnerie. Pour ma part, je pense aussi à la lutte des SITL en 2014 et l'absence de soutien de la Ville de Lyon pour la sauvegarde des emplois et de l'installation industrielle au cœur de la ville. Plusieurs salariés de JST m'ont demandé, et je cite : « Et nous, ce sera quand ? »

Pour le moment, ce n'est pas prévu dans le PLU-H, mais je comprends leur inquiétude. Pour combien de temps encore aurons-nous cette usine dans la ville, une présence industrielle qui permet d'avoir des quartiers à vivre réellement, des quartiers qui lient logement, commerce, emploi et loisir ?

Certains ont évoqué la fragilité financière de l'entreprise, ce qui est à mon sens très inquiétant, car c'est la dernière entreprise du pays à fabriquer et à entretenir les transformateurs électriques très haute tension, ceux de nos centrales nucléaires. Il est fondamental que ce savoir reste en France et c'est de la responsabilité de l'État de s'assurer que nous gardions ce savoir-faire nucléaire. Mais notre Ville, notre Métropole doivent aussi prendre leur part dans la préservation de ce patrimoine industriel, et le soutien de notre assemblée d'élus serait une preuve de responsabilité aux côtés des salariés inquiets.

Je retourne sur le fond du sujet, je ferme la parenthèse, qui est le nœud ferroviaire. Un sujet lui aussi très important pour le développement de notre ville, un sujet qui aura des impacts majeurs, avec une augmentation de 40 % de trafic et des travaux longs et onéreux, qui auront des conséquences importantes sur la vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Ce dossier n'est pas une petite chose en ces temps où l'urgence climatique est une réelle préoccupation pour tous. Pourtant, vous décidez une fois de plus de traiter en huis clos, en vous passant de la richesse d'un véritable débat, sans interroger la population, mis à part par des invitations à quelques débats de fond, le reste obscur à la plupart des Lyonnaises et des Lyonnais, quand ceux-ci sont réellement informés.

Vous faites le choix de vous passer de l'avis des salariés concernés et même de celui des élus de la Ville par des échanges libres, sans minuterie, hors de contraintes inhérentes au Conseil municipal.

Vous nous demandez de voter un dossier pour lequel nous devons chercher l'information à droite et à gauche, des informations qui auraient dû être reportées dans les dossiers complémentaires.

Certaines études ne sont pas encore disponibles, comme – et je n'en citerai qu'une – celle sur l'impact d'une éventuelle traversée souterraine sur l'écoulement des nappes d'eau. À l'évidence, le faire ensemble, la coconstruction ne sont toujours pas votre méthode et ne le seront jamais.

Ne voyez-vous pas ici un souci de timing ? Vous nous demandez de nous prononcer avant même la fin des études, des travaux d'information et des débats. Ce n'est pas acceptable.

Si vous ne souhaitiez pas attendre la rentrée, vous pouviez a minima attendre le prochain Conseil municipal pour nous demander de voter ce dossier. Nous aurions eu le temps de chercher des informations que vous nous refusez, et ainsi d'avoir tous le même niveau de connaissance de ce dossier. Je ne comprends pas vos méthodes : parfois l'urgence de traiter un dossier pour lequel cette même urgence paraît somme toute relative et le manque de promptitude quand il s'agit de réintégrer l'école Lévi-Strauss dans les périmètres scolaires en période d'inscription et de réinscription, où donc l'urgence est avérée. À moins que la précipitation ne soit un moyen d'empêcher le débat, la réflexion, et d'éviter le risque pour vous de voir vos choix être retoqués.

Les passages a posteriori des dossiers et l'urgence de passer des dossiers qui ne sont pas urgents, le manque d'information, des méthodes de gouvernance que je trouve inacceptables, toutes ces raisons font que nous nous abstenons sur ce dossier.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Broliquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Vous nous demandez aujourd'hui de nous prononcer sur le projet du Nœud ferroviaire lyonnais à long terme et de nous positionner en faveur de l'un des deux scénarios, à savoir le projet du souterrain.

Alors, avec 15 lignes, 1 200 trains par jour, 180 000 voyageurs par jour, le nœud ferroviaire lyonnais est un des principaux goulots d'étranglement au niveau national. Le projet aujourd'hui envisagé consiste à réaliser d'une part deux voies supplémentaires entre Saint-Clair et la Guillotière, à mettre à quatre voies la section entre Saint-Fons et Grenay au sud de Satolas de la ligne Lyon-Grenoble, ainsi qu'effectuer des aménagements complémentaires.

Et selon les deux scénarios proposés, le montant de l'opération varie considérablement en termes de facture. D'un côté, on parle d'un montant ferme de 2,8 milliards d'euros. C'est le scénario de surface, et de l'autre, un montant estimé seulement, qui n'est pas définitif de 4,3 milliards d'euros pour le scénario souterrain.

L'enjeu étant national, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon ne seront pas seules pour financer le projet. Il est question que l'État, via l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France, finance, ainsi que l'Europe et la Région.

Et il est impératif, c'est en tous les cas notre conviction et nous veillerons que, toutes proportions gardées, l'État puisse s'engager financièrement de la même manière et dans la même proportion que pour le projet du Grand Paris. C'est une question d'équité territoriale. J'espère que vous serez extrêmement attentifs à cela.

Premier bémol dans ce débat, la SNCF nous annonce aujourd'hui sa volonté de doubler la quantité de fret transporté, mais sans apporter de solution nouvelle, et les deux solutions du débat public que vous nous proposez continuent à faire passer ce fret en plein cœur de la Ville de Lyon. Le 2<sup>e</sup>, le 3<sup>e</sup>, le 6<sup>e</sup>, le 7<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> arrondissement sont concernés, une aberration que vous n'évoquez pas dans votre rapport et dans votre demande de nous prononcer sur un de ces choix.

Deuxième réticence pour arrêter une position : alors même qu'un débat public est en cours, vous nous demandez de nous positionner entre deux scénarios sans qu'à aucun moment, ni l'État ni la Région, compétents dans ce type de mobilité, n'indiquent leurs ambitions en termes de développement des transports ferrés publics. Cela aurait dû être la première phase du projet, car lorsque les objectifs sont posés, il aurait été alors possible de définir les besoins futurs en termes de voies, en termes de quais, en termes de gares.

On a l'impression, dans ce projet de désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, que la technique a pris le pas sur la réponse à un besoin initial précisément défini. Et c'est un problème, d'autant plus qu'à aucun moment ne sont évoqués les scénarios alternatifs. Pourtant, vous le savez, il en existe et il en existe plusieurs.

Vous reconnaissez que le choix de concentrer sur Part-Dieu 32 des 42 millions de voyageurs des gares lyonnaises est plus que discutable. À notre avis, l'intensification de la fréquentation de la gare de Saint-Exupéry, par exemple, aujourd'hui sous-exploitée, est un scénario à étudier sérieusement, même si, pour cela, il faut renégocier le contrat Rhône Express avec un coût pour nos collectivités.

Autre élément dans le débat, le projet de désaturation du nœud ferroviaire lyonnais doit permettre la mise en place à moyen terme et à long terme d'une desserte ferroviaire de type RER sur l'ensemble du territoire. Le réseau express métropolitain, le REM, permettrait d'avoir des liaisons traversantes nord-sud et est-ouest, et ce, sans rupture de charge en gare de la Part-Dieu ou de Perrache, et donc avec des temps de parcours beaucoup plus rapides. Et c'est la possibilité d'offrir un cadencement et une intégration plus forte avec le réseau TCL actuel.

Le groupe auquel j'appartiens à la Métropole de Lyon et qui est présidé par Christophe Geourjon a été le premier à faire des propositions très concrètes et de grande ampleur à ce sujet il y a quelques mois, des propositions qui sont aujourd'hui largement reprises par d'autres, tant mieux.

Le problème aujourd'hui posé aussi, dans ces deux scénarios alternatifs, est que la SNCF est, dans ce dossier, en situation de juge et de partie. En effet, elle a choisi les scénarios proposés au débat public, alors qu'elle était ouvertement défavorable à l'hypothèse de Saint-Exupéry et du RER à la Lyonnaise, même si, aujourd'hui, elle a changé d'avis, dans un revirement spectaculaire il y a quelques semaines.

Dès lors, vous nous demandez de choisir l'un des deux scénarios, quand bien même il a déjà été annoncé par l'État que le surcoût des voies enterrées serait quasi exclusivement à la charge de la Métropole, le montant de 4,3 milliards d'euros étant dès lors un minimum. C'est un chèque

en blanc que nous ne pouvons pas nous permettre de faire pour le contribuable lyonnais. C'est aussi une manœuvre politique dans votre conflit avec la majorité de la Métropole à laquelle nous ne voulons pas nous associer.

Les élus du groupe Indépendants sont incapables aujourd'hui de choisir entre une solution qui apporte de nombreuses nuisances aux riverains lyonnais des voies ferrées et une solution qui n'est pas certaine en faisabilité technique et qui n'est pas finalisée en estimation budgétaire.

Nous ne participerons donc pas à cet impossible choix.

**M. LE MAIRE** : Nous avons ensuite Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Vous nous proposez donc que le Conseil municipal de Lyon contribue au débat public sur le projet de nœud ferroviaire lyonnais.

Deux observations liminaires :

- Vous auriez pu, compte tenu de l'importance de ce projet, faire une commission générale, ainsi qu'il a été fait par le Président de la Métropole, qui aurait permis à chacun des élus – tout le monde ne siège pas à la Métropole, d'avoir un niveau d'information équivalent et pertinent sur ce sujet.

- Je note également une certaine précipitation. La délibération a été distribuée le jour même de la commission, sans aucune note de synthèse, alors que le dossier est quand même conséquent. Il faudra nous expliquer quelle urgence il y avait, comme l'a dit notre collègue Françoise Chevallier en commission. Le débat public s'achève le 11 juillet. Nous avons un Conseil prévu le 1<sup>er</sup> juillet. Notre contribution pouvait a priori tout à fait se faire à ce moment-là.

Mais revenons au sujet du nœud ferroviaire, enjeu non seulement pour notre Ville, mais pour la Métropole bien évidemment, pour notre région et pour notre pays.

Dans votre propos, jeudi dernier, lors de la réunion publique, vous faisiez référence, Monsieur le Ministre, à la décision de Dominique Buserseau, alors Secrétaire d'État chargé des Transports, de s'atteler à ce sujet en confiant une mission à madame Marie-Line Meaux. Elle rendait un rapport en octobre 2011, déjà, dont le titre de la première partie était on ne peut plus révélateur : « Chroniques d'une saturation annoncée ».

Vous indiquiez également jeudi qu'il fallait essayer de ne pas reporter sans cesse la prise de décision. Nous partageons votre avis, mais force est de constater que, sur ce sujet, cela n'avance guère. Je vous renvoie à la frise en page 7 du dossier du maître d'ouvrage. C'est assez édifiant quand on se plonge dans les dates.

Pour autant, votre proposition d'avis est quelque peu réductrice, en ne se concentrant que sur la traversée de Lyon. Votre Adjoint, dans sa présentation, par deux fois, a commis un lapsus en parlant de la ligne Saint-Fons-Genay. Effectivement, une ligne Saint-Fons-Genay pourrait réduire beaucoup de nos problèmes de nœud ferroviaire lyonnais. Je pense qu'il voulait parler de Saint-Fons-Grenay, dont la portée sera beaucoup plus limitée.

Votre proposition d'avis, Monsieur le Ministre, est donc un peu réductrice, en ne se concentrant que sur la traversée de Lyon.

On ne peut parler du nœud ferroviaire sans aborder la question du fret et du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, mais également du déclassement de l'A6-A7, du développement des lignes de l'Ouest lyonnais avec une remise à deux voies du tunnel des Deux Amants. Tout est lié, tout est imbriqué.

Alors pourquoi cela coince-t-il à Lyon côté voyageurs ? Parce que nos voies servent également au transit de fret, ce qui empêche de répondre à la demande croissante de transports, notamment de type TER, que l'on mesure bien à travers l'évolution des fréquentations de nos gares : 13,8 millions de voyageurs en plus en 10 ans, soit près de 50 % (47,38 si nous voulons être précis).

En septembre 1998, Jean-Claude Gayssot, ministre des Transports d'un gouvernement Jospin que vous souteniez, était à Lyon pour, dit Le Progrès, « mettre en orbite plusieurs dossiers ferroviaires, dont ce contournement fret ferroviaire ». Manifestement, la mise en orbite a été un peu puissante, puisqu'on l'a complètement perdu de vue depuis. Les promesses communistes, il faut toujours s'en méfier un peu.

Pour preuve, sur le CFAL, en 1998, on parlait d'un lancement de travaux en 2000 pour être achevés en 2006. La SNCF nommait un chef de projet sur les problèmes de saturation du nœud lyonnais. Il faut attendre 2011 pour le lancement d'une enquête publique sur la partie nord du CFAL, 2012 pour une déclaration d'utilité publique du CFAL nord, autorisation valable 15 ans. Où en est-on aujourd'hui ? Au point mort. Et ne parlons bien évidemment pas du CFAL sud qui, lui, n'avance pas.

Sur le Nœud ferroviaire lyonnais, en août 2015, un élu lyonnais bien informé annonçait, je cite : « Dans l'année qui vient, un débat public sur les grandes orientations du nœud ferroviaire lyonnais sera mis en place. » C'était vous, Monsieur le Ministre, dans les colonnes du Progrès. Cela devait être une de vos promesses encore. Près de quatre ans après, nous y sommes.

Monsieur le Ministre, une fois encore, vous parlez beaucoup, et, malheureusement, comme sur beaucoup de sujets, vous agissez peu. La phrase n'est pas de moi, elle est de l'actuel Président de la Métropole, à propos de l'Anneau des Sciences. Pourtant, Maire, Président de Courly, Président de Métropole, sénateur, ministre, avec en plus à l'époque une région dirigée par une équipe qui était de votre bord politique, on aurait pu espérer un peu plus d'efficacité.

Cet immobilisme fait que le service aux voyageurs n'est pas bon aujourd'hui. Plus de 20 % de trains en retard dans la région, contre moins de 10 % au niveau national. Un tiers des retards constatés à Lyon sur le réseau régional est dû à la saturation du nœud ferroviaire.

Là, aujourd'hui, dans ce débat public, on parle d'horizon 2040, mais c'est pourtant maintenant que les solutions auraient dû voir le jour. Quelles sont les solutions de court terme ? Vous faites systématiquement l'impasse sur Lyon Saint-Exupéry, alors que cette gare est située dans une zone d'expansion naturelle de notre agglomération.

Alors, en attendant, avec quelques millions par ci par là, on essaie de trouver des palliatifs, sachant que, comme il a déjà été indiqué à la Métropole le 18 mars, les travaux actuellement menés n'apporteront pas de nouvelles capacités. Or, c'est de cela dont nous avons besoin.

Sur ces grandes infrastructures, force est de constater que nous agissons un peu comme un tortillard, alors qu'un TGV aurait pu répondre à l'urgence et notamment à l'urgence climatique.

Votre délibération n'est pas à la hauteur des enjeux, car nous sommes juste dans l'hypothèse de régler une difficulté actuelle, alors que nous devrions nous placer dans l'évolution du territoire à 20 ou 30 ans.

Si l'option souterraine présente certes un intérêt, son efficacité ne saurait être déconnectée du CFAL, de l'évolution du réseau à l'ouest ou de la montée en puissance de la gare de Saint-Exupéry, points non évoqués dans l'avis que vous nous proposez. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

**M. LE MAIRE** : Nous avons ensuite Madame Chevallier.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Les élus du groupe Europe Écologie Les Verts ne participeront pas au vote proposé ce jour pour la contribution de la Ville de Lyon au débat public sur le nœud ferroviaire lyonnais.

Nous vous avons demandé par courrier le 6 mai dernier le report de ce débat au Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Rappelons que le débat public en cours se termine le 11 juillet. Donc il était encore temps d'en débattre le 1<sup>er</sup> juillet. Vous n'en avez tenu aucun compte. Vous n'avez même pas daigné nous répondre, ce qui est quand même très regrettable.

Le nœud ferroviaire lyonnais est un sujet complexe et ce sera un engagement important de fonds publics qui se chiffre en milliards d'euros. Vous auriez pu, et je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit, envisager une commission générale sur ce dossier.

Tous les documents ne sont pas encore accessibles sur le site du débat public, en particulier, des études complémentaires sont annoncées, comme celle sur l'équilibrage des trafics entre les gares de Lyon Part-Dieu, Lyon Perrache et Lyon Saint-Exupéry. On vient d'avoir récemment une étude complémentaire sur la desserte de Saint-Exupéry. Autre étude complémentaire annoncée : celle pour évaluer les bénéfices et limites du nouveau système de signalisation ERTMS, qui permet d'obtenir des gains notables de capacité. Nous attendons aussi les études et données complémentaires sur les évolutions envisagées de trafic selon différentes hypothèses, des études sur l'incidence sur la nappe phréatique de l'option gare souterraine, et peut-être encore d'autres choses. Il y a aussi des contributions qui sont faites sur ce site des débats.

Parlons des débats. Des réunions publiques sont programmées sur Lyon. Il y en a eu une jeudi dernier, le 16 mai, et une autre est programmée

le 6 juin prochain. Elle a pour sujet : « Quels aménagements ? Quels impacts ? ». Par rapport au dossier qu'on nous présente ce jour, je pense que c'est une réunion publique très importante pour comparer les scénarios en surface et en souterrain.

Pourquoi avoir refusé de laisser plus de temps aux conseillers de cette assemblée pour s'approprier les enjeux et scénarios du projet, participer aux débats et ainsi se faire leur propre opinion ? Si ce n'est pour imposer un scénario de gare souterraine à la Part-Dieu, c'est une démarche, à notre sens, peu démocratique. Et c'est dommage, parce que c'est un débat de grande importance. Étant donné les enjeux climatiques et les enjeux d'amélioration de la qualité de l'aire pour notre agglomération, le projet du nœud ferroviaire lyonnais permettra de diminuer l'auto-solisme et le transport routier de marchandises, qui sont responsables d'une grande part des émissions de gaz à effet de serre et de polluants pour l'air que nous respirons, avec des composantes essentielles :

Le projet d'améliorer l'offre et la fréquence de TER, pour avoir un RER à la lyonnaise, avec une intégration tarifaire, pour que l'on puisse avec le même ticket, la même carte, au même prix, prendre n'importe quel moyen de transports en commun sur notre Métropole.

Le projet enfin de réaliser le contournement ferré de l'agglomération lyonnaise. Pour cela, le périmètre du projet doit bien être celui de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Nous attendions un vrai débat dans le cadre de ce Conseil, et, pourquoi pas, une position partagée et coconstruite permettant une forte amélioration globale des transports ferroviaires du quotidien pour l'aire métropolitaine lyonnaise. L'urgence d'agir pour le climat le mérite, mais vous avez préféré passer en force pour défendre votre scénario et nous le regrettons. C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas part à ce vote.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Rudigoz.

**M. RUDIGOZ Thomas** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Avec plus d'un million et demi d'habitants, notre métropole lyonnaise est un carrefour et un maillage ferroviaire de premier plan. C'est même le plus important de France après Paris. Il est à la fois une plaque tournante de TGV, un point de transit du fret européen et le point de convergence de la majorité des liaisons ferroviaires régionales de Rhône-Alpes-Auvergne.

Aujourd'hui, ce sont environ 110 trains par heure de pointe qui entrent dans le nœud ferroviaire lyonnais, principalement sur la section Saint-Clair-Guillotière, donnant ainsi accès à la gare de la Part-Dieu, zone de congestion principale et quasi permanente de notre région.

Le trafic est en perpétuelle progression et le nœud est aujourd'hui saturé et entraîne de nombreux retards pour tous les usagers régionaux, essentiellement, mais aussi les usagers nationaux et européens.

Rappelons que la gare de la Part-Dieu est ainsi la première gare de France en nombre de correspondances (je précise) et Auvergne-Rhône-Alpes a un autre chiffre éloquent, mais moins favorable, c'est l'avant-dernier en termes de ponctualité de nos trains.

Aujourd'hui, SNCF Réseau a donc étudié un projet d'infrastructure qui permettrait d'y faire circuler jusqu'à 40 % de trains supplémentaires, afin de répondre à la saturation du nœud ferroviaire lyonnais et aux perspectives d'augmentation à long terme du trafic, et d'anticiper la forte hausse des besoins de déplacement prévus dans la région d'ici à 2040.

C'est aussi un moyen de répondre à un enjeu écologique majeur, celui du report du trafic routier sur le fret ferroviaire.

Le projet est soumis à débat public. Le projet du nœud ferroviaire lyonnais à long terme consiste donc à construire deux voies supplémentaires pour traverser Lyon sur 10 kilomètres environ entre Saint-Clair et Guillotière, et deux variantes sont donc proposées dans ce débat public par SNCF Réseau maître d'ouvrage.

Le premier scénario prévoit de créer ces nouvelles lignes en surface. La seconde hypothèse repose sur la construction de ces voies en tunnel avec desserte d'une gare souterraine à réaliser à la Part-Dieu. Le projet prévoit aussi de passer la ligne Lyon-Grenoble à quatre voies entre Saint-Fons et Grenay.

Vous nous proposez donc, Monsieur le Maire, que la Ville de Lyon se prononce en faveur du deuxième scénario, le souterrain, soit la réalisation de deux voies supplémentaires entre Saint-Clair et Guillotière en tunnel, avec donc desserte d'une nouvelle gare souterraine à réaliser sur le site de la gare de la Part-Dieu.

C'est effectivement le scénario le plus coûteux, mais aussi, bien évidemment, le plus ambitieux et le plus porteur d'avenir. Nous devons nous inscrire, mes chers collègues, sur le long terme pour un tel projet, car nous n'y reviendrons pas tous les 10 ans.

Le groupe Centre Démocrate et ses élus souscrivent donc complètement à cette proposition en faveur du deuxième scénario.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Ensuite, Monsieur Le Faou puis Monsieur Kimelfeld.

**M. LE FAOU Michel**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération sur le Nœud ferroviaire lyonnais est l'occasion d'évoquer ce projet majeur et les enjeux qu'il recouvre pour l'avenir de notre territoire.

Le NFL concentre de très nombreuses circulations ferroviaires, à la fois européennes, nationales, régionales, au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Comme d'autres l'ont évoqué, sa saturation actuelle génère des difficultés récurrentes en termes de régularité, de fiabilité, et pas uniquement à l'échelle lyonnaise, mais plus largement à l'échelle de la région et sur une bonne partie du sillon Paris-Lyon-Marseille.

Afin de répondre à ces enjeux, un plan de mobilisation a été engagé pour assurer plus de robustesse et ainsi garantir aux voyageurs une qualité de service satisfaisante.

Pour autant, cette action sur la qualité de la desserte ne répond pas à elle seule à l'ensemble des problèmes.

En l'état actuel du réseau, il n'est plus possible d'accroître le nombre de trains. Or, comme le mentionne le rapport, il est impératif d'agir en fluidifiant le trafic, aujourd'hui plafonné physiquement par les infrastructures existantes.

D'autant plus que le développement attendu d'autres métropoles régionales accroît les flux de personnes et de marchandises.

D'ici 2050, l'augmentation des besoins de déplacement, tous modes confondus, est estimée par SNCF Réseau à 100 % pour le trafic grandes lignes au départ et à destination de Lyon, à 60 % minimum pour le fret traversant la région, et à 20 % pour les transports régionaux en région lyonnaise.

Dans ce contexte, il faut veiller à ce que la métropolisation reste un levier de développement du territoire, mais au sens large. C'est pourquoi il faut penser les infrastructures de demain en continuant de promouvoir une métropole et une ville centre qui développent leurs liens avec les autres grands pôles urbains de la région et facilitent leur accès aux grandes destinations nationales et européennes via un pôle central de correspondances, situé à Part-Dieu.

Par ailleurs, je tiens à insister sur le fait que la solidarité est également au cœur du projet du nœud ferroviaire lyonnais.

Avec ce projet, l'objectif est de permettre aux habitants de l'aire métropolitaine d'accéder à un réseau de transports pérennes, durables et économiques, en facilitant leurs déplacements au quotidien, que ce soit pour leur travail ou leurs études, même si leur domicile est éloigné des grands pôles urbains.

Les mobilisations actuelles nous rappellent plus que jamais combien la question des déplacements est fondamentale et combien elle peut impacter la qualité de vie des populations au sens large.

Dans ce contexte, et au regard du défi environnemental que nous voulons relever, il est essentiel d'agir sur l'amélioration des capacités ferroviaires engorgées et très impactantes d'un point de vue sanitaire et climatique.

Pour éviter la création d'une fracture territoriale avec les territoires voisins, la seule alternative est de proposer une offre de mobilité capacitaire, écologique et accessible à tous. C'est l'étoile ferroviaire constituée bien avant l'armature routière qui permet de proposer cette offre.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des politiques publiques que nous mettons en œuvre pour la ville durable et solidaire de demain.

D'ailleurs, le PLU-H, qui a été voté le 13 mai dernier, met en œuvre une organisation urbaine et des mobilités plus économes d'espace et

d'énergie, limitant les gaz à effet de serre. Nous mettons également l'accent sur le développement des transports en commun urbains. Le projet du NFL constitue donc le complément nécessaire et indispensable à l'ensemble des actions ambitieuses que nous menons en faveur de la transition écologique. C'est là aussi une vision commune à la Métropole et à la Ville, et il n'y a pas une feuille de papier à cigarette qui séparerait les deux collectivités sur ce sujet.

La réalisation du projet NFL long terme permettrait donc de concrétiser l'ambition d'un RER à la lyonnaise, avec un cadencement au quart d'heure des lignes périurbaines et permettant surtout de desservir les 35 gares métropolitaines qui sont un véritable atout pour notre territoire, tout en laissant la possibilité de développer également des liaisons plus fréquentes avec les grandes villes et métropoles régionales.

D'un point de vue social et environnemental, cela permettra de favoriser le report modal et d'inciter à davantage prendre le train.

D'un point de vue économique, le développement des capacités dans le cadre du NFL est primordial pour soutenir l'attractivité, la dynamique et l'influence que connaissent la Métropole de Lyon et la ville centre :

Pour renforcer sa position de Métropole d'équilibre vis-à-vis de Paris, en améliorant sa position de carrefour européen et national.

Pour améliorer les liaisons avec les territoires métropolitains et régionaux, un des leviers de la compétitivité économique pour les différents territoires. Dans une économie mondialisée, la région Auvergne-Rhône-Alpes a les atouts pour renforcer sa position de leader économique européen.

Pour renforcer le hub central métropolitain que constitue la Part-Dieu, avec des effets démultiplicateurs pour l'ensemble des territoires de projet, compte tenu du modèle de développement multipolaire et connecté.

Pour dégager des marges de manœuvre pour les flux quotidiens domicile-travail, un des facteurs majeurs de compétitivité des entreprises, tous secteurs d'activité confondus et à l'échelle métropolitaine.

Enfin, il est essentiel pour Lyon et pour la France que le NFL et que le Lyon-Turin soient réalisés, sous peine de voir Lyon puis la France s'éloigner des flux ferroviaires européens et notamment en direction de l'axe constitué de l'Allemagne à l'Italie via la Suisse, au travers des tunnels du Gothard et de Loetschberg. Par ailleurs, le corridor ferroviaire Lisbonne-Kiev est essentiel au développement et au trafic sur l'ensemble de la face sud de l'Europe, et notre agglomération subit depuis de trop longues années un sous-investissement sur le ferroviaire qui n'est plus à la hauteur des enjeux de la deuxième agglomération de France. Je vous rappelle simplement que, sur Paris, on va investir 38 milliards d'euros quand, sur Lyon, on nous en propose péniblement 4,5 milliards d'euros, et encore, en 2040, 2050 si tout va bien.

Il y a quelques jours, un scénario alternatif de rupture a été proposé par la SNCF et présenté notamment la semaine passée en réunion publique à Lyon. Ce scénario présente le renforcement de la gare de Saint-Exupéry via notamment le transfert de toutes les lignes TGV interrégionales, et en réalisant une liaison TER entre Lyon et Saint-Exupéry, avec aussi une desserte de Saint-Exupéry depuis certaines villes régionales, qui iraient d'abord à Saint-Exupéry pour aboutir ensuite à Lyon, rallongeant d'autant le temps de parcours, notamment depuis le Grand Est lyonnais et l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Alors, projetons-nous dans ce scénario de rupture, et notamment en 2035 puis en 2045. En 2035, nous aurons définitivement fait aboutir le projet Part-Dieu, reconstruit le quartier, 70 000 salariés au minimum y travailleront, la ligne de métro E sera réalisée jusqu'à Part-Dieu Est et le fonctionnement de la gare fiabilisé. Ainsi, les habitants de l'Ouest lyonnais auront gagné sur leur temps de transport et notamment pour pouvoir prendre leurs TGV en direction des autres grandes villes françaises qui seront desservies par la Part-Dieu.

Dans le scénario Saint-Exupéry à 2045, c'est le trafic TGV national, au départ de Part-Dieu qui serait transféré à Saint-Exupéry, obligeant notamment tous les Lyonnais souhaitant se rendre à Lille puis Bruxelles ou Amsterdam, Strasbourg puis Francfort, Nantes, Rennes, Milan, Montpellier puis Barcelone, en un mot, toutes les lignes TGV hors celles en liaison directe sur Paris gare de Lyon, qui devront prendre leur train à Saint-Exupéry, et à s'y rendre soit en voiture ou alors à prendre un TER depuis la Part-Dieu, qui relierait Saint-Exupéry en 30 minutes. Ce scénario ne garantit pas non plus une desserte au quart d'heure de la totalité des 35 gares métropolitaines. Il est donc inacceptable en l'état, quand bien même il coûterait 1 milliard d'euros de moins et nous ferait échapper à certains travaux au cœur de Lyon.

Par ailleurs, il déshabillerait aussi complètement le hub de la Part-Dieu et ferait aussi perdre 12 % de trafic voyageur à la SNCF en raison de l'inattractivité de cette solution.

Enfin, n'oublions pas que Lyon et Villeurbanne, ce sont 400 000 emplois salariés, quand la plateforme aéroportuaire de Saint-Exupéry pèse 6300 salariés et celle de la CAPI 40 700 salariés (ce sont les bases de l'URSSAF).

Devrons-nous déséquilibrer le système ferroviaire lyonnais, ne pas répondre aux enjeux de desserte et de mobilité au plus près des besoins de nos concitoyens ? La réponse est bien évidemment non, car, en résumé, certes, cela serait moins cher, certes, nous n'aurions que peu de travaux au cœur de la ville, mais, surtout, nous perdriions nombre de trains. Nous devons donc continuer à faire le choix de la responsabilité et de l'engagement au service de nos concitoyens, à l'instar de vous-même, Monsieur le Maire, qui avez annoncé mercredi 15 mai dernier une série de mesures fortes en faveur de la transition énergétique.

En nous prononçant fermement sur le projet du nœud ferroviaire long terme, avec un scénario souterrain en tunnel, pour permettre une desserte d'une nouvelle gare souterraine, ainsi nous nous montrerons à la hauteur des enjeux auxquels doit répondre la Ville de Lyon.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Kimelfeld.

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement : Je prendrai deux minutes, mais je ne pourrai pas vous les rendre, parce que je n'ai pas d'autres interventions après. Cela aura valeur pour les prochains conseils.

J'ouvre une parenthèse simplement pour dire à madame Granjon, puisqu'elle a parlé des emplois industriels, que cette ville, cette métropole a le meilleur ratio emplois industriels sur emploi et la politique que nous menons depuis 2001 d'accompagnement des industriels et des industries et des filières, notamment sur la santé et la chimie, n'est pas étrangère à cette situation. Le Plan local d'urbanisme et d'habitat que nous avons adopté la semaine dernière et l'ensemble des mobilisations autour de l'industrie vont produire autant d'effets dans les années qui viennent.

Quant à JST, nous sommes en contact avec la direction, mais aussi avec les syndicats, parce qu'il est important que cette entreprise évidemment trouve les voies de la concorde pour continuer à fonctionner au cœur du 8<sup>ème</sup> arrondissement. Monsieur Coulon et le Maire de Lyon sont également mobilisés.

Que voulons-nous à travers le Nœud ferroviaire lyonnais ?

D'abord, une métropole qui développe ses liens avec les autres grands pôles urbains de la région, cela a été dit, et facilite leurs accès aux grandes destinations nationales et européennes, via un pôle central de correspondances situé à la Part-Dieu.

C'est donc une priorité d'abord aux transports du quotidien, mais également un enjeu du transport des marchandises à travers l'ensemble de cette organisation. Il a été évoqué notamment la liaison Lyon-Turin qui est absolument nécessaire. Renforcer le transport de marchandises est absolument nécessaire pour répondre à deux enjeux : un enjeu d'attractivité, mais aussi un enjeu de sécurité de nos concitoyens. D'ailleurs, ce Lyon-Turin devra – en tout cas, nous l'espérons – être réintroduit dans la loi sur les mobilités. La mobilisation du Maire de Lyon, du Président de la Métropole et des parlementaires est bien évidemment devant nous.

Cela a été dit, le NFL est naturellement un enjeu de mobilité à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, mais il est davantage, car il est aussi un facteur d'équilibre entre le centre de la Métropole et les communes du Grand Lyon desservies par les TER et plus largement encore avec les territoires voisins, avec lesquels nous devons développer des capacités ferroviaires pour faciliter le report de la voiture vers le rail et diminuer les nuisances de la voiture en ville.

Aujourd'hui, la Part-Dieu est devenue un pôle central d'attractivité, mais plus encore un pôle central de correspondances.

Qu'a-t-on entendu pendant la concertation du métro E – et Fouziya Bouzerda pourrait l'attester ? « Prolongeons-le jusqu'à la Part-Dieu. » À propos du bus à haut niveau de service Sathonay-Trévoux, Trévoux-Sathonay, qu'a-t-on entendu ? « Prolongeons-le jusqu'à la Part-Dieu. » C'est la raison pour laquelle il nous faut affirmer avec force que le nœud ferroviaire lyonnais long terme doit renforcer l'axe central Saint-Clair-Guillotière. Y renoncer serait, à mon sens, à notre sens, un contresens historique.

Il n'existe pas de scénario alternatif crédible. Je l'ai déjà énoncé lors de la réunion d'ouverture du débat public. Les coûts exprimés en milliards peuvent donner effectivement le vertige, et, pourtant, les 4 milliards pour le scénario souterrain à l'horizon 2040, ce n'est ni plus ni moins que la somme que le SYTRAL sera capable d'investir pour les transports collectifs urbains d'ici 2032.

Alors, bien sûr, il faudra rester exigeant pour que ceux-ci ne soient pas portés pas les seuls et uniques contribuables lyonnais ou contribuables métropolitains.

Il ne faut pas se laisser, à mon sens, embarquer vers des scénarios alternatifs, moins onéreux certes, mais qui tous dégradent les fonctionnalités de la desserte ferroviaire des voyageurs attendue à la fréquence du quart d'heure à l'horizon 2040.

Si le NFL long terme ne priorise pas l'axe Saint-Clair-Guillotière, alors c'est la porte ouverte à un scénario alternatif prêt à l'emploi dans les cartons de SNCF Réseau : le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise plus le passage à quatre voies entre Saint-Fons et Grenay.

Ce scénario d'environ 2,5 milliards d'euros aurait pour conséquence d'enterrer définitivement le projet de NFL centre sur Part-Dieu et sans doute aussi celui du CFAL sud, sans compter que ce scénario ouvrirait grand la porte à la possibilité de dégrader les services TGV à la Part-Dieu, ce qui mettrait de facto un terme au statut central de correspondance de la gare lyonnaise, sans pour autant assurer la promesse de la desserte au quart d'heure de l'ensemble des TER, sur laquelle nous devons inlassablement challengé la SNCF.

C'est la raison pour laquelle nous souscrivons, nous souscrivons sans réserve à la délibération visant à renforcer l'axe Saint-Clair-Guillotière, concomitamment au passage à quatre voies entre Saint-Fons et Grenay, cette position, que je défendrai à la Métropole dans les prochains jours, avant notre prochaine délibération dans cette Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Quelques mots sur un des dossiers qui, à mon avis, est le plus important pour l'avenir de la Métropole de Lyon.

Je voudrais dire d'abord que la commission du débat public organise sur notre territoire 16 débats. Donc celui qui a envie de s'informer peut trouver une date disponible pour l'un de ces 16 débats. Peut-être d'ailleurs celui qui l'anime à Lyon était-il un peu taquin, puisque, sur Lyon, il a décidé d'organiser une réunion dans le 2<sup>e</sup> arrondissement et l'autre réunion dans le 6<sup>e</sup> arrondissement. Les élus de ce secteur avaient donc évidemment tout loisir de s'informer. D'ailleurs, c'est même Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup> qui est venu gentiment ouvrir la réunion. Je pense qu'il a eu à cœur de faire passer à ses camarades ce qu'était l'explication qui était donnée.

Lorsque j'écoute un certain nombre de nos amis écologistes, ils nous disent quelquefois « il faut reporter le trafic aérien, parce que cela consomme beaucoup, sur le train », mais lorsqu'il faut faire des TGV, alors, à ce moment-là, on ne reporte plus non plus sur les TGV, et lorsqu'il faut faire des TER, là non plus parce qu'il n'y a pas de sillon, et s'il faut faire des RER à la lyonnaise, là aussi, il n'y a pas de sillon. Donc que reste-t-il, mis à part peut-être la bicyclette, fût-elle électrique, pour se déplacer ? Seulement la voiture. Comme nous ne voulons pas de ce scénario qui asphyxierait l'ensemble de l'agglomération, nous sommes effectivement pour ce projet.

Ce projet a plusieurs entrées. Comme l'a indiqué tout à l'heure Michel Le Faou, aujourd'hui, on s'aperçoit que l'Europe est en train de se déporter sur ce que les géographes appellent la banane bleue, c'est-à-dire un arc de cercle, qui va depuis le Benelux, passant par l'Allemagne, la Suisse et l'Italie. La différence que l'on voit, c'est que, dans cette banane bleue, le ferroutage est très développé. Par exemple, pour passer de la Suisse à l'Italie, 90 % du trafic s'effectue en ferroutage. Lorsqu'il s'agit de passer de France en Italie, 10 % s'effectuent en ferroutage. Si on est écologique, on préfère le ferroutage que les millions de camions qui passent dans les vallées des Alpes. C'est, à mon avis, le premier aspect.

Deuxième aspect, si, effectivement, d'un point de vue économique, on ne fait pas le nœud ferroviaire lyonnais, cela veut dire que beaucoup d'entreprises vont déménager de Lyon. Il n'y en aura pas une, il y en aura beaucoup. C'est donc le démantèlement économique de Lyon. Ce que nous avons fait depuis maintenant 15 ans qui se trouvera totalement détruit. Et vous verrez les entreprises partir. Vous n'en verrez plus aucune arriver. Les entreprises, avant de venir s'installer dans une ville, commencent par regarder comment elles sont desservies. S'il n'y a pas de desserte, elles ont d'autres villes européennes où aller s'installer.

Ensuite, il se trouve que nous avons un réseau magnifique pour les déplacements dans l'aire urbaine de Lyon, puisque nous avons une étoile à 15 branches et qu'autour de cette étoile à 15 branches, environ 80 % des habitants de l'aire métropolitaine lyonnaise habitent à moins de 5 kilomètres d'une gare. Cela signifie que, pour réduire la part de la voiture, il faut pouvoir développer et désaturer le nœud ferroviaire lyonnais. Pour cela, il n'y a qu'une seule solution. Ce n'est évidemment pas reporter sur Saint-Exupéry, même si l'on peut espérer que, demain, il y ait plus de trains. Regardez le nombre de trains et en particulier de TER qui partent de la Part-Dieu, qui partent de Perrache et ceux qui partent de Saint-Exupéry pour desservir les différentes villes, les différents réseaux des villes, qui nous permettent de faire que la région économique Auvergne-Rhône-Alpes soit aujourd'hui une des plus dynamiques.

Si nous voulons desservir Saint-Fons, Saint-Priest, c'est-à-dire les villes de la périphérie, avec des RER à la lyonnaise, il faut qu'ils aient des sillons supplémentaires et donc il faut que le nœud ferroviaire lyonnais puisse se faire.

Je le dis, parce qu'il faut aller jusqu'au bout du raisonnement, si l'on veut faire demain le Lyon-Turin, on a indiqué que ce n'était pas simplement le Lyon-Turin, mais qu'il part d'Espagne pour passer par Turin, pour ensuite partir sur Milan et remonter vers la Hongrie, c'est-à-dire créer un grand corridor économique, alors, oui, il faut faire le nœud ferroviaire lyonnais. C'est la condition de notre développement économique. C'est la condition pour que, demain, le chômage ne croisse pas dans l'agglomération lyonnaise et que nous continuions à créer des emplois comme nous l'avons fait ces 15 dernières années.

C'est cela, l'enjeu, et les petits enjeux politiques sont évidemment par rapport à celui-là évidemment sans intérêt aucun.

(Applaudissements.)

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Marquez bien, car c'est un vote historique, que l'on pourra ressortir demain et après-demain.

(Adopté)

(Le groupe Les républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et mesdames Granjon et Perrin-Gilbert s'abstiennent.)  
(Les groupes Les Indépendants et Europe écologie – Les Verts ne participent pas au vote)

#### **2019/4719 - Lyon 6<sup>e</sup> - Îlot des Blanchisseries - Autorisation de signature d'une convention entre Altarea Cogedim Régions et la Ville de Lyon relative à l'ouverture au public du cœur d'îlot et aux modalités d'entretien des espaces ouverts au public**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition. Adopté.

(Adopté)

#### **2019/4709 - Lancement de l'opération n° 59101001 « Rénovation de l'éclairage public de la rue Claude Debussy à Lyon 9<sup>e</sup> » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

#### **2019/4710 - Lancement de l'opération n° 67001578 « Renforcement de l'éclairage de la ZAC Gerland Porte Ampère à Lyon 7<sup>e</sup> » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

#### **2019/4714 - Programmation 2019 au titre du Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

---

**2019/4722 - Convention de prise en charge des ivresses publiques**

(Adopté)

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Avis favorable sur l'ensemble de ces dossiers.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition. Adoptés.

(Adoptés)

---

**2019/4713 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2019 pour un montant total de 55330 euros**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

(Adopté)

---

**2019/4715 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2019 pour un montant total de 41600 euros**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition. Adoptés.

(Adoptés.)

---

**2019/4716 - Programmation financière 2019 au titre de la Politique de la Ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 265700 euros**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

---

**2019/4720 - Production du logement social - Autorisation de signature des conventions d'attribution de subvention et d'un avenant à une convention d'attribution de subvention - Adaptation du montant de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition. Adoptés.

(Adoptés.)

---

**2019/4717 - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 28600 euros**

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

**M. KISMOUNE Ali**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition. Adopté.

(Adopté)

---

**2019/4718 - Programmation financière 2019 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 92250 euros**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

**Mme BESSON Dounia**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition. Adopté.

(Adopté)

---

**2019/4721 - Lyon 7<sup>e</sup> - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par l'Université Lumière Lyon II au profit de la Ville de Lyon dans le cadre de l'organisation d'une rencontre avec des instances de participation citoyenne**

Rapporteur : M. MALESKI Jérôme

**M. MALESKI Jérôme**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition. Adopté.

(Adopté)

---

**COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS**

---

**2019/4728 - Bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2018**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**M. LE MAIRE** : Madame Gay

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Il s'agit pour ce dossier du bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2018, 2 036 906 euros pour les acquisitions et pour les cessions, 7 millions et des poussières.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette délibération nous permet de voir l'état des ventes et des achats immobiliers de notre Ville durant l'année 2018.

Alors, je vais faire simple et mathématique : le montant des acquisitions est d'un peu plus de 2 millions d'euros, alors que celui des ventes de plus de 7 millions d'euros. Je pense ne pas avoir besoin de développer pour démontrer que vous avez passé l'année à vous débarrasser des biens immobiliers de notre Ville, à brader le patrimoine, alors que nous manquons de logements, de maisons des services publics, d'espaces sportifs, et de tellement d'autres équipements dans bien des quartiers de Lyon.

Vous auriez pu choisir les baux emphytéotiques pour nombre de ces bâtiments vendus si, réellement, la Ville n'en avait pas l'usage immédiat, ce dont je doute fortement.

En tout cas, cela aurait permis de les conserver pour l'avenir, de maintenir un patrimoine immobilier mobilisable pour les mandats à venir, pour les habitants de plus en plus nombreux dans notre cité si attractive, tout en les entretenant par le simple usage.

Je note une fois de plus que votre gestion est à court terme, sans vision d'avenir, sans plan réellement cohérent, un peu comme si c'était « après vous, le déluge ».

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Granjon, l'intervention précédente aurait dû vous persuader que ce n'est pas « après moi, le déluge ».

Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert s'abstiennent)

## **2019/4731 - Centre technique et administratif de Vaise - Construction - 19 avenue Joannès Masset 69009 - Opération 09039002 - Lancement des études et des prestations préalables, affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 00008**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Il s'agit de l'engagement des sommes nécessaires au lancement des études et prestations préalables à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction du Centre technique et administratif de Vaise sur une parcelle d'environ 2 130 mètres carrés, qui appartient à la Ville de Lyon et située à l'angle de l'avenue Joannès Masset et de la rue Saint-Pierre-de-Vaise.

Ce bâtiment comportera pour environ 1 000 mètres carrés de surface utile le Centre technique des sports et deux plateaux, dont une partie sera affectée à la Direction de l'Éclairage urbain pour ses bureaux et certainement des ateliers.

À ce stade, l'estimation de cette opération, sans le mobilier, le déménagement et les équipements éventuels, est évaluée à 5,4 millions d'euros.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les Élus,

Ce projet de délibération concerne la construction sur une parcelle de terrain municipal d'un bâtiment qui accueillera à terme des locaux pour le Centre technique des sports de notre Ville et deux plateaux, vraisemblablement destinés au service de l'Éclairage urbain, même si cela n'est pas écrit noir sur blanc dans la délibération, ce que nous regrettons.

Outre cette destination plus ou moins précise, à quoi ce projet nous engage-t-il ?

Il nous engage d'une part à décider du lancement d'études et prestations préalables pour un montant TTC de 970 000 euros, d'autre part à valider le montant prévisionnel de la construction à venir, montant évalué pour l'instant à 5,4 millions d'euros TTC, mais qui est voué à augmenter, puisqu'il ne comprend pas les frais de déménagement du service, ni l'achat de mobilier ou d'équipement du futur bâtiment.

Ce projet nous engage donc sur 6,3 millions d'euros a minima et sûrement plus, répartis sur l'exercice budgétaire 2019 et au-delà.

Mesdames et Messieurs les Élus, j'ai pris 10 minutes de temps de parole, car il faut prendre un peu de temps pour apprécier à sa juste valeur ce projet de délibération, qui trouve ses racines dans le mandat précédent et qui se nourrit des relations coûteuses, voire des liaisons dangereuses, entre notre municipalité, l'OL de Jean-Michel Aulas et le LOU Rugby d'Olivier Ginon.

Vous le savez, le projet du Grand Stade à Décines s'est dessiné de plus en plus précisément à partir des années 2009-2010, et, au fur et à mesure que ce projet avançait, se posait la question du devenir du Stade de Gerland une fois que l'Olympique lyonnais en partirait.

Dans ce contexte, Monsieur Collomb, les ambitions du club professionnel du LOU Rugby se sont présentées à vous comme une véritable aubaine. Il n'en fallait pas plus pour que votre ineffable Adjoint à l'Immobilier s'enthousiasme. Je cite madame Gay en séance publique de Conseil, le 16 mai 2011 : « Monsieur le Maire, chacun a remarqué que c'est avec beaucoup de brio que le LOU Rugby monte au Top 14. Pour lui permettre de jouer et de gagner, nous lui mettons à disposition la Plaine des Jeux des États-Unis dans le cadre d'un bail emphytéotique. » Et Madame l'Adjointe de poursuivre sa présentation énumérant les éléments de ce bail, à savoir : une durée de 18 ans, le versement par le LOU d'une redevance annuelle de 200 000 euros, le maintien de l'usage sportif du site, l'engagement du LOU Rugby d'intégrer le Stade de Gerland avec son équipe première dès le départ de l'Olympique lyonnais, ceci au motif de l'intérêt général.

Le 16 mai 2011, donc, madame Gay concluait sa présentation ainsi, et je cite encore : « Voilà les quelques conditions, me semble-t-il fort bien travaillées par les services et les notaires, mais également les responsables du LOU Rugby. » Ce n'était pourtant pas tout. Il y avait une autre condition qui, elle, n'était ni présentée par Madame l'Adjointe ni mentionnée dans le projet de délibération soumis à l'époque. Cette condition était qu'en cas de rupture anticipée du bail, c'est-à-dire avant les 18 ans inscrits dans la convention, la Ville devrait verser des indemnités à la société anonyme de sport professionnel, le LOU Rugby.

Ce mensonge par omission, nous en découvrons l'étendue cinq ans plus tard, le 4 juillet 2016, quand il s'agira de voter en séance de Conseil municipal la résiliation dudit bail, parce que l'OL partant à Décines, le LOU devrait s'installer à Gerland.

Que découvrons-nous alors ? Que cette résiliation anticipée, pourtant prévisible, puisque le Maire de Lyon a tout fait, y compris au niveau national pour que l'Olympique lyonnais quitte Gerland, nous coûte 11,6 millions d'euros.

Par une seule délibération en date du 4 juillet 2016, la majorité municipale décidait donc de verser 11,6 millions d'euros TTC à la société du LOU Rugby, dont le principal actionnaire est le PDG de GL Events, Olivier Ginon.

Mais ce n'est que le début d'une longue succession de mensonges et d'oublis, le début d'une gabegie qui s'explique par le manque d'anticipation de notre municipalité sur ce dossier, et, plus globalement, par son manque de vision d'ensemble sur le devenir et l'aménagement du quartier de Gerland. Une gabegie qui s'explique aussi peut-être par une forme de complaisance envers celles et ceux qui figurent parmi les plus grandes fortunes lyonnaises et nationales.

Le projet de délibération du Centre technique sportif, qui nous est soumis ce soir et que nous avons sous les yeux, n'est qu'un énième épisode de cette trop longue histoire, mais avant d'y arriver, je continue un peu le récit.

Lors de la séance du 4 juillet 2016, en même temps donc que nous avons à voter la résiliation du bail de la Plaine des Jeux des États-Unis pour plus de 11 millions d'euros, la municipalité nous demandait de voter la signature d'un nouveau bail emphytéotique administratif avec le LOU, avec pour objet cette fois la mise à disposition du stade de Gerland, mais aussi des équipements autour.

Je passe pour l'instant sur les 28 000 mètres carrés de surface à construire donnés autour du stade, qui ont nécessité une modification du Plan local d'urbanisme approuvée ici même le 10 octobre 2016. Je passe car nous y reviendrons tout à l'heure.

4 juillet 2016, 10 octobre 2016, nous arrivons au 14 novembre 2016, avec la mise à disposition gratuite au LOU de la salle Roger Gourand, soit un manque à gagner annuel pour notre Ville de 36 000 euros.

Vient ensuite une délibération, le 16 janvier 2017, avec une piste d'athlétisme à construire sur le terrain numéro 1 de la Plaine des jeux. Il était en effet devenu nécessaire de construire en urgence une nouvelle piste, qui n'était pas prévue au plan d'équipement municipal présenté en 2015, car la piste d'athlétisme existante fait désormais partie des terrains cédés au LOU Rugby. Coût induit de nouveau : 800 000 euros.

Lors de la même séance du 16 janvier 2017, vous nous demandez, Monsieur le Maire, d'approuver aussi l'aménagement d'un nouveau terrain de rugby, sur le terrain numéro 3 de la Plaine des jeux, pour compenser là encore un terrain tombé dans le giron privé du LOU. Montant : 1 million d'euros. 1 million d'euros pour un équipement qui n'était pas non plus prévu dans le plan d'équipement de 2015, confirmant en cela que cette dépense est directement imputable au bail signé avec la société anonyme de sport professionnel, le LOU Rugby.

Le 27 mars 2017 s'ajoute la question de la piscine de Gerland, dont on découvre qu'elle est aussi comprise dans le périmètre. Cette privatisation

suscite un tollé chez les habitants, associations, conseils de quartier. Dans sa grande mansuétude, le PDG du LOU Rugby nous en autorise alors la mise à disposition gratuite. En revanche, ce sont tout de même 78000 euros que nous devons verser à la société LOU Rugby simplement pour l'usage des vestiaires.

Nous arrivons alors à la séance du 25 mars 2019, avec une autorisation de programme qui vise à relocaliser en urgence et de manière provisoire le Centre technique des Sports et le service municipal d'entretien des terrains et travaux de la Direction des Sports, de manière provisoire et en urgence, alors que nous savions depuis la signature du bail en 2016 que ces services devraient déménager. Il nous est alors demandé, en mars 2019, d'engager 789000 euros de dépenses pour la délocalisation de ces deux services sur des sites épars et provisoires, dont l'un à Corbas.

Si j'additionne tous ces montants, j'obtiens un coût pour notre municipalité de 20,8 millions d'euros sur quatre ans, simplement pour que le LOU Rugby s'installe à Gerland, ceci sans compter les 28000 mètres carrés de droits à construire et sans compter non plus les 760000 euros de subvention que la société anonyme du sport professionnel du LOU a reçu de la part de notre Ville depuis 2016. Je ne parle pas ici des subventions aux clubs sportifs amateurs.

Je ne comprends pas, monsieur Collomb, votre entêtement à défendre un modèle économique qui ne fonctionne pas et qui est celui du sport de haut niveau, ou plutôt à défendre un modèle économique qui ne peut fonctionner uniquement sur le sport. Et on le voit, tous les grands clubs professionnels ont besoin de transformer leur projet sportif en un projet urbain, commercial, de bureaux, etc., venant grignoter irrémédiablement nos paysages et privatiser toujours plus notre Ville, et tant pis si c'est au détriment des habitantes et des habitants.

Mais ce n'est pas tout, mes chers collègues, car le mensonge par omission continue.

Dans la délibération de mars 2019, il était écrit, au sujet du déménagement provisoire d'une partie du Centre technique des Sports sur le parking actuel de la Plaine des Jeux de Gerland, je cite la délibération – elle n'est pas vieille, elle a deux mois – : « La maîtrise d'œuvre de ces opérations sera réalisée par les services techniques de la Ville, les travaux devront être réalisés d'ici le mois de juin 2019. » Nous sommes au mois de mai.

Monsieur Collomb, pourquoi est-ce que vous ne nous dites pas aujourd'hui que vous avez retiré ce permis de construire provisoire suite à un avis défavorable donné par l'architecte des Bâtiments de France en avril dernier ?

Car, même si vous essayez actuellement de convaincre l'ABF de revenir sur son avis défavorable, il faudra malgré tout redéposer un permis de construire avec le temps d'instruction nécessaire. À moins, Monsieur le Maire, que vous ne demandiez à vos services de démarrer les travaux sans permis de construire, ce que je n'ose imaginer.

Donc, que va-t-il se passer dans quelques jours, en juin prochain, quand les services du CTS devront quitter les lieux qu'ils occupent encore sur Gerland, parce que le LOU, d'après la convention, voudra récupérer son bâtiment ? Va-t-il encore falloir verser une nouvelle indemnité au club sportif professionnel pour le non-respect par notre Ville du bail emphytéotique que nos services et nous-mêmes avons signé en 2016 ?

Pour ces raisons, nous ne voterons pas cette délibération.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me répondre quant au déménagement compromis d'une partie du CTS sur le parking de la Plaine des jeux, en tout cas d'ici fin juin.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je vais répondre un peu comme cela de tête, mais je vous ferai une réponse qui répondra à l'intégralité de vos questions et je vous l'enverrai, parce que tout est transparent.

Je rappelle que, nous avons décidé, pour reprendre l'histoire, de construire un nouveau stade au Grand Montout.

Alors, vous me dites, madame Perrin-Gilbert : « Vous auriez dû savoir, monsieur Collomb, que si le LOU Rugby déménageait sur le terrain, cela n'allait pas être pour 18 ans. » Non, nous n'en savions rien, parce que nous avons eu 120 recours sur le stade de Décines. Donc, au moment où démarrait l'aventure, nous ne pouvions pas dire si le stade serait réalisé ou pas. Beaucoup à l'époque pariaient qu'il ne serait pas réalisé. Je vois qu'aujourd'hui, depuis qu'il est réalisé, je trouve un peu moins de détracteurs dans la ville, parce qu'il est un élément d'attraction de notre ville.

Lorsque nous allons avoir 17000 Américains qui vont venir pour la Coupe du Monde féminine pendant huit jours à Lyon, c'est intéressant pour le développement de la Ville. Je pense que nous avons bien fait de faire ce que nous avons fait.

Qu'aurions-nous pu faire ? Construire le stade aux frais de la Ville ? Cela aurait coûté très cher. Faire un PPP, comme l'ont fait beaucoup de villes ? Cela aurait coûté très cher. Et même la Cour des Comptes qui a regardé les différents modèles nous dit qu'une fois tout bien analysé et comparé l'ensemble des stades, c'est le modèle lyonnais qui est le meilleur.

Alors, c'est vrai qu'à un moment donné, nous avons été obligés, puisqu'ils avaient un bail de 18 ans, de dédommager les investissements qu'avait fait le LOU Rugby. Mais le LOU Rugby, maintenant, va aussi jouer les finales. Il est aussi en train de faire de Lyon une ville qui rayonne sur le plan sportif, une ville qui a une image. Vous n'avez pas pris l'ASVEL, parce que la salle n'est pas réalisée. Nous les réalisons assez vite, finalement. Mais c'est exactement le même modèle, c'est-à-dire un modèle qui associe sport professionnel et entreprise. Si, aujourd'hui, le Grand Stade du Montout marche, ce n'est pas parce qu'il y a un match ou deux matchs par semaine, c'est parce que, toute l'année, il y a un certain nombre d'entreprises qui viennent faire leurs séminaires, qui viennent travailler là-bas, bref, qui dynamisent une ville et un secteur qui en avait particulièrement besoin.

Alors, oui, le LOU est venu, puisque vous parlez d'Olivier Ginon, lorsqu'il est venu, nous étions en piteuse position, et, quand il a repris le club, nous avions plutôt des dettes derrière nous. Aujourd'hui, il joue les premiers rôles dans le Top 14 et s'il fallait que la Ville mette en subvention ce que le LOU aujourd'hui a comme budget, ce serait extrêmement compliqué.

Il y a un modèle qui était celui des années 1930. Il y en a un autre qui est celui des années 2010-2020. Nous, nous préférons celui des années 2010-2020, plutôt que celui de 1930, parce que cela, c'est comme pour le Nœud ferroviaire lyonnais, on peut vouloir avoir la nostalgie des locomotives à vapeur, mais aujourd'hui, c'est le TGV.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre)

## **2019/4734 - EI 08031 - MJC Laënnec Mermoz - Rénovation partielle du bâtiment (Salle Genton) - Lancement de l'opération n° 08031002 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00001**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Je crois que cela va être ma fête tout au long de cette présentation de mes dossiers, Monsieur le Maire.

Pour ce dossier, il s'agit des travaux estimés à 172000 euros pour la MJC Laënnec Mermoz.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame Brugnera.

**Mme BRUGNERA Anne** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je tiens à saluer le démarrage en juin prochain des travaux de rénovation de la MJC Laënnec Mermoz, située dans le quartier du même nom du 8<sup>e</sup> arrondissement.

Je remercie l'ensemble des élus et les services de la Ville mobilisés sur ce dossier, et particulièrement la Direction de l'Immobilier et la Direction du Développement territorial.

Le service des études préalables a réalisé une première étude puis un diagnostic bâtiment, réactualisé en 2017, qui ont dressé un état des lieux et une liste des différentes interventions nécessaires sur ce bâtiment.

Une première enveloppe de 172000 euros est dégagée aujourd'hui, et c'est une bonne chose pour financer le remplacement des gradins mobiles, la mise en œuvre d'une passerelle scénique, le remplacement d'une centrale de traitement d'air et la mise en accessibilité et en conformité incendie de la salle Genton.

La mise à disposition de locaux est un des points du partenariat qui lie la Ville de Lyon aux associations, comme les MJC, les Centres sociaux ou encore les Maisons de l'Enfance. Ces associations ont une place spécifique dans nos politiques publiques, puisqu'elles participent aux politiques éducatives, sociales, sportives, culturelles, citoyennes, de santé.

Partenaires de longue date de la Ville, elles sont l'incarnation de notre volonté de développer socialement nos territoires, de recoudre en permanence le tissu social indispensable à notre vivre ensemble.

À Lyon, nous conduisons depuis longtemps une politique partenariale du développement social local. Développer plus, développer mieux, parfois avec moins, pour et surtout avec les habitants et leurs familles, au plus près de leurs besoins et de leurs aspirations au cœur des territoires. C'est ce que font tous les jours ces associations.

Car si le développement de nos territoires passe par le dynamisme économique, des politiques de transport raisonnées, un développement urbain maîtrisé, il est essentiel que les habitants soient au cœur de nos préoccupations.

C'est d'autant plus important dans un quartier comme celui de Mermoz, qui est traversé par des phases de rénovation urbaine passées, en cours et à venir. Nous avons d'ailleurs, le 15 avril dernier, lancé le démarrage de la rénovation urbaine de Mermoz Sud.

Nous avons construit depuis longtemps ces partenariats avec ces associations, exigeants et précieux.

Au-delà de la mise à disposition de bâtiments et du versement de subventions, le partenariat repose sur un conventionnement particulier et sur un dialogue suivi. Et la Ville de Lyon est l'une des rares villes à maintenir des conventions pluriannuelles avec ces associations, et ce, grâce au travail continu et à la persévérance des élus à la Vie associative de la Ville.

Ainsi, Louis Pelaez a commencé cette réflexion sur le lien entre la Ville et les associations, puis Najat Vallaud-Belkacem a mis en place les premières conventions, pour donner aux associations une visibilité à moyen terme et un cadre d'échange avec la Ville. Et c'est dans la continuité de ce travail que nous avons pu mettre en place les conventions-cadres 2015-2020, qui ont intégré des évolutions majeures dans ce partenariat, et notamment la réforme des rythmes scolaires dans laquelle la majorité des associations ont accepté de se lancer avec nous.

Mais ces conventions partenariales tiennent également compte des aspirations des associations elles-mêmes, et notamment de leurs missions en faveur de la jeunesse, c'est là le « J », et celles relevant de l'accompagnement culturel, c'est là le « C » de MJC.

De nature très différente en fonction des territoires, cette mission culturelle est présente dans nombre des MJC de Lyon sous des formes très diverses, toutes n'ayant pas, comme la MJC Laënnec Mermoz, de salle polyvalente pouvant accueillir des spectacles.

Ce travail s'incarne dans des projets phares et événementiels de la Ville, mais également dans des actions quotidiennes de proximité.

Dans la continuité des élus qui nous ont précédés, il convient de toujours veiller et construire ce partenariat si riche pour les Lyonnais avec ces associations qui contribuent à la qualité de la vie à Lyon et à la construction infinie de liens sociaux.

Ce partenariat passe par une écoute respectueuse et surtout par un dialogue clair et franc, il passe aussi par le respect du travail réalisé. Je sais que la MJC Montchat travaille depuis plusieurs mois un projet culturel à la demande de la Ville et j'espère qu'il pourra aboutir.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**2019/4735 - Lyon 9<sup>e</sup> - Cession d'un ensemble immobilier situé 8, rue Ernest Fabrègue au profit de la société Katrimmo Sas - EI 09056 - N° d'inventaire 09056 A 000 - 09056 B 000 - 09056 C 000 - 09056 T 001**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : C'est la cession d'un ensemble immobilier situé rue Ernest Fabrègue au profit de la société Katrimmo.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur Collomb,

Je vous laisse la responsabilité de convoquer le modèle des années 30, mais moi, je vous dis que votre modèle, c'est celui des années 60, celui des années 80, celui de Bernard Tapie. Bref, un modèle des années fric, des années du fric facile, du gaspillage et vous n'avez toujours pas compris que nous avons changé d'ère, si ce n'est d'air à Lyon, hélas, mais cela ne saurait tarder.

En parlant de changement d'air, j'en viens à cette délibération qui porte sur la cession d'un ensemble immobilier situé dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Cet ensemble est essentiellement un espace vert. Cela me fait penser à la parcelle du Jardin du Bon Pasteur. C'est un espace vert de 2 000 mètres carrés qui appartient à la Ville.

Et plutôt que de préserver cet espace vert, vous avez préféré le céder à un promoteur immobilier pour que soient construites une maison, quatre villas et 11 places de stationnement. Une maison, quatre villas, 11 places de stationnement, à la place de 2 000 mètres carrés d'espace vert, alors que vous nous annoncez un grand plan vert pour 2022. Plutôt que de grandes annonces, il faudrait d'ores et déjà mettre en application vos promesses.

Donc, nous voterons contre cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Madame Gay.

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Madame Perrin-Gilbert, comme nous vous l'avons dit en Commission Immobilier et Bâtiments, pour la première fois où vous y avez participé, sans être membre de la Commission, nous construisons quatre petites maisons citoyennes et une villa avec un aspect paysager et arboré, un espace boisé classé, qui protège à l'heure actuelle le cèdre et deux espaces végétalisés à préserver.

À ce sujet, je veux ajouter que le plateau de Saint-Rambert, quand on y va, on découvre quand même beaucoup de végétalisation. Il comporte le parc du Grand Champ et le jardin du mur Saint-Roch. C'est un bel îlot de fraîcheur que nous avons dans cet espace, à hauteur de 2,8 hectares actuellement.

Voilà, Madame le Maire, ce que je voulais vous dire pour cette belle construction Katrimmo.

**M. LE MAIRE** : Je veux dire à madame Perrin-Gilbert que l'on peut vraiment raconter n'importe quoi, mais il ne faut quand même pas exagérer.

Quels sont les faits ? Nous avons une MJC, qui était toute petite, qui ne permettait plus d'accueillir le public. Nous construisons un centre social MJC qui accueille tout le monde et, à la place de la MJC, nous mettons quatre petites villas. Où est le scandale d'avoir multiplié par quatre la MJC et de pouvoir accueillir trois fois plus de monde ? C'est vraiment du grand n'importe quoi !

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

**2019/4738 - Lyon 1<sup>er</sup> - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit de la Compagnie de Phalsbourg de l'ensemble immobilier situé 29 rue de la Martinière angle 5 rue Hippolyte Flandrin couramment dénommé Salle Rameau - EI 01015 - N° inventaire 01015 A 000 - 01015 T 001**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : C'est la mise à disposition par bail emphytéotique administratif au profit de la Compagnie de Phalsbourg de l'ensemble immobilier du 29 rue de la Martinière, appelé couramment dénommé Salle Rameau.

Avis favorable de la Commission, et j'espère que mon ami Loïc Graber va montrer cette ambition que nous avons pour cette belle Salle Rameau. C'est un beau dossier, c'est une belle opération.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur Collomb,

Je vais être obligée de vous répondre.

D'abord à madame Gay, je suis venue en séance de Commission Immobilière, bien que, normalement, je n'en fasse pas partie (je ne suis pas inscrite, donc je n'ai pas à y venir d'habitude), j'y suis venue en tant que Maire d'arrondissement, ainsi que j'y ai droit, parce que, justement, la Salle Rameau était à l'ordre du jour de cette Commission. Donc, vos petites remarques, voilà.

Monsieur Collomb, je ne dis pas n'importe quoi. La MJC, son déménagement a eu lieu il y a plusieurs années. Cela fait cinq ans. Cela fait cinq ans que la MJC a déménagé et donc, nous étions en présence de 2000 mètres carrés d'espace vert. La nature avait repris ses droits. Nous aurions tout à fait pu conserver cet espace comme un espace vert, un espace de rafraîchissement, de respiration pour les habitants, plutôt que d'y installer de nouveau des maisons et des places de parking. Voilà tout ce que je dis.

Monsieur Collomb, je ne vous interromps pas pendant vos prises de parole.

Qui a la police de l'assemblée ?

Concernant maintenant la salle Rameau, je suis intervenue à plusieurs reprises sur cette question. Vous savez que je suis contre ce projet. Nous devons à votre prédécesseur, monsieur Collomb, et je le remercie ici, monsieur Képénékian, le fait que le bâtiment n'ait pas été vendu, mais conservé dans le patrimoine. Je sais que nous le lui devons.

Ceci dit, je suis contre le projet qui a été choisi par le jury. J'ai eu l'occasion de le dire, je ne vais pas y revenir.

Simplement, ce projet, tel qu'il est prévu, va contribuer à gentrifier un peu plus le 1<sup>er</sup> arrondissement et à faire augmenter les loyers dans tout ce secteur de la rue de la Martinière, loyers bien sûr d'habitation, mais aussi loyers et baux commerciaux. Ce sont les marchands de biens qui nous le disent eux-mêmes.

C'est-à-dire que, si nous voulons accompagner l'installation de la compagnie de Phalsbourg sur la salle Rameau et ne pas déséquilibrer l'ensemble du tissu économique, alors, avec la Métropole de Lyon, et je regarde ici le Président de la Métropole de Lyon, nous devons envisager de préempter certains locaux commerciaux pour pouvoir y maintenir du commerce de proximité, ainsi que le demandent les habitants, mais également du commerce indépendant. C'est un véritable enjeu sur ce secteur de la rue de la Martinière. Je vous demande donc de prendre en compte cette réflexion.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Baume.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire, comme je m'y suis engagée puisque j'ai dépassé mon temps de parole sur le compte administratif, je verserai notre intervention au procès-verbal et transmettrai mes questions à Loïc Graber.

(Intervention transmise par mail)

Monsieur le Maire, cher-e-s collègues,

Les élu-e-s EELV saluent la future remise en activité de cet ensemble immobilier autour de la salle Rameau.

Toutefois comme je l'avais déjà indiqué lors de notre précédente intervention ici en Conseil municipal : l'opérateur repreneur du lieu n'est ni un acteur culturel de la région urbaine lyonnaise, encore moins une organisation à lucrativité limitée.

- Au rez de chaussée de ce bâtiment qui séjournera ?

Sont-ce des étudiants des filières créatrices de notre territoire (ENSBA, lycée Lamartinière Diderot voisin, ESMOD ..) qui ainsi exposeront et vendraient commençant ainsi leurs parcours professionnels ?

Sont-ce des artisans créateurs voisins des pentes par exemple qui ainsi auraient accès à un lieu très fréquentés par des groupes de touristes lors des soirées de représentations ?

Quels gages nous donnez-vous sur cet encastrement local ?

Car s'il est important que ce patrimoine reste propriété publique, il est essentiel qu'il participe à l'accompagnement d'activités économiques locales.

- la programmation de la salle s'articulera-t-elle avec celles des autres salles de notre territoire ? Nous imaginons bien que pour rentabiliser les lieux il serait plus intéressant de faire une offre culturelle attrayante pour des groupes de touristes qui continueraient leur périple européen avec le guide Compagnie de Phalsbourg ....

Après la rénovation de la place des Terreaux et celle de l'ex collègue Truffaut, finalement, Monsieur le Maire sur le 1<sup>er</sup> arrondissement il resterait la Galerie des Terreaux à reprendre, la mise en valeur de l'amphithéâtre des 3 gaules ainsi que celle de l'ex bâtiments des bains douches ... afin que chacun riverain et touristes puissent découvrir sans s'asphyxier un patrimoine architectural et paysager ! Monsieur le Maire, nous avons hérité collectivement de ce patrimoine. Nous nous devons de le transmettre sans le détourner ni le privatiser, ni l'oublier. C'est une richesse locale à faire vivre !

Nous nous abstenons sur ce bail emphytéotique parce qu'il reste propriété publique à vocation culturelle mais que nous ne sommes au jour d'aujourd'hui pas certain que l'exploitation du lieu participe au développement local.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Graber.

**M. GRABER Loïc**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La délibération qu'il vous est proposé de voter va permettre à la salle Rameau, lieu emblématique pour les Lyonnais, de renaître avec un projet à la fois patrimonial, culturel et économique.

Construit en 1907, à l'initiative du compositeur et chef d'orchestre Witkowski, ce lieu a d'abord accueilli les répétitions et les concerts de ce qui deviendra en 69 notre Orchestre national de Lyon. Il est imaginé en réponse à l'architecture du lycée La Martinière, situé en face, et participe à la composition urbaine du quartier, tout en constituant un élément majeur du patrimoine de notre Ville.

Les nuisances sonores auprès des riverains mitoyens, liées aux musiques amplifiées, ont rapidement cantonné son usage aux seules conférences du Monde. Confrontée à des coûts de fonctionnement et surtout des coûts d'investissement importants pour notre Ville pour sa remise en état rapide, la salle est fermée à l'été 2017.

Très vite, un appel à projets est lancé, afin, d'une part, de maintenir l'activité culturelle et de spectacle, et requalifier le bâtiment, notamment par son traitement acoustique. Deux options financières sont proposées : le bail emphytéotique administratif ou la cession.

Preuve que ce type d'appel à projets intéresse et que notre territoire attire, le cahier des charges sera retiré près de 80 fois. Les 13 dossiers finalement déposés ont été analysés sur des critères clairs et transparents : solidité financière du porteur de projet, capacité technique de l'équipe, notamment pour s'assurer de la bonne prise en compte de l'architecture et de l'histoire du bâtiment, intention architecturale et intention culturelle avec une programmation d'une année type, et enfin, évidemment, l'offre financière prévisionnelle.

Après une présélection de trois candidats et leur audition, la Compagnie de Phalsbourg en tant qu'investisseur associée à Scintillo pour l'exploitation a été retenue.

Leur projet intègre au rez-de-chaussée, en tant que porte d'entrée libre dans le bâtiment, une halle culturelle, pendant des Halles de la Martinière proches, et imaginée comme un lieu de vie ouvert sur le quartier, avec des espaces d'animation, de démonstration et des îlots éphémères, mis à disposition de libraires, de disquaires, de professionnels de la musique, des arts graphiques et visuels, etc., durant plusieurs semaines, en lien également avec nos grands événements (Quais du Polar, Lyon BD et bien d'autres). Cet espace retrouvera la qualité et les décors originaux masqués par les différentes utilisations successives.

À l'étage, une grande salle de concert retournée à 90 degrés par rapport à la configuration actuelle (ce qui règlera le problème acoustique)

accueillera dans différentes configurations une programmation axée sur la musique, qu'elle soit classique avec l'Orchestre symphonique de Lyon en résidence ou plus actuelle. Les conférences reviendront, grâce au partenariat avec l'Université de Lyon. La programmation sera signée Steven Hearn, dont la créativité et la qualité sont d'ores et déjà connues.

Enfin, le dernier étage, recréé d'après les plans et souhaits initiaux des architectes mais jamais construit, accueillera un lieu de restauration, là aussi ouvert à tous les publics.

L'investissement total sur ce bâtiment sera de près de 15 millions d'euros, portés par la Compagnie de Phalsbourg, avec un droit d'entrée de 3 millions d'euros.

C'est donc un projet pertinent sur le plan patrimonial, intéressant sur le plan culturel, qui s'ouvrira à tous les Lyonnais, qui sont, à l'image du Collectif Rameau, satisfaits de ces orientations.

Vous me permettez donc, Madame la Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, de regretter que ce projet soit source de discorde. Je le regrette d'autant plus que, sous l'initiative, vous l'avez dit, de Georges Képénékian, vous avez participé aux différentes réunions du Comité d'examen. Vous vous êtes librement exprimée et vos avis ont été écoutés par les membres du Comité. La preuve en est le BEA, finalement retenu, ce qui permet la mise à disposition du bien et son retour dans le patrimoine de la Ville à la fin du bail, tout en veillant au strict respect du cahier des charges.

Vous me permettez aussi d'être surpris par votre revirement de position entre la présélection, où vous aviez plutôt été séduite par le projet de la Compagnie de Phalsbourg, et l'audition, où vous avez insinué, et ensuite devant la presse, un marché, je vous cite, « pipé », alors qu'il n'en est rien. Votre insinuation ne rend pas hommage au scrupuleux travail des services immobiliers, des marchés publics et culturels de notre Ville, auxquels j'associe évidemment Nicole Gay.

Vous regrettez un projet classique et sa dimension commerciale, mais que penser des deux autres projets qui proposaient tous des brasseries de grande capacité en rez-de-chaussée, qui auraient fortement concurrencé les restaurateurs du quartier ?

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre)

(Le groupe Europe écologie – Les Verts s'abstient)

---

**2019/4739 - Lyon 7<sup>e</sup> - Approbation des affectations hypothécaires à contracter par les SCI JDL Bâtiment 1, SCI JDL Bâtiment 2, SCI JDL Bâtiment 4, SCI JDL Bâtiment 6 et la SASP LOU RUGBY sur leurs droits réels immobiliers détenus au sein du site du Stade de Gerland et réitération de l'agrément donné par la Ville à l'opération de cession partielle des droits réels immobiliers tirés du BEA portant sur le site du Stade de Gerland, sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>e</sup> - EI 07 030 et 07 031**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Je remercie tout d'abord, monsieur Graber, de préciser que c'est grâce à notre obstination qu'en effet, la salle Rameau n'a pas été cédée, mais gardée dans le giron patrimonial. Merci de cette remarque. Pour ma part, je me contenterai de remercier Georges Képénékian.

Alors, je n'utiliserai pas mes 8 minutes de temps de parole, je veux simplement soulever, comme c'est la mode actuellement, le flou juridique qui accompagne cette délibération, et je vous avoue bien humblement que je n'ai pas eu le temps de prendre totalement connaissance de l'ensemble de ce dossier dans toute sa complexité.

Je laisse donc à Monsieur Geourjon le soin de nous éclairer sur cette question, lui qui suit avec attention, je le sais, ce dossier.

Je voulais simplement dire...

C'est terminé, les interruptions ? Vous voyez le machisme ordinaire ? Parce que, globalement, vous remarquerez que ce sont surtout les femmes qui se font couper la parole, qui se font reprendre sur le temps de parole dépassé (madame Brugnera, madame Baume, moi-même). En revanche, certains interlocuteurs masculins qui ont largement dépassé, on ne leur a rien dit. C'est la réalité.

Je veux simplement rappeler que la modification du PLU était argumentée par le développement du projet sportif du LOU Rugby. Les 28000 mètres carrés à disposition étaient motivés par cela. Et là, quand je vois la cession par le LOU Rugby à des SCI, dont il me semble qu'encore une fois monsieur Olivier Ginon est un des principaux actionnaires, je ne vois plus l'objet sportif de ces 28000 mètres carrés. Je ne sais donc pas si la modification du PLU est toujours valable en l'état.

Pour l'instant, nous votons contre ce dossier et je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en reparler à l'avenir.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Geourjon.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je vais essayer de rester dans la continuité de mes interventions précédentes.

Vous nous demandez donc de valider les conditions d'emprunt des cinq contrats et des inscriptions hypothécaires sur les droits réels immobiliers conférés aux sociétés civiles immobilières (SCI) dans le périmètre du Stade de Gerland.

On se souvient qu'en mars 2018, la Ville de Lyon avait accordé à la SASP LOU Rugby des droits immobiliers à hauteur de 28000 mètres carrés de plancher dans le périmètre du Stade de Gerland.

La SASP LOU Rugby a par la suite cédé à six SCI ces droits afin de valoriser ces biens.

Je ne reviendrai pas sur ces montages financiers et immobiliers compliqués. J'avais eu longuement le temps de poser des questions et de m'interroger sur ce montage en mars 2018, et, depuis, un certain nombre de choses a évolué.

Les élus du groupe Les Indépendants voteront cette délibération qui est la suite logique de l'opération Les Jardins du LOU. Cela permettra surtout à la SASP LOU Rugby, qui a investi 32,4 millions d'euros, de trouver un équilibre économique, indispensable pour la viabilité du projet, d'autant plus qu'après nos multiples demandes, la transparence a été faite sur le montant des quatre opérations de cession partielle des droits à construire, qui permettront de récupérer en recettes pour la SASP LOU Rugby 31,17 millions d'euros bruts. C'est donc un retour sur investissement pour la SASP LOU Rugby.

Cependant, nous sommes aujourd'hui encore en attente des conditions financières de modification de la répartition du capital social des SCI numéro 3 et 4.

En effet, initialement détenu à 1 % par la SASP LOU Rugby et 99 % par la Foncière Polygone, le capital de ces deux SCI a été porté à 99 % pour la SASP LOU Rugby et 1 % pour la Foncière Polygone.

Ce rééquilibrage capitalistique, que nous avons demandé avec énergie lors d'un précédent Conseil municipal, assurera donc des revenus réguliers à la SASP LOU Rugby, des revenus provenant de la location de ces surfaces de bureaux. C'est une bonne chose pour la pérennité du club dans la durée.

Mais nous souhaitons connaître les conditions financières de cette nouvelle répartition du capital, ainsi que le montant des droits à construire acquis par ces deux SCI, numéros 3 et 4.

Les annonces faites dans la presse par le Président de GL Events sur les futurs investissements du LOU Rugby dans le périmètre de Gerland nous ont fortement intéressés.

En effet, au vu des déclarations du Président de GL Events, il semble que la phase 2 des aménagements autour du stade soit déjà lancée, avec le projet de construction d'un hôtel, d'un centre nautique couvert intégrant un spa et un centre de remise en forme, et la rénovation du

bassin extérieur existant.

Nous aurions préféré, Monsieur le Maire, avoir cette information et ces informations de la part de la Ville de Lyon et non par la presse interposée.

Le LOU Rugby nous a confirmé la semaine dernière qu'une négociation pour la construction de ces deux équipements sportifs était en cours avec votre municipalité. La piscine couverte, en rez-de-chaussée de l'hôtel, serait à destination des scolaires en journée, le reste du temps, elle serait à destination des clients de l'hôtel et de la préparation physique du LOU Rugby. Le bassin extérieur, rénové, restant une piscine d'été.

Pour nous, et nous le disons depuis trois ans, ces équipements situés à Gerland sont des équipements d'intérêt municipal. Aussi, le LOU Rugby n'a pas vocation à supporter seul l'investissement nécessaire, de l'ordre de 20 millions d'euros. Il en est de même au niveau des coûts de fonctionnement. Un équilibre financier devra donc être trouvé avec la Ville.

Cet équilibre financier est étroitement lié à l'ambition que la Ville de Lyon met dans ses équipements. Monsieur le Maire, depuis des années, nous nous battons pour que la Ville de Lyon renforce son offre en équipements nautiques. La Ville de Lyon propose en effet deux fois moins de piscines par habitant que le reste du département du Rhône : une piscine pour 80 000 habitants à Lyon contre une piscine pour 40 000 habitants dans le reste du département.

Monsieur le Maire, pour nous, une piscine, et là aussi, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, est bien évidemment un équipement sportif, un équipement de loisirs, mais c'est aussi un équipement d'intérêt social, notamment pour ceux qui n'ont pas la chance de partir en vacances durant la période estivale.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous éclairer sur le cahier des charges de la Ville de Lyon, notamment vis-à-vis des conditions d'accessibilité de ces équipements pour les clubs sportifs, ainsi que pour les scolaires, mais aussi en termes de tarification pour le grand public ?

Dernière question, Monsieur le Maire, ces nouveaux équipements sportifs et nautiques seront-ils ouverts dès l'été 2020 ? Car, à cette date, la piscine actuelle sera fermée, la convention de mise à disposition gratuite signée entre le LOU et la Ville de Lyon arrivant à échéance à la fin de l'été 2019.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Tout d'abord, je veux constater que le montage de la salle Rameau, pour lequel madame Perrin-Gilbert s'est enthousiasmée, est exactement le même que pour le LOU Rugby. Nous faisons un bail emphytéotique. Nous demandons de réaliser des travaux. Ensuite, évidemment, les gens trouvent leur équilibre économique.

Comme les travaux pour le LOU sont un peu plus forts que ce qu'ils sont pour la salle Rameau (60 millions d'euros), nous avons accordé en toute transparence, nous avons travaillé avec la Préfecture, avec les deux Préfets successifs, qui ont eu à connaître de ce dossier, pour qu'il y ait un équilibre économique. Si l'on donne un bail emphytéotique, mais que l'on ne demande qu'à réaliser les travaux, je ne sais pas qui viendra réaliser ces travaux. Que la SAS LOU Rugby puisse faire ceci, puisque c'est elle qui va jouer sur ce terrain, cela me paraît quelque chose de tout à fait normal.

Nous veillons aujourd'hui avec une extrême attention à ce que le montant de dépenses et le montant de recettes soient les mêmes, parce que nous ne voulons pas évidemment que l'on puisse dépasser ce qu'étaient les termes de l'équilibre économique.

Concernant la piscine, nous n'avons fait, nous, aucune annonce. C'est monsieur Ginon qui a dit que, finalement, tout réfléchi, il allait construire une piscine, qu'il la donnerait à un opérateur privé qui la gèrera, et que, comme l'on peut faire partout, nous pourrions, pour les besoins de la Ville, acquérir un certain nombre de créneaux. Nous n'en sommes pas plus loin que cela. Il faut donc que l'engagement de construire la piscine passe dans les actes.

Vous me demandez si elle sera construite pour la rentrée 2020. Je ne suis pas entrepreneur en bâtiment. J'essaie de faire en sorte qu'il y ait une piscine à Gerland, mais je ne suis pas entrepreneur en bâtiment et je ne peux pas vous dire exactement. Je sais que le stade s'est construit assez vite, plus vite que d'aucuns ne le pensaient, mais, pour les piscines, je ne suis pas un spécialiste de la construction de piscines. Nous aurons le temps d'avoir d'autres débats pour reparler de ce sujet, qui est un sujet qui revient souvent sur le tapis.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre)

---

#### **2019/4730 - Mutualisation des postes de police des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements et relocalisation d'associations - rue Boyer Lyon 7<sup>e</sup> - Opération n° 07039002 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00018**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**M. LE MAIRE** : Madame Gay, toujours vous. Finalement, c'est un métier à risque.

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Particulièrement pour ce Conseil municipal.

Il s'agit de la mutualisation des postes de police des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, dossier que nous avons déjà passé il y a quelques semaines. Il s'agit donc de l'adaptation au montant de l'autorisation de programme suite aux nombreux sondages sur les planchers et murs et leur portance et diagnostic amiante, d'où un montant global de l'opération un petit peu augmenté, à 1 634 000 euros.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Comme nous l'avons fait lors d'un précédent Conseil, nous voterons contre cette délibération.

J'en profite simplement pour dire que j'ai bien noté la réponse qui m'a été faite en Commission Immobilière présidée par madame Gay, à savoir que le déménagement du poste de Police municipale du 1<sup>er</sup> n'était plus à l'ordre du jour, de même que n'était plus à l'ordre du jour la mutualisation des postes de police du 1<sup>er</sup> et du 4<sup>e</sup> arrondissement. Les deux Maires d'arrondissement s'en félicitent. Il est toujours utile de poser des questions en Commission Immobilière.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Sécheresse. C'est, je crois, vous qui vous occupez de la sécurité.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Je crois que vous avez des contraintes d'agenda, j'irai donc très vite.

Je remarque simplement que si nous suivions madame Perrin-Gilbert, le désamiantage de ces locaux ne se ferait pas, puisqu'elle va voter contre. Nous sommes là dans un domaine qui m'échappe, qui est peut-être plus proche de la parapsychologie qu'autre chose.

En ce qui concerne l'immobilier, tant du point de vue de la police nationale que du point de vue de la police municipale, c'est à une autre occasion, Monsieur le Maire, que je ferai le point.

Beaucoup de choses se sont faites depuis quelques semaines et beaucoup de choses vont se faire dans les mois prochains pour la meilleure sécurité des Lyonnais.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre)

---

**2019/4724 - Lyon 3<sup>e</sup> - Mise à disposition à l'euro symbolique par bail emphytéotique par GrandLyon Habitat au profit de la Ville de Lyon d'un tènement immobilier sis 133 Cours Gambetta et 56 rue de l'abbé Boisard, en vue de l'aménagement d'un square - EI 03425 - n° inventaire 03425 T 001-01**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

---

**2019/4725 - Opéra - Mise à niveau des cintres - 1 place de la Comédie, 69001 Lyon - opération n° 01014075 - Lancement des études de l'opération, vote et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2019-1, programme 00005**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

---

**2019/4729 - Conventions de groupement de commandes entre le Centre communal d'action sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour la fourniture de matériels techniques, des opérations de contrôle réglementaire, des actions de maintenance d'installations techniques, les travaux de maintenance sur le secteur 3/6 et sur la rive gauche, et les prestations de contrôles techniques des bâtiments**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

---

**2019/4733 - Institut Lumière - Consolidation des façades - 25, rue du Premier Film à Lyon 8<sup>e</sup> - Opération n° 08062517 - Modification du marché de travaux n° J0965 du lot 01 échafaudage-maçonnerie-pierre de taille**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

---

**2019/4736 - Groupe scolaire Lumière, extension et passage en self du restaurant, remplacement des fenêtres des écoles élémentaire et maternelle, 24, rue du Premier Film 69008 Lyon - Opération n° 08001001 - Modification du marché de travaux n° J1030 du lot 1 gros œuvre - VRD - Désamiantage**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

---

**2019/4737 - Lyon 3<sup>e</sup> - Acquisition par la Ville de Lyon d'une maison individuelle et de son terrain d'assiette, sis 219 rue Paul Bert, préemptés par la Métropole de Lyon en vue de l'extension du complexe sportif Patrick Lamy - EI 03438 - n° inventaire 03438 A 001 et 03438 T 001-01 - Opération 03438001 - Lancement de l'opération pour l'acquisition et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00004**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

---

**2019/4740 - Lancement d'une deuxième phase de l'opération - Travaux diverses piscines 2019-2020 - Poursuite de l'opération 60046574 - Affectation de complémentaire de l'AP 2015-1 programme 20004**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

---

**2019/4741 - Lyon 8<sup>e</sup> - Avenant au bail emphytéotique au profit du syndicat des copropriétaires du terrain situé 75 à 89 avenue Paul Santy - EI 08056 - N° d'inventaire 08056 T 001 - Rectificatif**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

---

**2019/4742 - Lyon 1<sup>er</sup> - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif au remboursement par la Ville de Lyon de la part des loyers indus à la société JBCA Sarl - Local commercial sis 5 rue Paul Chenavard - EI 01 013**

(Adopté)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté)

---

**2019/4726 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sis 8 rue Pasteur à Lyon 7<sup>e</sup> - EI 07 042**

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

(Adopté)

---

**2019/4727 - Lyon 7<sup>e</sup> - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Rhône (siège : 58, cours Albert Thomas - 69008 Lyon) pour la mise à disposition de locaux situés 207, rue Marcel Mérieux - EI 07239**

(Adopté)

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

**Mme AÏT-MATEN Zorah**, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable sur ces deux délibérations qui concernent des conventions d'occupation temporaire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

**2019/4732 - Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 23 rue Bonnand à Lyon 3<sup>e</sup> au profit de l'association Maison des Associations des Sourds de Lyon - EI n° 03363**

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

**Mme RABATEL Thérèse**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté)

---

 COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES - ÉCONOMIE - COMMERCE ET ARTISANAT - TOURISME
 

---

**2019/4655 - Mandat spécial accordé à MM. Gérard Collomb et Georges Képénékian, pour une mission en Irak du 5 au 9 mai 2019 - Rectificatif**

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine**, rapporteur : Ce rapport, Monsieur le Maire, chers collègues, a permis au Premier Adjoint, Georges Képénékian, de réaliser une mission d'exploration en Irak, aux côtés de la Fondation Mérieux et de la Fondation Sainte-Irénée.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une fois de plus, l'exécutif nous demande de lui donner mandat pour une mission déjà effectuée, un voyage qui a eu lieu du 5 au 9 mai, nous sommes le 20 mai. Nous voterons donc contre cette délibération, simplement parce qu'il y a un ordre pour faire les choses.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre)

**2019/4797 - Attribution d'une subvention de 40 000 euros au Nouvel Institut Franco-Chinois, sis 2 rue des Sœurs Bouvier à Lyon 5<sup>e</sup>, pour son programme d'actions 2019 - Rectificatif**

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine**, rapporteur : Le Nouvel Institut Franco-Chinois présidé par Thierry de la Tour d'Artaise ne cesse depuis sa refondation en 2015 en plateforme d'échange entre notre Ville, la Métropole et la Chine, de confirmer son utilité auprès de nos entreprises et autres acteurs culturels et universitaires.

Dans ce nouvel ordre géopolitique et économique qui se met en place sous nos yeux, la Chine se révèle chaque jour dans sa grande puissance, et il nous faut donner le change, apprendre à la comprendre, sans concéder sur notre propre vision, au profit de relations éclairées et d'alliances fructueuses.

C'était le sens de la conférence économique animée il y a quelques jours par Ulysse Gosset, mais aussi une consultante chinoise de grande expérience, madame Xuefei Lu, sur les entreprises d'État en Chine, auprès d'un public de chefs d'entreprise lyonnais. C'est aussi ce que le Nouvel Institut Franco-Chinois prévoit pour la prochaine édition du Sommet Franco-Chinois les 23 et 24 septembre sur les sciences de la vie. C'est ce qui nous conduit à renforcer notre soutien au programme d'action de l'Institut sur l'année à venir.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Madame Baume.**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Antoine Vèdeilhé et Angélique Forget, ces deux noms vous sont sans doute inconnus. Ce sont deux journalistes qui vous proposent depuis le 10 mai sur la plateforme d'Arte TV de découvrir un reportage d'un peu plus de 30 minutes sur les camps de rééducation en Chine à destination des Ouïghours.

Comme je l'ai exprimé en Commission Économie, ainsi que publiquement à la Métropole, si nous entendons bien ce qu'a indiqué Karine Dognin-Sauze, sans concéder sur notre propre vision je suppose des droits et de nos valeurs humanistes, nous, nous ne pouvons pas soutenir une organisation qui n'essaie pas, même si elle n'a pas de responsabilités en matière de diplomatie, d'aller plus vers le respect des droits.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Vous avez vu que madame Dognin-Sauze était plus nuancée que notre ami Millet lors de la séance de la Métropole.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Europe écologie – Les Verts vote contre. Mmes Granjon, Perrin-Gilbert et Croizier s'abstiennent)

**2019/4798 - Mandat spécial accordé à M. Gérard Collomb, Mme Karine Dognin-Sauze, Mme Fouziya Bouzerda, M. Georges Képénékian et M. Yann Cucherat pour une mission au Japon (Tokyo, Sendai et Yokohama) du 20 au 25 mai 2019**

Rapporteur : M. DOGNIN-SAUZE Karine

**Mme DOGNIN-SAUZE Karine**, rapporteur : Nous avons eu l'honneur de recevoir en ces lieux le futur nouvel empereur Naruhito en septembre dernier.

Sa visite n'est pas le fruit du hasard, mais s'inscrit bien dans les 150 années d'histoire commune entre notre Ville et le Japon.

Ce déplacement que nous nous apprêtons à faire sous votre délégation, Monsieur le Maire, aux côtés des Adjointes, Georges Képénékian, Fouziya Bouzerda, Yann Cucherat, et du Vice-Président de la Métropole de Lyon, Alain Galliano, mais aussi nombre d'acteurs dans le champ culturel, économique et universitaire, va nous permettre de célébrer les 60 années de jumelage de notre Ville avec Yokohama.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Madame Granjon.**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette fois, la demande arrive avant le voyage, enfin, juste avant le voyage, puisque vous partez aujourd'hui même. C'est pile poil !

Vous nous demandez donc mandat pour vous rendre au Japon, vous, Monsieur Collomb, ainsi que madame Dognin-Sauze, madame Bouzerda, monsieur Képénékian et monsieur Cucherat. Cela en fait du monde.

Vous allez donc tous au Japon, mais pourrions-nous connaître le coût de cette mission que vous nous demandez une fois de plus d'approuver à vue ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Nous n'avons pas encore fait la translation entre le yen et l'euro. Ensuite, monsieur Guillard.**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire,

Sans attendre, j'avais pris un temps de parole, puisque nous avons demandé, suite à la Commission, beaucoup de précisions, que nous

avons eues. Je vais donc répondre à madame Granjon, puisque les précisions nous ont été envoyées, mais manifestement, elles n'ont pas été communiquées à tout le monde.

Le coût de la mission est estimé à 70 000 euros.

Je voulais vous souhaiter, Monsieur le Maire, cinq jours que j'espère reposants dans un pays calme et plein de zénitude. Je crois que vous en avez largement besoin.

Et puis, j'ai bien noté et je vais revenir sur le dossier précédent sans épuiser mon temps de parole, je vous rassure, j'ai bien noté que vous n'étiez pas un spécialiste de la construction des piscines. Je voulais rebondir là-dessus, puisqu'il est vrai que, dans votre courte carrière de Maire de Lyon, vous nous en aviez promis une à Blandan, qui n'a jamais vu le jour, une à Confluence, qui n'a jamais vu le jour. Cela fait quand même deux qui n'ont jamais vu le jour, donc vous n'êtes vraiment pas un spécialiste de la construction des piscines.

Si, en matière de piscines, vous pouvez être qualifié de spécialiste de quelque chose, c'est peut-être de la fermeture, puisque, dans le même temps, vous avez fermé celle de Monplaisir et celle de Gerland. Je pense que c'était important de le rappeler.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Kimelfeld.

**M. KIMELFELD David**, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pour Sergent Blandan, ce n'est pas nous, ce sont l'ensemble des habitants de ce 7<sup>e</sup> arrondissement que vous aimez tant qui nous ont demandé de ne pas faire une piscine, parce que cela serait trop bruyant. Nous, comme nous consultons beaucoup les habitants, que nous demandons l'avis, nous n'avons pas pu résister à leur demande, mais nous aurions été ravis de pouvoir faire cette piscine, parce que le parc nous coûte aussi cher que la piscine, comme vous l'avez vu.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert s'abstiennent)

### **2019/4791 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association Centre 9 C'est Neuf pour la mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du commerce de proximité dans le secteur de Vaise à Lyon 9<sup>e</sup> - Approbation d'une convention**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avis favorable sur ce dossier, qui présente une subvention de soutien à Centre 9 C'est Neuf, qui se mobilise pour faire de Vaise une vraie polarité et qui joue un rôle capital d'animation et de développement, notamment avec son énergique Présidente, Oriane Poly.

C'est un dossier qui illustre toute la politique de soutien d'animation de la Ville, puisque, dans ce Conseil, nous aurons également une subvention à nos deux managements de centre-ville, Lyon 7 Rive Gauche et My Presqu'île, avec qui nous avons construit le plan de revitalisation et d'animation, et que nous avons également un soutien à plusieurs associations de quartier, ainsi qu'une délibération classique cadre pour le solde des illuminations 2018.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Reynaud.

**Mme REYNAUD Blandine**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

L'association Centre 9 C'est Neuf a eu 20 ans à l'automne dernier. Elle a décidé de fêter cet anniversaire lors de sa prochaine braderie annuelle, dont ce sera la 14<sup>e</sup> édition.

Ce Vaisetival, désormais événement incontournable et attendu dans le quartier de Vaise, se tiendra les 14, 15 et 16 juin prochains, de 9 heures 30 à 19 heures.

À cette occasion, la grande rue de Vaise sera piétonnisée, les commerçants pourront installer des étals devant chez eux et, s'ils ne le souhaitent pas, des forains pourront venir.

Pour fêter ce 20<sup>e</sup> anniversaire, un jeu-concours sera organisé. Les indices se trouveront chez les commerçants adhérents.

Par ailleurs, l'association souhaite éditer cette année la troisième édition de son petit guide, Le petit Vaise gourmand. Il s'agit là d'un véritable annuaire des métiers de bouche et restaurants de Vaise sous un format agréable et facile à conserver avec soi. Le précédent date de 2016-2017.

Il est à noter que, chaque année, au mois de décembre, du 1<sup>er</sup> au 23, l'association organise « Noël à Vaise », avec des animations et des déambulations, tout en organisant bien évidemment les illuminations en cette période festive. De nombreux enfants attendent avec impatience la fin de journée pour en profiter.

L'association toujours dynamique, et dont la Présidente, dont vous avez parlé, est extrêmement dynamique effectivement, a aussi un projet de stickers des 42 commerçants actuellement adhérents.

Cette association est moderne et suit son époque. Elle a désormais sa page Facebook et Instagram.

Je tenais à dire quelques mots sur cette association très active sur le quartier comme vous l'avez dit et dont on parle assez peu. Elle permet notamment par des événements récurrents d'animer le quartier, et je tiens aussi à les en remercier, car tout ceci demande au bureau de l'association beaucoup de temps et d'énergie.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

### **2019/4794 - Accompagnement exceptionnel des commerçants et artisans de la Presqu'île de Lyon - Mesures d'exonérations d'occupation commerciale du domaine public suite au mouvement des gilets jaunes**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le commerce de proximité subit maintenant depuis 27 semaines les nuisances et pertes de chiffre d'affaires en lien direct avec les manifestations ayant lieu tous les samedis dans les principaux axes commerciaux de la ville.

À ce stade, la perte de chiffre d'affaires pour les commerces lyonnais est estimée à 50 millions d'euros.

Depuis la mi-novembre, nous sommes mobilisés aux côtés des commerçants et de leurs associations :

Mobilisés avec l'ensemble des forces de l'ordre et en lien étroit avec la Préfecture, pour garantir tous les samedis un haut niveau de sécurité des biens et des personnes.

Mobilisés pour traiter les cas individuels et les orienter vers les dispositifs les plus pertinents, dans le cadre d'une permanence conjointe avec la Chambre de Commerce, mobilisant notamment l'État, la DIRECCTE, l'URSSAF, afin de sauvegarder l'emploi et le maintien de nos commerçants de proximité.

Mobilisés aussi pour accompagner collectivement ces commerçants dans leurs projets d'animation et de développement, dont le précédent rapport était une illustration.

Enfin, mobilisés avec tous nos partenaires institutionnels, pour créer le plus rapidement possible des conditions favorables au retour des Lyonnais et des visiteurs extérieurs dans nos rues commerçantes. C'est l'objet du plan de revitalisation et d'animation déposé conjointement par la Ville et la Métropole, et qui vient d'être accepté, ce mercredi 15 mai, et doté d'une participation de l'État de 150 000 euros, qui va nous permettre de mettre en œuvre des projets importants de relance et d'attractivité.

Parallèlement, des mesures exceptionnelles, qui vous ont été annoncées antérieurement, permettent de soutenir et de répondre, de manière pragmatique, à la crise vécue, sans précédent, depuis plusieurs mois.

Pour tous les commerces, Monsieur le Maire de Lyon a décidé par arrêté de ne pas réévaluer en 2019 la tarification des terrasses, étalages et enseignes, ce qui représente pour notre Ville un effort financier de 200 000 euros.

Pour le cas particulier de la Presqu'île, qui a été durant les cinq premiers mois le lieu de mobilisation principal et systématique des manifestants, sont soumis à votre approbation :

Pour les commerçants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements exerçant leur activité à l'extérieur, ceux qui ont subi, bien sûr, le plus gros des perturbations, il vous est proposé une exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour les trois prochains mois, ce qui, là encore, représente un effort financier considérable de 370 000 euros.

Pour les kiosques de la place Bellecour, dont l'activité est quasiment nulle depuis novembre dernier et qui ont subi de lourdes dégradations, il vous est proposé de les exonérer totalement de redevances, ce qui, là encore, mobilise nos finances à hauteur de 120 000 euros.

Ces trois mesures représentent un effort sans précédent, mais nécessaire de la Ville de près de 700 000 euros en faveur du maintien de l'activité commerciale et de l'emploi dans les secteurs les plus touchés.

J'ajoute pour finir sur ces mesures de soutien que nous n'excluons pas de prendre prochainement des mesures complémentaires en fonction des remontées du terrain, et notamment sur les secteurs hors Presqu'île, qui ont subi des perturbations ces dernières semaines, parce qu'ils sont situés sur le parcours des manifestations, à l'image du quartier de la Guillotière.

Enfin, un soutien particulier pour de nouveaux projets d'animation, qui doivent permettre d'animer, de faire revenir de manière positive et apaisée dans nos quartiers, sera prochainement soumis. De nombreuses associations se mobilisent en vue d'organiser des événements festifs, des braderies, qui piétonnisent également leurs quartiers, et tout cela, pour permettre de vous présenter une ville animée attractive et de faire en sorte que les commerçants puissent travailler.

Nous encourageons donc toutes les associations qui le souhaitent à monter ces projets d'animation et à s'associer à cette dynamique.

L'ensemble des actions qui vous sont proposées aujourd'hui, chers collègues, représente sur l'ensemble des rapports effort financier de 815 000 euros, répartis sur l'ensemble des neuf arrondissements de la Ville.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. J'ai une intervention de Monsieur Broliquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Les commerces de la Presqu'île connaissent, vous venez de le rappeler, depuis plusieurs mois une diminution sensible de leur chiffre d'affaires, en partie due aux manifestations des gilets jaunes, qui ont fait fuir la clientèle. C'est un manque à gagner pour les commerçants de la Presqu'île lyonnaise de près de 50 millions d'euros depuis novembre dernier, soit à peu près 10 % de leur chiffre d'affaires annuel en moins de six mois.

Devant le risque de désertification commerciale de notre cœur de métropole, nos collectivités doivent recréer les conditions favorables à un retour de l'attractivité commerciale dans ce territoire d'exception. Car la Presqu'île sans ses commerces, ce n'est plus Lyon.

C'est en ce sens que vous nous présentez aujourd'hui un plan de revitalisation par le gel de tous les tarifs d'occupation du domaine public liés aux fonds de commerce, la gratuité des terrasses de la Presqu'île durant les mois de juin, juillet et août 2019, et l'exonération totale des redevances des kiosques de la place Bellecour, un manque à gagner de plus de 700 000 euros pour la Ville, comme vous venez de le rappeler, madame Bouzerda.

L'État a également lancé, la semaine dernière, l'opération nationale de revitalisation et d'animation des commerces, avec un budget de 150 000 euros pour favoriser l'action collective et la promotion économique de la Presqu'île.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui avait dégainé en premier, avec une aide substantielle aussi destinée aux commerces en difficulté.

Les élus du groupe Les Indépendants apprécient cette surenchère préélectorale, car ces aides sont réellement les bienvenues pour les commerçants concernés, même si elles oublient les commerces hors de la Presqu'île et tous les commerces qui n'ont pas de terrasse.

Des aides ponctuelles et restreintes, qui ont le mérite d'exister, mais qui ne sont que des mesures de court terme et elles ne régleront en rien le problème de fond. Car, si les manifestations des gilets jaunes ont entraîné un détournement important de la clientèle de la Presqu'île de Lyon, c'est un mal beaucoup plus profond qui ronge notre cœur de métropole.

Le stationnement, la propreté, l'urbanisme, la sécurité, la voirie, les incivilités, les mobilités de demain, les inégalités de traitement entre les indépendants et les grandes chaînes, les espaces verts, les commodités, les travaux : autant de sujets qui jouent un rôle déterminant dans l'attractivité commerciale. Et, aujourd'hui, nos collectivités, il faut avoir le courage de le dire, ne sont plus à la hauteur. Il y a une tolérance aux incivilités, qui augmentent de mois en mois, ces incivilités qui ne sont pas assez verbalisées et qui contribuent à une dégradation de la situation.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, on ne comprend pas vraiment votre logique globale sur le sujet. Elle apparaît totalement contradictoire lorsque, en même temps, vous soutenez financièrement le commerce et que vous diminuez le nombre de stationnements ou vous laissez se dégrader le cadre de vie. On ne sauvegardera pas l'emploi et l'activité des commerces en cœur de métropole sans une vision globale et à long terme de l'ensemble des facteurs qui contribuent à l'attractivité du territoire.

Il faut, tout d'abord, vivre la Presqu'île différemment en retravaillant la qualité de l'accueil, car un espace public propre, beau, confortable et tranquille contribue à créer un cercle vertueux.

Il faut ensuite maintenir la quantité, la diversité et la très grande qualité des commerces en Presqu'île.

Et enfin, il faut capitaliser sur la valeur du commerce physique et sur sa valeur ajoutée par rapport aux commerces Internet, que sont l'accueil, les conseils et la qualité de service.

C'est vital pour nos entrepreneurs, ils en sont totalement conscients, mais c'est surtout aussi vital pour notre cœur d'agglomération.

C'est d'ailleurs le message de l'opération « Stop à une situation très dégradée en Presqu'île » qui a été porté samedi dernier par l'association Carré Nord Presqu'île, qui regroupe près de 200 commerçants. Ils veulent être écoutés et entendus, car, aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Ils vivent le même calvaire que les Mairies d'arrondissement : l'ignorance quasi totale de la municipalité. Exactement comme s'ils n'existaient pas. Et oui, comme les Mairies d'arrondissement !

Je prendrai juste quelques exemples. Cela fait longtemps que je ne vous en avais pas parlé publiquement. Cela ne veut pas dire que la situation s'arrange, bien au contraire.

Les élus du 2<sup>e</sup> arrondissement ont vécu une triste journée le mardi 14 mai. Le matin, nous avons reçu un mail pour nous informer de la nouvelle mise en lumière officielle de l'Hôtel-Dieu deux jours plus tard. C'était mardi matin, l'inauguration avait lieu jeudi soir. Ne venez pas nous dire que la mise en valeur d'un bâtiment de ce type avait été décidée la veille.

Nous avons ensuite appris par les commerçants de la rue Victor Hugo qui, eux, avaient reçu le message par porteur, une réorganisation du phasage des travaux de la rue Victor Hugo. La Mairie d'arrondissement avait été complètement oubliée dans ce circuit d'information, ou, plus précisément, délibérément écartée, car monsieur Le Faou ne veut pas que la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement ait de l'information sur ces travaux. C'est pourtant à la Mairie que les commerçants et que les habitants, ne les oublions pas, viennent chercher au quotidien de l'information. Nous les renvoyons à la Métropole, puisque la Métropole est en charge de ce projet, mais la Métropole ne répond pas.

Monsieur Le Faou nous avait pourtant promis de l'information à plusieurs reprises. Il n'a jamais tenu ses promesses. Il nous avait aussi promis la présence de la technicienne d'arrondissement aux réunions de chantier. Elle n'a jamais été invitée, que ce soit sur le chantier Victor Hugo

comme sur le chantier République.

C'est dire votre mépris quotidien pour les élus et donc pour la démocratie.

Enfin, c'est l'association Presqu'île en Colère, ce même mardi dernier, qui nous a informés que la rue du Président Édouard Herriot serait interdite à la circulation les vendredis et samedis entre 22 heures et 4 heures du matin. Nous l'avons appris parce que des panneaux d'interdiction de circuler étaient posés dans cette même rue.

Une décision qui avait pourtant été demandée par la Mairie d'arrondissement et qui avait été évoquée quelques heures avant avec vos services, mais qui ne nous ont rien dit. Avaient-ils l'ordre de ne rien nous dire ou ne le savaient-ils pas eux-mêmes ? Permettez-moi d'en douter.

Monsieur le Maire, vous continuez, semaine après semaine, de mépriser les élus d'arrondissement, et, si vous vous comportez de la même façon avec les commerçants, ou, comme nous l'avons vu au début de ce Conseil municipal, avec les agents de la Ville, nous pouvons comprendre leur désarroi.

Changez votre gouvernance, Monsieur le Maire. Il n'est jamais trop tard pour bien faire, même à quelques mois de la fin de mandat. Ayez un peu d'écoute et de considération pour les élus d'arrondissement. Respectez les règles de la démocratie locale. Écoutez, soyez à l'écoute des commerçants de cette Presqu'île qui souffre.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Je m'associe à une grande partie des propos de mon collègue Denis Broliquier concernant l'ignorance que vous pouvez avoir des commerçants. Après six mois de crise des gilets jaunes, on compte habituellement en semaines, c'est vrai, mais je pense qu'il est intéressant de compter en mois quand on commence à passer des caps, une demi-année que tous les samedis sont perturbés en Presqu'île, mais pas seulement. J'ai eu l'occasion de le dire.

Je me souviens pourtant qu'au début de cette crise, dans son premier terme, en décembre, Monsieur le Maire, au péril de votre vie, c'est vous qui nous l'avez raconté, où, dans un vieux réflexe de ministre de l'Intérieur – vous n'aviez peut-être pas encore enlevé votre costume –, vous étiez allé au-devant d'eux pour sauver les fêtes du 8 décembre, avec succès d'ailleurs, je dois le dire. Je pense que les commerçants aimeraient aujourd'hui que vous ayez un samedi ou un autre la même attitude. Ce ne sera pas celui-là, je ne pense pas que vous soyez rentré du Japon.

Depuis, effectivement, pas grand-chose. Nous avons eu l'occasion de le dire lors du précédent Conseil. Les commerces souffrent, ils souffrent énormément. Un article de presse aujourd'hui annonce la fermeture de l'un des kiosques de la place Bellecour. C'est dommage. Les habitudes changent et je pense que, cela aussi, c'est très problématique. Les gens vont moins faire leurs emplettes en centre-ville le samedi. Ils vont ailleurs. D'autres commerçants en profitent, d'autres centres commerciaux en profitent aussi. Et cela, c'est gênant.

J'avais d'ailleurs, et j'en profite ici pour redemander, lors du dernier Conseil syndical du SYTRAL, demandé que nous soient communiqués les chiffres de ces mouvements de fermeture, de modification de bus et de perte de fréquentation. Madame la Présidente, j'attends toujours.

Les propositions qui nous sont soumises aujourd'hui sont bien timides. On nous annonce 700 000 euros d'aides. C'est un peu gros, Monsieur le Maire, quand dans ces 700 000 euros, il y a 200 000 euros de non-augmentation. Il est vrai que, depuis le début de votre mandat, et cela remonte même plus loin, mais je n'étais pas conseiller municipal, donc je resterai au début de ce mandat, à chaque occasion, votre Adjoint aux Finances, Richard Brumm, augmente les redevances qui lui passent devant, sachant que, pour les marges de manœuvre, c'est bien connu, il vaut mieux augmenter plutôt que de chercher les économies. Mais cela, c'est normalement le sujet de Laurence Balas.

Donc, sur ces 700 000 euros déjà, il y a 200 000 euros qui n'existent pas, puisque c'est une non-augmentation. Il ne faut quand même pas, je pense, prendre les commerçants pour des imbéciles. En ce moment, ils savent compter et encore plus que jamais, malheureusement.

Les autres aides qui sont proposées aujourd'hui sont des aides sur les kiosques de la place Bellecour pour 120 000 euros et pour 370 000 euros sur les exonérations-terrasses dans la Presqu'île.

J'aurai trois commentaires sur ces deux aides.

Le premier est qu'elles sont quand même bien tardives.

Le deuxième est qu'elles restent timides et limitées, limitées en portée d'une part. J'avais eu l'occasion de le dire lors de ma précédente intervention sur ce sujet. Tous les commerçants de la Presqu'île n'ont pas de terrasse, tous les commerçants de la Presqu'île ne sont pas impactés par cette aide, et, pourtant, tous les commerçants de la Presqu'île souffrent. Cette action est limitée également par son périmètre. J'avais eu l'occasion de le dire également. Les commerçants de la Presqu'île souffrent certes, mais ils ne sont pas les seuls. Ceux de Guillotière, ceux du 6<sup>e</sup> arrondissement souffrent aussi. Et aujourd'hui, ils sont laissés pour compte.

Donc je trouve que cette aide est bien tardive, bien timide et bien évidemment timide par rapport à son quantum, si on le rapproche des 8 millions d'euros d'aide de la Région sur tout le territoire certes ou des 150 000 euros de l'État sur la Ville de Lyon.

Je crois que, si on écoute les commerçants, ils attendent beaucoup d'autres choses, ils attendent des mesures sur le stationnement, ils attendent des mesures sur la taxe locale de publicité, et ils attendent également des aides directes, des prêts, qui, aujourd'hui, ne viennent pas et ne sont pas évoqués. Si je puis me permettre, Monsieur le Maire, je pense que, dans cette période où ces commerçants souffrent, vous n'avez pas été entendu et l'apparition ce week-end de cartons rouges dans certaines vitrines de la Presqu'île le démontre. Les commerçants ne vous entendent pas. Vous n'êtes pas audible. Vous l'avez été pour sauver le 8 décembre. Je pense qu'ils attendent au moins le même investissement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur Guillard. Monsieur Rudigoz.

**M. RUDIGOZ Thomas** : Intervention retirée.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Sécheresse.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, Adjoint : Vu l'heure, je vais m'abstenir de développer deux ou trois points que je souhaitais développer.

D'abord, vous relirez l'intervention de l'Adjointe, madame Fouziya Bouzerda. Vous verrez qu'il y a un certain nombre de propositions qui sont loin des torrents démagogiques de l'un comme de l'autre.

Monsieur Broliquier, vous nous accusez d'être en campagne électorale, relisez votre propre intervention. J'ai cru entendre Eminem décrivant Détroit à un moment donné quand vous parlez du cœur de la ville. Je crois que vous exagérez vraiment trop et que cela va se retourner contre vous.

J'aurais aimé quelques paroles sur les forces de l'ordre. Vous ne les avez pas prononcées, ces paroles ! Vous n'avez pas prononcé ces paroles ! Jamais vous n'avez envoyé le moindre communiqué à la DDSF, alors que le MEDEF l'a fait, alors que des associations de commerçants l'ont fait. Donc, je vous en prie, cessez de convoquer les grands mots. Je crois que, là, vous devriez la jouer un peu plus bas.

En ce qui concerne les commerçants du 7<sup>e</sup>, je voudrais aussi dire à Madame Bouzerda, elle l'a suggéré, de faire en sorte, parce que les forces de l'ordre aujourd'hui – puisque vous êtes sur le terrain, vous avez dû le remarquer, Monsieur Broliquier – s'efforcent, une fois les cortèges de manifestants partis, de les faire passer dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, de manière à ce qu'aucune manifestation, réelle, crédible, importante, n'ait aucune possibilité de casse.

Et je vous rappelle, Monsieur Broliquier comme Monsieur Guillard, qu'une seule vitrine a été cassée en 27 samedis. Allez voir vos camarades de Bordeaux, de Toulouse, de Paris, vous verrez qu'il y a une certaine différence.

Je crois que c'est honteux la manière dont vous manipulez les choses. Je voudrais dire à Madame Bouzerda qu'il faudrait aussi avoir une action en direction spécifiquement de ces commerçants qui peuvent être à la Guillotière, surtout le long des quais, car, bien entendu, c'est là que les forces de police, vous l'avez remarqué, Monsieur Broliquier, font en sorte que les manifestants se dispersent et ne puissent pas revenir dans la Presqu'île.

Il faudrait quand même que vous puissiez changer de registre, car je crois que, par moments, cela frise vraiment la honte.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Peut-être, Madame Bouzerda, pouvez-vous dire le dialogue que nous avons eu avec les associations de commerçants.

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Oui.

Chers collègues,

Monsieur le Maire a reçu l'ensemble des Présidents d'associations de la Presqu'île. Il les a reçus longuement. Il a arbitré très en amont l'ensemble des mesures qui avaient été faites, en insistant pour que chaque projet, chaque animation, chaque idée, qui puisse être proposée très largement, sur un périmètre qui dépasse le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> arrondissement, mais spécifiquement sur cet arrondissement, toute action qui pourrait permettre de revenir.

Avec un certain nombre d'associations, je parle de vraies associations, celles qui ont des adhérents depuis un peu plus de quatre semaines, celles qui portent des projets d'animation, des projets d'illuminations, avec ces associations, nous allons vous proposer prochainement, à l'occasion du 23 juin, l'animation et la piétonnisation de l'ensemble du sud de Bellecour.

On va également, parce que l'on construit avec des associations, vous proposer d'avoir une marque fabriquée à Lyon avec des créateurs, qui distingue toute cette politique.

Quand vous dites que nous sommes sur une situation de surenchère, Monsieur Brolighier, je vous rejoins. D'habitude, nous sommes un peu seuls, Ville de Lyon, sur le terrain. Je vous rappelle, chers collègues, parce que j'entends dire « aide directe des commerçants », que, dans nos fonctions, nous n'avons pas la fonction régaliennne du commerce, que, nous, les commerçants et les associations de commerçants, le travail que nous faisons avec eux, c'est de l'animation de territoire, c'est de la qualité pour les Lyonnais, pour l'ensemble de ceux qui vivent dans la ville, qui y travaillent, et que ce sont nos premiers ambassadeurs. Donc, bien évidemment, nous portons avec eux des illuminations, des braderies, des marchés. C'est cela, l'enjeu. Nous ne pouvons pas aider, chers collègues, aider directement une association, ce n'est pas possible. Donc nous utilisons les leviers à notre disposition et les leviers, c'est ne pas augmenter et exonérer.

Et nous exonérons maintenant, cher Monsieur Guillard, parce que c'est maintenant que toutes les terrasses sont sorties et que c'est maintenant que nous pouvons exonérer un maximum de terrasses, parce que nous avons les saisonnières et que nous avons les terrasses sur stationnement.

Donc, nous faisons le maximum et si nous mettons en ligne toutes les aides que tout le monde a effectuées, je vous assure, vous n'aurez jamais le même montant mobilisé par la Ville que par aucune autre instance.

Quant aux aides mirifiques que la Région propose, nous, aujourd'hui, ce qui vous est proposé, ce n'est pas de constitution de dossiers lourds, c'est efficace, c'est simple et c'est lisible. C'est cela aussi l'enjeu. Nous n'avons pas aujourd'hui identifié de nombreux commerçants qui aient pu bénéficier de ces aides. En revanche, nous avons travaillé pour les rendre plus lisibles avec la Chambre de commerce.

Et puis, vous le voyez dans nos rues tous les jours, des travaux qui mobilisent énormément de financements. Ce sont des travaux sur nos rues commerçantes. Jamais, jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons initié un Cœur Presqu'île, un projet aussi ambitieux, construit avec les commerçants. Je repense à la rue Victor Hugo, où l'association des commerçants s'était mobilisée depuis deux ans pour travailler avec nous ce projet-là.

Aujourd'hui, l'ensemble des moyens a été mobilisé pour faire de notre ville une belle artère commerçante, pour faire qu'effectivement ce qui nous a été décerné comme meilleur centre-ville marchand parmi l'ensemble des métropoles françaises puisse permettre à nos commerçants de faire face à cette situation de crise. Mais, aujourd'hui, la Ville de Lyon est à leurs côtés de manière constante. Vous avez des managements de centre-ville. Nous avons initié un site de « Connecte ton commerce », pour aider les commerçants à se saisir des nouveaux usages numériques. Tout cela, c'est du quotidien. Ce n'est pas de la posture. Ce n'est pas de l'électoratisme. C'est ce que l'on fait au quotidien avec les commerçants.

La semaine dernière, nous étions en séminaire avec mon collègue Yann Cucherat, un séminaire de commerçants, sur la Coupe du Monde féminine pour leur permettre de s'approprier tous les grands événements de la Ville de Lyon et pour bénéficier des mannes commerciales des touristes.

Quand vous parliez des stationnements, je vous rappelle simplement que, lorsque l'on vient commercer en Presqu'île, 75 % des achats et du chiffre d'affaires sont réalisés en venant à pied, en marchant ou en transports en commun, 42 %.

Et quant, bien évidemment, aux éléments d'information sur le SYTRAL, Monsieur Guillard, je vous les donnerai au SYTRAL.

**M. LE MAIRE** : Quelques mots pour conclure ce débat.

Tout d'abord, pour dire que vous avez attiré l'attention – en ce moment, comment ne pas le faire ? – sur les problèmes de sécurité.

Je rappelle, comme d'autres l'ont fait, que les problèmes des gilets jaunes ont été quand même nettement moins importants dans la Ville de Lyon qu'ils ne l'ont été dans certaines villes. C'est parce que nous avons avec la Préfecture, en particulier Jean-Yves Sécheresse, les membres de la police nationale, monsieur Pernet-Tixier, ont été en liaison chaque samedi avec la Préfecture, de manière à éviter qu'un certain nombre de vitrines ne soient cassées. Quand on compare le bilan des dégâts à Lyon et dans d'autres villes, on voit que nous avons été préservés.

Pour ce qui concerne la sécurité de manière plus générale, comme vous le savez, je suis plutôt quelqu'un qui pense que la sécurité est la première des libertés. Donc j'essaie d'agir en conséquence. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons dit que nous augmenterons les effectifs de la Police municipale, que nous mettrons des caméras supplémentaires (quelques personnes seront recrutées d'ici la fin de 2019), que nous aurons des caméras dans les mois qui viennent dans un certain nombre de quartiers, parce que les Lyonnais ont droit à la sécurité.

Pour ce qui concerne les incivilités, nous répondons à votre demande. Vous savez, nous sommes plus à l'écoute que vous ne le croyez. Vous nous signalez que, rue Édouard Herriot, il y a un certain nombre de personnes qui font la course avec leur voiture, qui klaxonnent, le coup d'après, cela remonte par mes services et nous prenons une décision. Mais c'est parce que vous nous avez alertés. Donc, c'est cela, la concertation entre une mairie d'arrondissement et la Mairie centrale. La Mairie est sur le terrain, elle voit, elle fait remonter, dès le lendemain, on a réagi. Je trouve cela formidable des relations comme cela entre une mairie d'arrondissement et une mairie centrale.

Sur le reste, sur le cadre de vie, c'est vrai que nous n'avons pas fait grand-chose au cours des dernières années. Nous avons, pour le cadre de vie, simplement rénové l'Hôtel-Dieu. Vous n'étiez pas franchement pour au départ, mais je vois que vous avez évolué. Nous avons fait Grolée. Il fallait supprimer un manège, vous n'étiez pas franchement pour au départ. Et pourtant, la dernière fois que j'étais au Japon, c'était il y a deux ans, le Président m'avait demandé de déplacer ce manège sinon il ne venait pas. Et c'est ce qui a permis avec Uniqlo de lancer le mouvement dans cette rue Grolée qui, aujourd'hui, est une très belle rue, paysagère, avec Saint-Bonaventure qui a été refaite. Nous avons essayé de redonner de l'attraction à ce quartier.

Certes, c'est la Métropole de Lyon qui est en charge, mais je me souviens que j'ai été Président de la Métropole de Lyon et que j'ai lancé un certain nombre d'opérations. Je crois avoir lancé dans la PPI, à moins que ma mémoire défaille, due à ma mauvaise santé, ne me trouble, la rue Victor Hugo, avoir lancé la rue de la République, avoir lancé la place des Terreaux, avoir lancé la place Louis Pradel, et tout ceci est en train de s'effectuer.

Donc, vous voyez, on ne travaille pas simplement deux mois avant les élections. Le succès, finalement, comment se construit-il ? C'est de travailler tout le temps et dès le début. C'est comme cela que l'on a été réélus pour la troisième fois, et, du coup, on ne désespère pas de la quatrième.

Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert s'abstiennent)

---

#### **2019/4790 - Programmation financière 2019 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 677432 euros**

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour la programmation emploi et insertion.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de remarque, pas d'opposition. Adopté.

(Adopté)

---

**2019/4792 - Attribution de subventions pour un montant total de 15 900 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya  
(Adopté)

---

**2019/4793 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville - Approbation d'une convention-cadre**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya  
(Adopté)

---

**2019/4795 - Illuminations 2018 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 26 853 euros**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya  
(Adopté)

---

**2019/4796 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à Tendance Presqu'île, l'association de management de centre-ville de la Presqu'île de Lyon - Approbation d'une convention financière et d'une convention d'occupation du domaine privé**

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

**Mme BOUZERDA Fouziya**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur l'ensemble de ces rapports.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

COMMISSION ÉDUCATION - PETITE ENFANCE - UNIVERSITÉ - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

---

**2019/4663 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wakeboard, pour l'organisation de l'événement « Baby-ski nautique », le dimanche 23 juin 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. LE MAIRE** : Quelques mots, Monsieur Cucherat, avant de vous donner la parole, pour dire que nous sommes allés ensemble aux obsèques avec beaucoup d'élus de Mario De Filippis, qui fut un formidable adjoint de son arrondissement, et qui, en même temps, fut l'un des promoteurs de la rénovation du parc Sergent Blandan. Il était entouré de centaines d'amis, parce que c'est quelqu'un qui a marqué le 7<sup>e</sup>, qui, au-delà, à l'Office municipal des Sports a marqué la Ville. En ce moment, nous avons donc une pensée pour lui.

Monsieur Cucherat.

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire, d'avoir honoré sa mémoire, il le mérite tellement.

Je voudrais mettre en lumière très rapidement avant ces dossiers les excellents résultats sportifs du week-end, qui sont pour nous une vraie fierté et qui, à l'approche d'un événement majeur comme la Coupe du Monde féminine de foot, ne peuvent que nous réjouir.

Cette manifestation, je parle de la Coupe du Monde de Football féminin est une formidable opportunité, puisqu'elle va permettre à la fois de valoriser notre savoir-faire en matière d'accueil d'événements, mais également de mettre en lumière le sport au féminin, un axe fort de notre politique municipale.

Accueillie par neuf villes hautes à travers la France, la Coupe du Monde verra en effet son épilogue se dérouler à Lyon à l'occasion notamment des deux demi-finales et de la finale, qui se joueront le 2, 3 et 7 juillet prochains. C'est la première fois qu'une phase finale d'une compétition mondiale se joue ailleurs que dans une capitale. Nous avons la chance que ce soit à Lyon.

Je voulais d'ailleurs saluer l'Olympique lyonnais qui, pour cette opération, a mis à disposition gracieusement son stade pour que nous puissions accueillir ces trois matchs.

Les trois matchs joués à Lyon le seront à guichet fermé. À titre d'information, les packs pour les demi-finales et la finale ont été écoulés en moins de deux semaines. Le reste des billets pour la finale est parti en quelques minutes en mars dernier et près de la moitié des acheteurs sont des étrangers. On pourrait citer notamment 17 000 Américains, mais nous avons aussi un certain nombre d'autres nations fortement représentées : la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Australie ou encore le Canada.

Une grande partie des billets vendus font partie des packs trois matchs, ce qui signifie qu'il faut s'attendre à une forte présence des supporters étrangers à Lyon pendant une bonne semaine. C'est une belle perspective pour les acteurs du tourisme, commerçants, restaurateurs et hôteliers. Fouziya vous expliquait tout à l'heure que nous avons pu les rencontrer pour partager avec eux cette organisation.

Lyon sera donc la ville phare du sport féminin mondial, avec une finale suivie par 180 pays et une audience cumulée de 1 milliard de téléspectateurs. Pour la première fois dans l'histoire du sport féminin, c'est TF1 qui a acheté les droits complets de la compétition, et toute la compétition sera diffusée sur Canal + et tous les matchs de l'équipe de France féminine sur TF1. C'est une formidable fierté.

Le point central de l'animation autour de la Coupe du Monde se fera sur un village, qui sera installé sur la partie est de la place Bellecour, du 26 juin au 7 juillet prochain. Il s'agira d'un village ouvert, et non d'une fan zone type Euro 2016. Il sera ouvert tous les mercredis et les week-ends de 12 heures à 20 heures, et les jours de semaine de 15 heures à 20 heures. Nous verrons en fonction de ce qui se passe avec les gilets jaunes ce que nous ferons le samedi.

Au programme, de nombreuses animations culturelles, éducatives, sportives et festives et un moment phare d'inauguration le 26 juin prochain à 11 heures, en présence notamment du Président de la FIFA, Gianni Infantino. Cette inauguration va être couplée avec l'ouverture de l'exposition de la Fédération française de Foot sur le football féminin dans l'atrium de l'Hôtel de Ville, qui sera ouvert durant toute la compétition au grand public et qui va nous permettre de mieux comprendre l'histoire, l'évolution de ce sport.

Je voudrais simplement dire que l'obtention de Lyon des plus prestigieux matchs de cette compétition FIFA est une formidable vitrine évidemment pour notre Ville, et que ce succès est aussi le vôtre, Monsieur le Maire, vous qui avez su construire face à beaucoup d'obstacles un grand stade du XXI<sup>e</sup> siècle, avec l'accord que vous avez pu trouver avec Jean-Michel Aulas.

Plus que jamais, le sport doit être un vecteur de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est le sens que nous avons souhaité donner avec vous, mais aussi et surtout avec Thérèse Rabatel, à l'organisation de cette compétition. Je nous souhaite donc collectivement pleine réussite sur ce Mondial et ses enjeux.

Pour en revenir à la délibération initiale, il est question d'attribuer une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône de Ski nautique pour accompagner une initiation gratuite à la pratique du ski nautique pour les enfants âgés de 3 à 10 ans le dimanche 23 juin prochain, un événement que nous accompagnons depuis de nombreuses années et qui a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Chevallier.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : C'est un petit dossier, mais il est symbolique de ce qu'il ne faudrait plus faire.

Nous pensons que notre Ville n'a pas à soutenir cet événement « Baby ski nautique », car il est générateur de pollution sonore, de pollution des eaux et de pollution de l'air.

Pour information, les moteurs utilisés habituellement pour le ski nautique font au minimum 300 chevaux et consomment plus de 100 litres de carburant à l'heure. Ici, il nous est annoncé l'utilisation de moteurs de plus faible puissance, qui consomment « modestement » 35 à 40 litres de carburants à l'heure. Ce sont donc 800 litres de ce carburant qui vont être brûlés pour cet événement. Est-ce bien nécessaire ?

Au moment où la société se mobilise pour le climat, nous pourrions promouvoir d'autres activités sportives respectueuses de l'environnement.

Nous nous abstenons sur ce dossier en attendant que le soutien à cet événement n'existe plus à l'avenir.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. J'avais bien dit à Yann Cucherat d'essayer de faire cela avec un pédalo, mais il n'a pas voulu. Nous allons quand même mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Europe écologie – Les Verts s'abstient)

#### **2019/4658 - Programmation financière 2019 au titre du projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extrascolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 282573 euros - Rectificatif**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous allons voter ici le PEDT pour l'année scolaire à venir. Si, dans l'ensemble, les choix que vous avez faits nous semblent cohérents, nous regrettons toutefois la sortie du dispositif des Mercredis de Lyon. Les difficultés de fonctionnement de ce dispositif montrent avant tout combien la gestion de la réforme des rythmes scolaires a été catastrophique dans notre Ville, sans réelle concertation des usagers et des professionnels de l'éducation.

Je profite de ce temps de parole pour vous demander la réintégration rapide de Lévi-Strauss dans le périmètre scolaire du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Vous êtes une pessimiste, Madame Granjon, décidément. Madame Nachury, qui êtes optimiste.

**Mme NACHURY Dominique** : Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet porte programmation financière 2019 au titre du Projet éducatif de territoire dans son volet extrascolaire. Notre groupe souhaite faire plusieurs observations à cette occasion.

Première observation, en commission thématique, nous avons souhaité que soient présentés des éléments concrets ou chiffrés des actions financées, comme pour les tickets sport culture. Communication nous a bien été faite, mais pour 2016. Alors, plus généralement, il serait intéressant que, lors de la réunion de la Commission, les projets de délibération ne soient pas simplement une évidence, mais bien objet de présentation et d'approfondissement.

Deuxième observation : nous nous interrogeons sur les réponses apportées par la Ville aux besoins des enfants hors temps scolaire, les mercredis après-midi, les fins de journée. Avant la réforme des rythmes, les Mely accueillaient presque 3000 enfants. Aujourd'hui, avec la mise en place des nouveaux rythmes lyonnais, quelles sont les constatations sur la participation à des activités et sur l'adaptation de l'offre ?

Enfin, dernière observation : l'information des familles et la visibilité des actions semblent inégales. Nous finançons des actions que le public auquel elles sont destinées ne connaît pas toujours, mais je pense que nous aurons des réponses lors de la prochaine commission thématique.

À l'occasion de ce volet extrascolaire du PEDT, nous souhaitons évoquer les réajustements du PEDT temps scolaire, dont nous aurons à connaître au prochain Conseil.

Nous avons été entendus sur le fait que les classes « péniche » ne seront plus réservées aux seules écoles en REP et sur le montant de la part forfaitaire dans le financement des projets pour les écoles classées B et C.

En revanche, deux regrets : que l'aide à l'adhésion USEP soit limitée aux écoles C et D, et que l'action Ambassadeur du Livre, qui est une très belle action, quand elle est décidée, mette beaucoup de temps à se mettre effectivement en place.

Je vous remercie de l'attention et des réponses qui viendront avec la prochaine commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

#### **2019/4667 - Ouverture et dénomination du groupe scolaire Blandan provisoire, Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Madame Nachury.

**Mme NACHURY Dominique** : Merci, Monsieur le Maire.

Par cette délibération, nous actons l'ouverture et la dénomination d'une nouvelle école, pour laquelle les périmètres scolaires ont déjà été définis lors du dernier Conseil, définition nécessaire puisque la campagne d'inscription scolaire a débuté le 2 avril et s'achèvera le 10 juin prochain.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons revenir sur la situation étrange de l'école maternelle Lévi-Strauss. Cette école ne fermera pas ses portes à la rentrée 2019, mais n'a plus de secteur déclaré, empêchant l'inscription normale des enfants potentiellement concernés.

Certes, vous avez écrit aux parents, dont les enfants fréquentent aujourd'hui l'école Lévi-Strauss, pour les assurer de la possibilité qu'ils avaient de continuer à être dans cette école, leur indiquant même que vous souhaitiez que la rentrée prochaine se prépare dans les meilleures conditions de sérénité.

Mais, en l'absence de délibération rétablissant les périmètres scolaires, il n'y a aucun fondement à inscrire un enfant dans cette école et il ne peut donc y avoir de sérénité pour la communauté éducative de la maternelle Lévi-Strauss.

Je redis que vous deviez et pouviez inscrire à l'ordre du jour de ce Conseil une délibération rétablissant le périmètre de cette école et donc ceux des autres écoles impactées.

Nous proposons donc un amendement à la délibération en débat. C'est sans doute peu conforme, mais il faut bien trouver une solution dans ce dossier mal préparé, comme l'a dit notre collègue Roland Bernard au Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement, et maintenant mal assumé.

Cet amendement, dont je vous épargnerai la lecture, il est fort long puisqu'il revient sur l'ensemble des rues déterminant les périmètres, cet amendement rétablit donc les périmètres antérieurs des écoles maternelles Claude Lévi-Strauss, Lamartine, Michel Servet et Robert Doisneau.

Vous noterez que nous ne l'avons pas déposé au dernier moment, pour que vous ayez le temps de le vérifier, et éventuellement de le sous-amender. J'ai l'idée que vous ne le ferez pas voter, mais c'est peut-être l'expression d'une déception de ne pas avoir pensé à procéder à ce qui aurait été nécessaire lors des Conseils d'arrondissement et du Conseil municipal de ce jour.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Nachury, je voudrais bien vous faire plaisir, mais vous savez, j'ai rarement des regrets. Je peux commettre des erreurs, mais j'ai rarement des regrets.

Je vous ai dit en début de séance que nous passerions la révision des périmètres au prochain Conseil. La décision n'est pas mal assumée, elle est totalement assumée, comme tout ce que je fais. Ce sera au prochain Conseil. Donc, je vais demander avec regret, j'aurais aimé vous

faire plaisir, de rejeter cet amendement.

Qui est pour l'amendement de Madame Nachury ? Qui est contre ?

(Rejeté)

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains apparentés – Ensemble pour Lyon et Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent pour).

**M. LE MAIRE** : Il n'est pas adopté.

Je mets maintenant aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2019/4656 - Attribution d'une subvention de 1500 euros à l'association FAAAT Basket**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

**2019/4659 - Attribution d'une subvention d'équipement de 2000 euros à l'association Éclair Lyon 9 pour l'achat d'une piste de tumbling**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

**2019/4660 - Attribution d'une subvention d'équipement de 3000 euros pour l'achat de matériel à la section football américain (Foot US Gones de Lyon) de l'association Éveil de Lyon**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

**2019/4661 - Attribution d'une subvention de 2000 euros à l'association Milo's Club Lyon 8**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

**2019/4664 - Attribution d'une subvention de 6000 euros à l'association La Rage, pour l'organisation de la 10<sup>e</sup> édition de «BMX Street Station», du 13 au 15 septembre 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

**2019/4665 - Attribution d'une subvention de 10000 euros à l'association Générations roller, pour l'organisation de la 16<sup>e</sup> édition du «Lugdunum Roller Contest», les 21 et 22 septembre 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

**2019/4666 - Attribution d'une subvention de 15000 euros au Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de tennis, pour l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition du tournoi de tennis «Open Sopra Steria» de Lyon, du 10 au 16 juin 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

**2019/4668 - Re Lyon Nous 2019 : conventions de mise à disposition de locaux**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

**2019/4669 - Re Lyon Nous 2019 : approbation de conventions de mécénat**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

**2019/4672 - Attribution d'une subvention de 1500 euros à l'association HC Charcot pour l'organisation de la finale dames élite et nationale 2 dames les 4 et 5 mai 2019 de hockey sur gazon dans le cadre du Printemps du Hockey féminin**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

**2019/4673 - Modification au règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs Divertisport**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

**2019/4674 - Attribution d'une subvention de 1000 euros à l'association Lyon 64 Échecs pour l'organisation de la 26<sup>e</sup> édition du Tournoi philanthropique d'Échecs et de Dames des Hôpitaux**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

---

**2019/4675 - Attribution d'une subvention de 3000 euros au Comité départemental du Rhône et Lyon Métropole de la Fédération française d'Études et de Sports sous-marins pour l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition de l'Open d'apnée de Lyon le 25 mai 2019**

(Adopté)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur tous ces dossiers, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

**2019/4657 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 27500 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse - Exercice 2019**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

(Adopté)

---

**2019/4662 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types - Rectificatif**

(Adopté)

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur les deux rapports concernant les actions en faveur des associations de jeunesse et toute l'organisation des fêtes de quartier, notamment organisées jusqu'au mois d'août.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

---

**2019/4670 - Renouvellement de conventions-cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et d'un contrat**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté)

---

**2019/4671 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association La Croix Rouge Française d'un montant de 64 200 euros, pour l'aménagement du nouvel équipement d'accueil petite enfance La Ronde des Colibris, sis 37 rue Desaix à Lyon 3<sup>e</sup> - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Opération 03428001**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur tous ces dossiers, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adoptés)

(Pour le rapport n°2019/4670 Mme Croizier ne participe pas au vote)

---

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ - SANTÉ - DROITS DES CITOYENS

---

**2019/4802 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 30 750 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées - Exercice 2019**

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avis favorable de la Commission.

Cette délibération comprend l'octroi d'une subvention à la Fédération française de Cardiologie. Cela me donne l'occasion de les remercier pour la co-organisation de la Semaine des gestes qui sauvent, qui vient de s'achever avec succès avec nos partenaires, que sont le SDMIS, le SAMU, l'Établissement français du sang, le Centre commercial de la Part-Dieu, l'Éducation nationale, la Préfecture, l'ensemble des associations de secourisme. Plus de 1 500 initiations ont été prises d'assaut, sans compter tout le passage place Bellecour ce samedi.

Cette semaine s'accompagne bien entendu du déploiement des défibrillateurs, que nous continuons d'installer dans nos établissements qui reçoivent du public.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la dernière Commission solidarité-santé, madame Rabatel a expliqué que les patients d'Henry Gabrielle n'auraient qu'à traverser la rue pour se rendre au parc du Vinatier. « Ils n'auront qu'à ». Madame Rabatel, vous rendez-vous compte de ce que cela signifie ?

Je ne décolère pas, peut-être parce qu'un jour, moi aussi, je devrai certainement avoir à traverser cette fameuse rue et apprendre à vivre assise. Mais ce que vous appelez une rue, Madame Rabatel, est en réalité un boulevard, un boulevard quatre voies, le boulevard Pinel, avec le tramway et ses rails.

La plupart des résidents d'Henry Gabrielle sont victimes d'un accident de la vie. Cela se passe du jour au lendemain. Un jour, vous marchez, vous avez une vie tout à fait ordinaire, et puis la maladie ou un accident, bref, la vie vous ôte une partie de vous-même. Après et pendant de longs mois, les obstacles ne sont pas de petites choses, tout peut paraître insurmontable. Et pour avoir été il y a quelques mois en fauteuil suite à une opération, je peux vous dire que traverser une simple voie n'est pas si simple que cela, alors quatre !

Il y a des arguments plus ou moins valables en faveur du déménagement d'Henry Gabrielle à Vinatier, en tout cas des arguments qui peuvent être entendus. Même si, et vous le savez, je me suis souvent émue de ce déménagement ici même, en faisant ainsi écho des craintes des soignants et des patients. Le fait de minimiser les difficultés qu'entraînerait ce déménagement pour ceux qui sont l'essentiel d'Henry Gabrielle, c'est-à-dire les patients, est à mon sens à la limite de l'incorrection.

Pour les personnes en situation de mobilité réduite, la vie à Lyon est encore loin d'être simple, malgré les préconisations de la loi de 2005. Je le sais, puisque la maladie qui me touche fait que, parfois, ma mobilité est très réduite. Je sais donc d'expérience ce que c'est que d'avoir à rallonger les transports en commun pour accéder à une station de métro avec ascenseur ou encore perdre du temps en choisissant des trajets plus longs, mais uniquement en bus ou en tramway, et non en métro, pour éviter ces problématiques d'ascenseur, ce que c'est que de devoir traverser une rue plus loin à cause de l'état de la chaussée ou encore de la présence d'obstacles sur les passages piétons. Tout cela, je le comprends parce que cela fait déjà partie de mon quotidien.

Mais il me semble qu'un élu ayant à cœur le service public et le bien commun, sans le vivre dans sa propre chair, devrait être en capacité de voir et de comprendre ces difficultés quotidiennes. Madame, je comprends la vision purement économique de la Ville. J'entends vos idées concernant les soins du futur. Mais, à aucun moment, le fait de traverser ces fameuses quatre voies ne sera anodin. Jamais le fait que les patients alités n'auront plus d'extérieur accessible ne sera anodin.

Imaginez la scène : les lits avec les patients allongés qui traversent le boulevard en file indienne. Il est clair que ce sera rarissime vu la complexité, voire impossible. Donc, les patients alités ne ressentiront plus sur leur peau ni le soleil ni le vent, tant qu'ils seront en rééducation.

Ici, tout le monde connaît Monsieur Jean-Marc Le Bihan, le chanteur de rue. Cet artiste emblématique de Lyon est en ce moment à Henry Gabrielle, où il se remet d'une greffe. Jean-Marc a la chance d'être là-bas, sa greffe est arrivée assez rapidement pour qu'il puisse profiter du parc avec sa famille et ses amis, ainsi que ses camarades. Mais si c'était arrivé après le déménagement, mon ami aurait vécu sa convalescence

en chambre, dans très peu de mètres carrés, sans extérieur, qui aide beaucoup pour le moral et fait donc beaucoup pour la guérison.

Alors, et je vais terminer par un message personnel qui le touchera : Jean-Marc, je te souhaite un prompt rétablissement et je te dis à très bientôt pour un Perrier en terrasse après la vente de l'Huma, sur le plateau de notre Croix-Rousse.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Si vous pouvez donner le bonjour à Jean-Marc Le Bihan, c'est aussi un ami.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**2019/4799 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été) pour un montant de 3900 euros**

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ce dossier concernant des subventions pour les sorties d'été concernant les personnes âgées de notre ville.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté)

**2019/4800 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes en difficulté (opération été, aide alimentaire) pour un montant total de 19000 euros**

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

**Mme AÏT-MATEN Zorah**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour cette opération été que je ne présente plus, alimentation et soins d'hygiène pour les enfants de 0 à 3 ans, avec mes remerciements les plus appuyés à la communauté associative de notre Ville, qui donne un véritable sens au mot solidarité.

**M. LE MAIRE** : Vous avez raison. Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté)

**2019/4801 - Programmation financière 2019 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 174 000 euros**

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté)

**2019/4804 - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Convention annuelle mixte avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon**

Rapporteur : Mme TAZDAÏT Djida

**Mme TAZDAÏT Djida**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La délibération concerne la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé et du renouvellement d'une convention mixte avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon. Cela nous permet de mettre en place des permanences d'avocats gratuites, pour faciliter l'accès au droit des Lyonnais.

Avis favorable de la Commission.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, pas d'opposition.

(Adopté)

**2019/4803 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2019, pour un montant total de 71 400 euros**

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

**Mme RABATEL Thérèse**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Un mot sur Henry Gabrielle, il y aura une amélioration des soins, ce qui est quand même l'objet numéro 1.

Vu les accusations, nous n'allons pas non plus nous balancer nos maladies à la tête. Je ne vais pas raconter mes affaires à moi.

J'ai simplement dit qu'il était à l'étude le fait de profiter du parc du Vinatier pour les personnes d'Henry Gabrielle qui n'auront plus le parc habituel. J'espère que cela va être étudié de façon intéressante pour permettre aux malades de passer de Desgenettes au Vinatier, en profitant du parc du Vinatier. Rien d'autre.

**M. LE MAIRE** : Je crois que vous et madame Granjon portez en réalité la même volonté, sans vous comprendre pour le moment.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

QUESTIONS DIVERSES

**Vœu déposé par le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon**

**M. LE MAIRE** : J'ai maintenant un vœu, pour terminer comme il faut cette séance, qui nous est présenté par monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Le vœu a été distribué sur table, donc je vous ferai grâce d'une lecture exhaustive de celui-ci, pour me concentrer sur quelques mots d'explication.

Comme l'a dit Laurence Balas tout à l'heure dans son intervention sur les premiers dossiers, la Ville de Lyon ne respecte pas aujourd'hui la réglementation sur le temps de travail légal, puisque le temps de travail y est actuellement largement inférieur aux 1 607 heures.

Cela pose deux problèmes à mes yeux, d'une part un problème d'équité, et d'autre part un problème de respect de la loi. Vous nous dites souvent, Monsieur le Maire, être très respectueux de la loi, ce serait bien, de temps en temps, de nous le démontrer.

Comme Laurence Balas l'a dit tout à l'heure, un projet de loi est en ce moment devant le Parlement en examen. Ce projet de loi prévoit l'obligation pour les collectivités locales ne respectant pas cette réglementation de se mettre en conformité. Un amendement a été adopté récemment et, a priori, le projet de loi sur la fonction publique aboutira sur ce résultat.

Il serait intéressant que la Ville de Lyon n'attende pas d'être au pied du mur pour tenter de le franchir, mais entame tout de suite, et monsieur Claisse nous a fait tout à l'heure l'éloge des discussions salariales et des discussions avec l'ensemble des organisations syndicales, et je pense qu'il est opportun de demander que la Ville de Lyon engage immédiatement des discussions et sans attendre. Elles vont être longues, elles vont être âpres. Tout le monde le sait autour de cet hémicycle. Toute période gagnée sera efficace. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision de vous présenter ce vœu.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Guillard, c'est un vœu évidemment de portée nationale, puisqu'il est débattu actuellement au Parlement. Nous attendons donc que le Parlement tranche. Nous sommes respectueux du Parlement. Après, évidemment, nous mettrons en œuvre ce que le Parlement aura adopté.

Avec Gérard Claisse, nous venons de passer des semaines sur le dialogue social. Aujourd'hui où il est apaisé, ne le rouvrons pas. Alors, si vous voulez, nous examinerons ce vœu dans quelques semaines ou dans quelques mois suivant les dispositions du Parlement. Merci quand même, Monsieur Guillard. Ils seront sensibles à votre vœu.

Merci.

(La séance est levée à 16 heures 30.)

Annexe n° 1 : Amendement au rapport n° 2019/4787



## Conseil municipal du 20 mai 2019

Rapport n°2019/4787

Modalités d'attribution du prix Kowalski 2019

### Amendement d'Elodie ROUX de BÉZIEUX

*(article 15 du règlement intérieur)*

#### **1/ - Au 2° paragraphe, après :**

« Le lauréat de ce prix bénéficie d'une prime dont le montant, doté par la Ville de Lyon, est de 7 500 euros. »

#### **Rajouter :**

« En cas d'ex aequo, le montant du prix sera partagé à égalité entre chaque lauréat. »

#### **2/ - Au 10° paragraphe, après :**

« Le prix est doté de 2 000 € »

#### **Rajouter :**

« En cas d'ex aequo, le montant du prix sera partagé à égalité entre chaque lauréat. »

#### **3/ - Dans les propositions de décisions, au lieu de :**

1 - La somme de 7 500 euros sera versée sur le compte bancaire du lauréat désigné par le procès-verbal du jury lors de l'attribution du Prix Roger Kowalski au Printemps des Poètes.

2 - La somme de 2 000 € sera versée sur le compte bancaire du lauréat désigné par le procès-verbal du jury de lycéens en 2019.

#### **Ecrire :**

1 - Le montant du prix sera versé sur le compte bancaire du (ou des) lauréat désigné par le procès-verbal du jury lors de l'attribution du Prix Roger Kowalski au Printemps des Poètes.

2 - Le montant du prix sera versé sur le compte bancaire du (ou des) lauréat désigné par le procès-verbal du jury de lycéens en 2019.

Annexe n° 2 : Amendement au rapport n° 2019/4667



## Conseil municipal du 20 mai 2019

Rapport n°2019/4667

Ouverture et dénomination du groupe scolaire Sergent Blandan provisoire, Lyon 7<sup>e</sup>

### Amendement de Dominique NACHURY

(*article 15 du règlement intérieur*)

L'article L. 212-7 du code de l'éducation confie au Conseil municipal la détermination des secteurs d'inscription des écoles publiques situées sur le territoire communal.

Afin de répartir harmonieusement les élèves dans les écoles des neuf arrondissements de la Ville de Lyon, les périmètres scolaires sont révisés, conformément à l'article L. 212-7 du code de l'éducation : « Dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil municipal ».

Selon les périmètres adoptés, chaque adresse lyonnaise est affectée à une école publique maternelle ainsi qu'à une école publique élémentaire. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 131-5 du code de l'éducation, chaque école primaire publique (maternelle ou élémentaire) accueille des enfants d'un secteur géographique déterminé.

Compte tenu de la décision du Maire de Lyon de maintenir l'école maternelle Claude Lévi-Strauss (1<sup>er</sup>) à la rentrée scolaire 2019-2020 suite à la décision du 3 mai 2019 du tribunal administratif de Lyon statuant en référé,

Vu les articles L. 212-7 et L. 131-5 du code de l'éducation,

Les périmètres scolaires arrêtés pour les écoles maternelles publiques Claude Lévi-Strauss (1<sup>er</sup>), Lamartine (2<sup>e</sup>), Michel Servet (1<sup>er</sup>) et Robert Doisneau (1<sup>er</sup>) à compter de la rentrée scolaire 2019 figurant ci-après sont approuvés.

CLAUDE LEVI-STRAUSS MAT						
Libellé de la voie	CP	N° pair ou impair	Numéro de début	Btq début	Numéro de fin	Btq fin
PLACE D ALBON (1er)	69001	impair	1		3	
PLACE D ALBON (1er)	69001	pair	2		2	
PLACE DE LA BOURSE	69002	impair	1		3	
PLACE DE LA BOURSE	69002	pair	2		2	
PLACE DES CORDELIERS	69002	impair	1		5	
PLACE DES TERREAUX	69001	impair	15		25	
PLACE DES TERREAUX	69001	pair	14		24	
PLACE MEISSONIER	69001	impair	1		9999	
PLACE MEISSONIER	69001	pair	0		9998	
PLACE SAINT NIZIER (1er)	69001	impair	1		3	
PLACE SAINT NIZIER (1er)	69001	pair	2		2	
PLACE SAINT NIZIER (2e)	69002	impair	5		5	

PLACE SAINT NIZIER (2e)	69002	pair	6		6	
QUAI DE LA PECHERIE	69001	impair	3		13	
QUAI DE LA PECHERIE	69001	pair	2		14	
QUAI JEAN MOULIN (1er)	69001	impair	1		9	
QUAI JEAN MOULIN (1er)	69001	pair	2		10	
QUAI JEAN MOULIN (2e)	69002	impair	11		27	
QUAI JEAN MOULIN (2e)	69002	pair	12		28	
RUE ANTOINE SALLES	69002	impair	1		13	
RUE ANTOINE SALLES	69002	pair	16		16	
RUE CHAVANNE	69001	impair	1		13	
RUE CHAVANNE	69001	pair	2		10	
RUE CLAUDIA	69002	impair	3		23	
RUE CLAUDIA	69002	pair	2		18	
RUE COMMARMOT	69001	pair	2		2	
RUE CONSTANTINE	69001	pair	14		22	
RUE DE BREST	69002	impair	1		13	
RUE DE BREST	69002	pair	4		14	
RUE DE L ARBRE SEC	69001	impair	3		31	
RUE DE L ARBRE SEC	69001	pair	4		38	
RUE DE LA BOURSE (1er)	69001	pair	2		6	
RUE DE LA BOURSE (2e)	69002	impair	29		55	
RUE DE LA BOURSE (2e)	69002	pair	8		20	
RUE DE LA FROMAGERIE (1e)	69001	impair	1		9999	
RUE DE LA FROMAGERIE (2e)	69002	pair	0		9998	
RUE DE LA GERBE	69002	impair	3		3	
RUE DE LA GERBE	69002	pair	4		6	
RUE DE LA PLATIERE	69001	impair	1		11	
RUE DE LA PLATIERE	69001	pair	6		22	
RUE DE LA POULAILLERIE	69002	impair	3		15	
RUE DE LA POULAILLERIE	69002	pair	2		20	
RUE DE LA REPUBLIQUE (1er)	69001	impair	1		15	
RUE DE LA REPUBLIQUE (1er)	69001	pair	2		10	
RUE DE LA REPUBLIQUE (2e)	69002	impair	17		21	
RUE DE LA REPUBLIQUE (2e)	69002	pair	12		16	
RUE DES BOUQUETIERS (1er)	69001	impair	1		9999	
RUE DES BOUQUETIERS (2e)	69002	pair	0		9998	
RUE DES FORCES	69002	impair	1		3	
RUE DES FORCES	69002	pair	2		2	B
RUE DU BAT D ARGENT (1er)	69001	impair	1		31	
RUE DU BAT D ARGENT (1er)	69001	pair	2		18	
RUE DU BAT D'ARGENT (2e)	69002	pair	22		26	
RUE DU GARET	69001	impair	1		21	
RUE DU GARET	69001	pair	6		18	
RUE DU PLATRE	69001	impair	1		13	
RUE DU PLATRE	69001	pair	4		10	
RUE DUBOIS	69002	impair	5		15	
RUE HENRI GERMAIN	69002	impair	19		27	
RUE JOSEPH SERLIN	69001	impair	5		5	
RUE JOSEPH SERLIN	69001	pair	2		24	
RUE LANTERNE	69001	impair	7		29	
RUE LANTERNE	69001	pair	6		30	
RUE LONGUE	69001	impair	3		23	
RUE LONGUE	69001	pair	2		22	
RUE MAJOR MARTIN	69001	impair	1		11	
RUE MAJOR MARTIN	69001	pair	2		12	
RUE MERCIERE	69002	impair	1		15	
RUE MULET	69001	impair	1		17	
RUE MULET	69001	pair	2		20	
RUE NEUVE (1er)	69001	impair	1		23	

RUE NEUVE (2e)	69002	pair	4		34	
RUE PAUL CHENAVARD	69001	impair	1		41	
RUE PAUL CHENAVARD	69001	pair	2		28	
RUE PIZAY	69001	impair	3		17	
RUE PIZAY	69001	pair	4		24	
RUE PLENEY	69001	impair	1		9999	
RUE PLENEY	69001	pair	0		9998	
RUE PRESIDENT EDOUARD HERRIOT (1er)	69001	impair	1		25	
RUE PRESIDENT EDOUARD HERRIOT (1er)	69001	pair	4		42	
RUE PRESIDENT EDOUARD HERRIOT (2e)	69002	impair	27		105	
RUE PRESIDENT EDOUARD HERRIOT (2e)	69002	pair	46		106	
RUE SAINT NIZIER	69002	pair	4		10	
RUE VALFENIERE	69001	impair	1		9999	
RUE VALFENIERE	69001	pair	0		9998	
RUE VERDI	69004	impair	3		5	
RUE VERDI	69004	pair	2		4	

<b>LAMARTINE MAT</b>						
Libellé de la voie	CP	N° pair ou impair	Numéro de début	Btq début	Numéro de fin	Btq fin
IMPASSE GENTIL	69002	impair	1		9999	
IMPASSE GENTIL	69002	pair	0		9998	
PASSAGE DE L ARGUE	69002	impair	1		9999	
PASSAGE DE L ARGUE	69002	pair	0		9998	
PASSAGE MENESTRIER	69002	impair	1		9999	
PASSAGE MENESTRIER	69002	pair	0		9998	
PETIT PASSAGE DE L ARGUE	69002	impair	1		9999	
PETIT PASSAGE DE L ARGUE	69002	pair	0		9998	
PLACE ANTONIN GOURJU	69002	impair	11		13	
PLACE ANTONIN GOURJU	69002	pair	12		12	
PLACE BELLECOUR	69002	impair	1		11	
PLACE BELLECOUR	69002	pair	2		10	
PLACE DE L HOPITAL	69002	impair	1		9999	
PLACE DE L HOPITAL	69002	pair	0		9998	
PLACE DE LA REPUBLIQUE	69002	impair	51		57	
PLACE DE LA REPUBLIQUE	69002	pair	40		44	
PLACE DES CELESTINS	69002	impair	1		9999	
PLACE DES CELESTINS	69002	pair	0		9998	
PLACE DES CORDELIERS	69002	pair	2		6	
PLACE DES JACOBINS	69002	impair	1		9999	
PLACE DES JACOBINS	69002	pair	0		9998	
PLACE FRANCISQUE REGAUD	69002	impair	1		1	
PLACE LE VISTE	69002	pair	4		4	
QUAI DES CELESTINS	69002	impair	3		11	
QUAI DES CELESTINS	69002	pair	2		10	
QUAI JULES COURMONT	69002	impair	1		71	
QUAI JULES COURMONT	69002	pair	2		12	
QUAI SAINT ANTOINE	69002	impair	19		39	
QUAI SAINT ANTOINE	69002	pair	2		36	
RUE ALPHONSE FOCHIER	69002	impair	1		7	
RUE BELLECORDERIE	69002	pair	2		26	
RUE CHAMPIER	69002	impair	1		9999	
RUE CHAMPIER	69002	pair	0		9998	
RUE CHARLES DULLIN	69002	impair	1		7	
RUE CHARLES DULLIN	69002	pair	2		4	
RUE CHILDEBERT	69002	impair	1		23	
RUE CHILDEBERT	69002	pair	2		24	

RUE COLONEL CHAMBONNET	69002	impair	1	3
RUE CONFORT	69002	impair	1	13
RUE CONFORT	69002	pair	4	14
RUE D AMBOISE	69002	impair	1	9999
RUE D AMBOISE	69002	pair	0	9998
RUE DAVID GIRIN	69002	impair	1	9999
RUE DAVID GIRIN	69002	pair	0	9998
RUE DE BREST	69002	impair	15	45
RUE DE BREST	69002	pair	16	62
RUE DE JUSSIEU	69002	impair	1	9999
RUE DE JUSSIEU	69002	pair	0	9998
RUE DE L ANCIENNE PREFECTURE	69002	impair	1	9
RUE DE L ANCIENNE PREFECTURE	69002	pair	2	12
RUE DE LA BARRE	69002	impair	1	11
RUE DE LA MONNAIE	69002	impair	1	9999
RUE DE LA MONNAIE	69002	pair	0	9998
RUE DE LA REPUBLIQUE (2e)	69002	impair	33	49
RUE DE LA REPUBLIQUE (2e)	69002	pair	12	38
RUE DE PAZZI	69002	pair	6	6
RUE DE SAVOIE	69002	impair	1	9
RUE DE SAVOIE	69002	pair	4	14
RUE DES ARCHERS	69002	impair	3	17
RUE DES ARCHERS	69002	pair	4	16
RUE DES QUATRE CHAPEAUX	69002	impair	1	19
RUE DES QUATRE CHAPEAUX	69002	pair	4	16
RUE DES TEMPLIERS	69002	impair	1	9999
RUE DES TEMPLIERS	69002	pair	0	9998
RUE DU PETIT DAVID	69002	impair	1	9999
RUE DU PETIT DAVID	69002	pair	0	9998
RUE DU PORT DU TEMPLE	69002	impair	3	27
RUE DU PORT DU TEMPLE	69002	pair	4	22
RUE DUBOIS	69002	pair	2	16
RUE EMILE ZOLA	69002	impair	1	17
RUE EMILE ZOLA	69002	pair	2	20
RUE FERRANDIERE	69002	impair	1	35
RUE FERRANDIERE	69002	pair	2	48
RUE GASPARD ANDRE	69002	impair	1	9999
RUE GASPARD ANDRE	69002	pair	0	9998
RUE GASPARIN	69002	impair	3	29
RUE GASPARIN	69002	pair	4	20
RUE GENTIL	69002	impair	5	27
RUE GENTIL	69002	pair	4	22
RUE GRENETTE	69002	impair	1	45
RUE GROLEE	69002	impair	3	13
RUE GROLEE	69002	pair	4	22
RUE HENRI GERMAIN	69002	pair	26	44
RUE JEAN DE TOURNES	69002	impair	1	9999
RUE JEAN DE TOURNES	69002	pair	6	12
RUE JEAN FABRE	69002	impair	1	7
RUE JEAN FABRE	69002	pair	2	6
RUE LOUIS PAUFIQUE	69002	impair	1	9999
RUE LOUIS PAUFIQUE	69002	pair	0	9998
RUE MARCEL GABRIEL RIVIERE	69002	pair	4	6
RUE MERCIERE	69002	impair	1	63
RUE MERCIERE	69002	pair	40	94
RUE MONTCHARMONT	69002	impair	1	9999
RUE MONTCHARMONT	69002	pair	0	9998
RUE PALAIS GRILLET	69002	impair	3	25
RUE PALAIS GRILLET	69002	pair	2	34

RUE PRESIDENT CARNOT	69002	impair	1		11	
RUE PRESIDENT CARNOT	69002	pair	2		12	
RUE PRESIDENT EDOUARD HERRIOT (2e)	69002	impair	41		105	
RUE PRESIDENT EDOUARD HERRIOT (2e)	69002	pair	52		106	
RUE SAINT NIZIER	69002	impair	1		3	
RUE SIMON MAUPIN	69002	impair	1		9999	
RUE SIMON MAUPIN	69002	pair	0		9998	
RUE STELLA	69002	impair	1		5	
RUE STELLA	69002	pair	2		10	
RUE THOMASSIN	69002	impair	1		39	
RUE THOMASSIN	69002	pair	2		40	
RUE TUPIN	69002	impair	1		35	
RUE TUPIN	69002	pair	2		40	

<b>MICHEL SERVET MAT</b>						
Libellé de la voie	CP	N° pair ou impair	Numéro de début	Btq début	Numéro de fin	Btq fin
COURS D HERBOUVILLE	69004	impair	1		9	B
COURS D HERBOUVILLE	69004	pair	2		8	
GRANDE RUE DES FEUILLANTS	69001	impair	1		5	
GRANDE RUE DES FEUILLANTS	69001	pair	2		8	
IMPASSE SAINT POLYCARPE	69001	impair	1		9999	
IMPASSE SAINT POLYCARPE	69001	pair	0		9998	
MONTEE BONAFOUS (4e)	69004	pair	2		18	
MONTEE DU BOULEVARD (1er)	69001	impair	3	B	5	
MONTEE DU BOULEVARD (1er)	69001	pair	4		4	
MONTEE RATER	69004	pair	4		4	
MONTEE SAINT SEBASTIEN	69001	impair	19		25	
MONTEE SAINT SEBASTIEN	69001	pair	12		30	
PASSAGE MERMET	69001	impair	1		9999	
PASSAGE MERMET	69001	pair	0		9998	
PETITE RUE DES FEUILLANTS	69001	impair	1		9	
PETITE RUE DES FEUILLANTS	69001	pair	2		8	
PLACE CHARDONNET	69001	impair	1		1	
PLACE CHARDONNET	69001	pair	2		2	
PLACE CROIX PAQUET	69001	impair	1		9999	
PLACE CROIX PAQUET	69001	pair	0		9998	
PLACE DE LA COMEDIE	69001	impair	1		1	
PLACE DES CAPUCINS	69001	impair	1		9999	
PLACE DES CAPUCINS	69001	pair	0		9998	
PLACE DES TERREAUX	69001	impair	1		9	
PLACE DES TERREAUX	69001	pair	2		8	
PLACE DU GRIFFON	69001	impair	1		9999	
PLACE DU GRIFFON	69001	pair	0		9998	
PLACE LOUIS CHAZETTE	69001	impair	1		7	
PLACE LOUIS CHAZETTE	69001	pair	2		8	
PLACE LOUIS PRADEL	69001	impair	1		19	
PLACE LOUIS PRADEL	69001	pair	2		20	
PLACE TOLOZAN	69001	impair	19		21	
PLACE TOLOZAN	69001	pair	18		20	
QUAI ANDRE LASSAGNE	69001	impair	3		17	
QUAI ANDRE LASSAGNE	69001	pair	2		16	
RUE ADAMOLI	69001	impair	1		9999	
RUE ADAMOLI	69001	pair	0		9998	
RUE ALEXANDRE LUIGINI	69001	impair	1		1	
RUE BURDEAU	69001	impair	33		41	
RUE BURDEAU	69001	pair	36		52	

RUE CAMILLE JORDAN	69001	impair	1		3	
RUE COUSTOU	69001	impair	1		9999	
RUE COUSTOU	69001	pair	0		9998	
RUE COYSEVOX	69001	impair	1		9999	
RUE COYSEVOX	69001	pair	0		9998	
RUE D ALSACE LORRAINE	69001	impair	1		9999	
RUE D ALSACE LORRAINE	69001	pair	0		9998	
RUE DE PROVENCE	69001	impair	5		5	
RUE DE PROVENCE	69001	pair	2		2	
RUE DES CAPUCINS	69001	impair	19		31	
RUE DES CAPUCINS	69001	pair	2		26	
RUE DES FANTASQUES	69001	impair	1		5	
RUE DES FANTASQUES	69001	pair	2		12	
RUE DESIREE	69001	impair	1		19	
RUE DESIREE	69001	pair	2		8	
RUE DES TABLES CLAUDIENNES	69001	impair	53		61	
RUE DES TABLES CLAUDIENNES	69001	pair	28		40	
RUE DE THOU	69001	impair	1		9999	
RUE DE THOU	69001	pair	0		9998	
RUE DONNEE	69001	impair	1		1	
RUE DONNEE	69001	pair	2		4	
RUE DU GRIFFON	69001	impair	1		13	
RUE DU GRIFFON	69001	pair	2		12	
RUE EUGENIE BRAZIER	69001	impair	1		1	
RUE GROGNARD	69001	pair	12		12	
RUE IMBERT COLOMES	69001	impair	27		37	
RUE IMBERT COLOMES	69001	pair	20		28	
RUE LORETTE	69001	impair	1		11	
RUE LORETTE	69001	pair	2		6	
RUE MARCEAU	69001	impair	1		1	
RUE MARCEAU	69001	pair	0		9998	
RUE PHILIBERT DELORME	69001	impair	1		9999	
RUE PHILIBERT DELORME	69001	pair	0		9998	
RUE PUIITS GAILLOT	69001	impair	1		9999	
RUE PUIITS GAILLOT	69001	pair	0		9998	
RUE RENE LEYNAUD	69001	impair	25		43	
RUE RENE LEYNAUD	69001	pair	22		32	
RUE ROGER VIOLI	69001	impair	1		1	
RUE ROGER VIOLI	69001	pair	0		9998	
RUE ROMARIN	69001	impair	1		33	
RUE ROMARIN	69001	pair	2		20	
RUE ROYALE	69001	impair	1		33	
RUE ROYALE	69001	pair	2		24	
RUE ROZIER	69001	impair	1		9999	
RUE SAINT CLAUDE	69001	impair	3		5	
RUE SAINT CLAUDE	69001	pair	2		4	
RUE SAINTE CATHERINE	69001	impair	3		17	
RUE SAINTE CATHERINE	69001	pair	6		22	
RUE SAINTE MARIE DES TERREAUX	69001	impair	1		5	
RUE SAINTE MARIE DES TERREAUX	69001	pair	2		6	
RUE SAINT POLYCARPE	69001	impair	1		9	
RUE SAINT POLYCARPE	69001	pair	8		18	
RUE SERGENT BLANDAN	69001	pair	44		48	
RUE TERME	69001	impair	19		25	
RUE TERRAILLE	69001	impair	3		15	
RUE TERRAILLE	69001	pair	2		22	

<b>ROBERT DOISNEAU MAT</b>						
Libellé de la voie	CP	N° pair ou impair	Numéro de début	Btq début	Numéro de fin	Btq fin
COURS GENERAL GIRAUD	69001	pair	2		16	
IMPASSE DE LA VIEILLE	69001	impair	1		9999	
IMPASSE DE LA VIEILLE	69001	pair	0		9998	
IMPASSE DES CARMELITES	69001	impair	1		7	
IMPASSE FERNAND REY	69001	impair	1		9999	
IMPASSE FERNAND REY	69001	pair	0		9998	
IMPASSE GONIN (1er)	69001	impair	1		9999	
IMPASSE GONIN (1er)	69001	pair	0		9998	
IMPASSE SERGENT BLANDAN	69001	impair	1		9999	
IMPASSE SERGENT BLANDAN	69001	pair	0		9998	
IMPASSE TAVERNIER	69001	impair	1		9999	
IMPASSE TAVERNIER	69001	pair	0		9998	
MONTEE DE LA BUTTE	69001	impair	1		9999	
MONTEE DE LA BUTTE	69001	pair	0		9998	
PASSAGE GONIN	69001	impair	1		9999	
PASSAGE GONIN	69001	pair	0		9998	
PLACE DU 157EME REGIMENT D INF	69001	impair	9		9	
PLACE DU 157EME REGIMENT D INF	69001	pair	4		4	
PLACE DU PORT NEUVILLE	69001	impair	1		9999	
PLACE DU PORT NEUVILLE	69001	pair	0		9998	
PLACE FERNAND REY	69001	impair	1		9999	
PLACE FERNAND REY	69001	pair	0		9998	
PLACE GABRIEL RAMBAUD	69001	impair	1		9999	
PLACE GABRIEL RAMBAUD	69001	pair	0		9998	
PLACE SAINT VINCENT	69001	impair	1		9999	
PLACE SAINT VINCENT	69001	pair	0		9998	
PLACE SATHONAY	69001	impair	1		9999	
PLACE SATHONAY	69001	pair	0		9998	
PLACE TOBIE ROBATEL	69001	impair	1		9999	
PLACE TOBIE ROBATEL	69001	pair	0		9998	
QUAI DE LA PECHERIE	69001	impair	1		1	
QUAI SAINT VINCENT	69001	impair	1		9999	
QUAI SAINT VINCENT	69001	pair	0		9998	
RUE BOUTEILLE	69001	impair	1		29	
RUE BOUTEILLE	69001	pair	6		26	
RUE CONSTANTINE	69001	impair	1		15	
RUE CONSTANTINE	69001	pair	2		12	
RUE D ALGERIE	69001	impair	1		23	
RUE D ALGERIE	69001	pair	2		22	
RUE DE LA MARTINIERE	69001	impair	1		33	
RUE DE LA MARTINIERE	69001	pair	2		26	
RUE DE LA MUETTE	69001	impair	7		9	
RUE DE LA MUETTE	69001	pair	2		10	
RUE DE L ANNONCIADE	69001	pair	2		30	
RUE DE LA POUDRIERE	69001	impair	1		9999	
RUE DE LA POUDRIERE	69001	pair	0		9998	
RUE DE LA VIEILLE	69001	impair	1		17	
RUE DE LA VIEILLE	69001	pair	2		16	
RUE DES AUGUSTINS	69001	impair	1		13	
RUE DES AUGUSTINS	69001	pair	2		12	
RUE DE SAVY	69001	impair	1		9999	
RUE DE SAVY	69001	pair	0		9998	
RUE DES FARGUES	69001	impair	1		9999	

RUE DES FARGUES	69001	pair	0		9998	
RUE D ORAN	69001	impair	1		1	
RUE D ORAN	69001	pair	2		2	
RUE DU JARDIN DES PLANTES	69001	impair	1		11	
RUE DU JARDIN DES PLANTES	69001	pair	2		12	
RUE FERNAND REY	69001	impair	1		9999	
RUE FERNAND REY	69001	pair	0		9998	
RUE GROBON	69001	impair	1		3	
RUE GROBON	69001	pair	2		6	
RUE HIPPOLYTE FLANDRIN	69001	impair	1		19	
RUE HIPPOLYTE FLANDRIN	69001	pair	2		24	
RUE LANTERNE	69001	impair	1		5	
RUE LANTERNE	69001	pair	2		4	
RUE LOUIS VITET	69001	impair	1		9999	
RUE LOUIS VITET	69001	pair	0		9998	
RUE PAREILLE	69001	impair	1		9999	
RUE PAREILLE	69001	pair	0		9998	
RUE PIERRE POIVRE	69001	impair	1		9999	
RUE PIERRE POIVRE	69001	pair	0		9998	
RUE SAINT BENOIT	69001	impair	1		3	
RUE SAINT BENOIT	69001	pair	2		2	
RUE SAINTE CATHERINE	69001	pair	2		4	
RUE SERGENT BLANDAN	69001	impair	1		27	
RUE SERGENT BLANDAN	69001	pair	2		42	
RUE TAVERNIER	69001	impair	1		5	
RUE TAVERNIER	69001	pair	2		12	
RUE TERME	69001	impair	31		33	
RUE TERME	69001	pair	2		22	
RUE THIMONNIER	69001	impair	1		3	
RUE THIMONNIER	69001	pair	2		4	
RUE TOURRET	69001	impair	1		9999	
RUE TOURRET	69001	pair	0		9998	

Annexe n°3 : Vœu du groupe Les Républicains et Apparentés - Ensemble pour Lyon présenté par Stéphane Guillard, président du groupe



**Conseil municipal du 20 mai 2019**

**COURRIER**

**14 MAI 2019**

**Direction des Assemblées**

**Vœu du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon**

*Article 27 du règlement intérieur*

**Présenté par Stéphane GUILLAND  
Président du groupe**

**COURRIER ARRIVE**

**Le 14 MAI 2019**

**Direction des Assemblées**

Le conseil municipal de Lyon du 2 juillet 2001 a par sa délibération n°261 adopté un accord-cadre relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans les services municipaux.

En novembre 2003, le Tribunal administratif de Lyon annulait cette délibération qui établissait le temps de travail des agents à 1 568 heures annuelles au lieu des 1 607 heures légales.

Cette annulation n'était pas confirmée en appel, la juridiction d'appel refusant de reconnaître l'intérêt à agir du plaignant.

Dans de nombreux rapports, la Cour des Comptes a invité les collectivités locales ne respectant pas la réglementation sur le temps de travail à se mettre en conformité.

Le projet de loi de transformation de la fonction publique actuellement en discussion au Parlement prévoit dans son article 18 une harmonisation du temps de travail dans la fonction publique et donne un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes pour se mettre en conformité.

Nous souhaitons que sans tarder la Ville de Lyon ouvre des discussions avec les partenaires sociaux pour la mise en place des 35 heures hebdomadaires à la Ville de Lyon.

Lyon, le 13 mai 2019